



PANORAMA DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE EN NORMANDIE

OBSERVATOIRES DONNÉES 2022
JANVIER 2024



normandie.chambres-agriculture.fr

100 ans
1874-2024
ensemble
OUI, L'AGRICULTURE A DE L'AVENIR !



CHAMBRES
D'AGRICULTURE
NORMANDIE

Nous y sommes désormais presque habitués, l'année 2023 a été marquée par des turbulences mondiales. Crise sanitaire de la COVID-19, conflit en Ukraine et inflation, impactent profondément les marchés agricoles, les chaînes logistiques et les comportements d'achat des consommateurs. Les répercussions à long terme de ces bouleversements demeurent encore à définir, mais une chose est claire : ils ont mis en lumière les enjeux cruciaux de la souveraineté alimentaire.

Face à ces épreuves, les agriculteurs normands ont répondu présents. Leur capacité à s'adapter et à maintenir une production de qualité en quantité suffisante malgré les défis logistiques et économiques témoigne de leur détermination. Ils sont un maillon essentiel à la sécurité alimentaire locale et plus largement nationale et mondiale.

Dans le même temps, les agriculteurs normands font face aux transitions indispensables à notre agriculture : adaptation au changement climatique, décarbonation, préservation de l'environnement, innovation, renouvellement des générations...

Les atouts de l'agriculture normande demeurent nombreux. Sa diversité et la qualité de ses productions animales et végétales en font une région d'excellence. La présence d'acteurs industriels et de plusieurs ports ouvrant des débouchés à l'exportation confère à cette agriculture un rayonnement international.

Ce sont ces atouts que je vous invite à découvrir dans cette nouvelle édition du Panorama de l'agriculture et de l'agroalimentaire de Normandie.

Sébastien WINDSOR
Président de la Chambre
d'agriculture de région Normandie



SOMMAIRE

EDITO

..... p.1

L'agriculture et l'agroalimentaire

..... p.4

Quelques indicateurs sur l'économie régionale

..... p.5

01

LES ACTIFS AGRICOLES

..... p.6

02

LES EXPLOITATIONS AGRICOLLES

..... p.9

03

LA TERRE ET LE FONCIER

..... p.14

04

PAYSAGES ET ENVIRONNEMENT

..... p.16

05

LE LAIT

..... p.18

06

LA VIANDE BOVINE

..... p.21

07

LE CHEVAL

..... p.25

08

LE PORC

..... p.28

09

LES VOLAILLES, ŒUFS ET LAPINS

..... p.31

10

LE MOUTON

..... p.34

11

PRAIRIES ET FOURRAGES

..... p.37

12

LES GRANDES CULTURES

..... p.39

13

LE LIN

..... p.43

14

LA FILIÈRE CIDRICOLE

..... p.45

15

LES LÉGUMES

..... p.49

16

L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

..... p.51

17

LA FORÊT ET LA FILIÈRE BOIS

..... p.53

18

LES VALORISATIONS NON ALIMENTAIRES

..... p.55

19

LES AUTRES PETITES FILIÈRES AGRICOLES

..... p.59

20

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

..... p.61

21

LES PRODUITS DE QUALITÉ

..... p.63

22

LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

..... p.66

23

L'ACCUEIL À LA FERME ET LES CIRCUITS ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ

..... p.68

24

LES HUÎTRES ET LES MOULES

..... p.70

25

L'ÉCONOMIE AGRICOLE

..... p.73

L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

en Normandie en quelques chiffres

L'agriculture en Normandie est une agriculture diversifiée et ancrée dans ses traditions régionales. Les cultures céréalières coexistent avec des productions emblématiques telles que les vergers de pommes pour le cidre et le calvados. L'élevage, en particulier de vaches laitières, produit de nombreux produits laitiers, notamment des fromages comme le camembert. La région privilégie également des pratiques agroécologiques et développe l'agriculture biologique. Les agriculteurs normands font face à la concurrence mondiale, tout en cherchant à concilier l'économie agricole avec la préservation de l'environnement. Avec 600 km de côtes, la Normandie est l'un des plus importants bassins d'élevage des huîtres et des moules.

Pour de nombreuses productions, la Normandie est la 1^{re} région française

- productrice de fromages au lait de vache,
- productrice de beurre, de crème,
- productrice de pommes à cidre et de produits cidricoles,
- productrice de lin textile,
- productrice de poireaux,
- en nombre de chevaux.



La terre

- 69 % de la surface régionale occupé par l'agriculture
- 1 % de surface agricole en moins en 12 ans
- Valeur : 9 010 euros par hectare

L'économie agricole

- La production agricole normande représente un montant de 4,6 milliards d'euros
- 57 % de productions animales dans le chiffre d'affaires
- La région où le lait pèse le plus en proportion du produit total (32 %)
- Des aides directes au titre de la Politique Agricole Commune (PAC) : 580 millions d'euros (moyenne 2017 à 2021)

Agriculture biologique

- 2 361 exploitations certifiées
- 137 520 hectares engagés
- 7 % de la surface agricole normande
- 1 217 entreprises aval certifiées bio

Actifs agricoles

- 59 000 personnes travaillent dans l'agriculture normande en 2020 représentant 39 600 Équivalents-temps-plein
- 28 % des chefs d'exploitation sont des femmes
- L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 53 ans
- 388 installations avec DJA en 2022
- 5 186 agriculteurs ont participé à des stages de formation continue
- 12 600 élèves, étudiants et apprentis dans l'enseignement agricole

Exploitations agricoles

- 26 500 exploitations en Normandie (2020)
- 5^e région de France métropolitaine sur ce critère
- Baisse de 25 % du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020
- 33 % de micro-exploitations en 2020
- Taille moyenne d'une exploitation en Normandie (2020) : 74 hectares et 106 hectares pour les exploitations professionnelles.

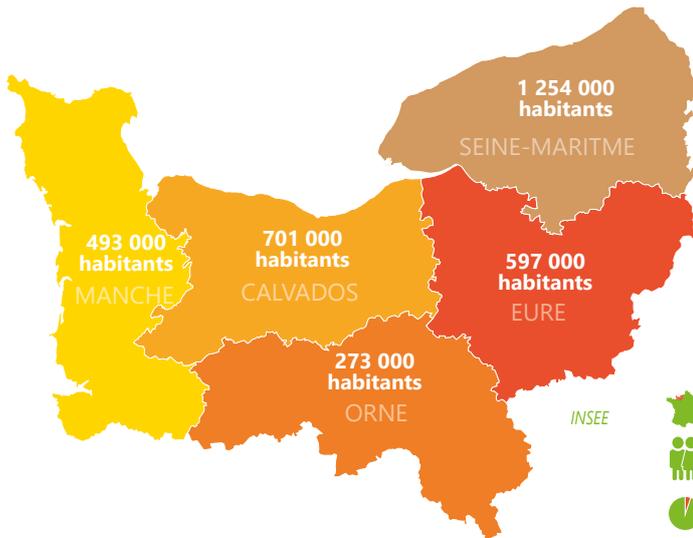
Industries agroalimentaires

- 5,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires
- 25 960 emplois
- 517 établissements
- 22 % du chiffre d'affaires manufacturier régional



QUELQUES INDICATEURS SUR L'ÉCONOMIE REGIONALE

en Normandie



Normandie	France métropolitaine
3 317 000 habitants (janvier 2023)	68, 04 millions d'habitants
110 habitants par km ²	123 habitants/km ²
10 ^e rang des régions françaises	

INSEE

- 5,5 % du territoire France métropolitaine
- 4,9 % de la population France métropolitaine
- 4 % du PIB France métropolitaine

Normandie



France

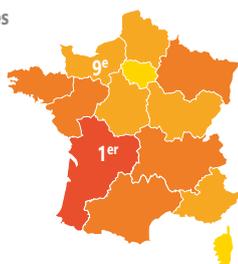


01

LES ACTIFS AGRICOLES en Normandie

Nombre d'actifs agricoles (en ETP) :

- > 100 000
- 50 000 à 100 000
- 10 000 à 50 000
- < 10 000



Agreste-Recensement Agricole 2020



59 200 PERSONNES TRAVAILLENT DANS L'AGRICULTURE NORMANDE EN 2020

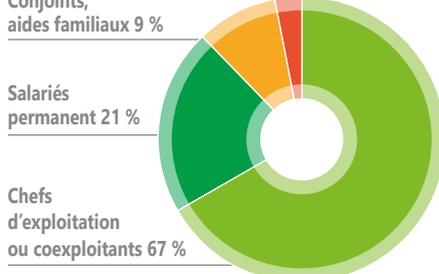
En 2020, la Normandie compte 34 000 chefs d'exploitation et associés de société. Aux côtés de ces chefs d'exploitation travaillent 6 000 personnes, conjoints et aides-familiaux, ainsi que 10 100 salariés employés de façon permanente. Au total, les exploitations agricoles normandes font travailler régulièrement un peu plus de 50 100 personnes. En plus de cette main d'œuvre permanente, 9 100 salariés saisonniers apportent ponctuellement leur travail dans les exploitations. En 2020, 63 % des exploitations ont eu recours à des entreprises de service (Entreprise de Travaux Agricoles, Cuma). Le volume de travail correspondant est estimé à 1 090 ETP.

LE TRAVAIL AGRICOLE SE RECOMPOSE

En Normandie, l'activité agricole dans les exploitations représentait un volume global de travail de 39 600 équivalents-temps-plein (ETP) en 2020 contre 45 400 en 2010. Le volume de travail agricole continue de reculer dans la région de 1,3 % par an entre 2010 et 2020. Ce rythme est un peu supérieur au rythme français qui est de - 1,1 %. Il est beaucoup plus faible que celui de la période 2000-2010 où il s'établissait à - 2,7 % par an. Les premières estimations sur 2021 montrent une baisse qui atteint moins de 1 %.

Les chefs d'exploitation et associés de société fournissent 66 % du travail (en ETP) effectué sur les exploitations. Au cours des dernières années, le travail familial s'est recentré sur les chefs d'exploitation, au détriment des autres catégories de main d'œuvre familiale (conjoints ou aides familiaux). Les conjoints d'exploitants exercent de plus en plus une activité professionnelle extérieure à l'exploitation. Ainsi la part du travail effectué par les conjoints et aides-familiaux a reculé de 12 % du travail total en 2010 à 9 % en 2020. Au total, la main d'œuvre non-salariée a reculé de 1,6 % par an entre 2010 et 2020.

Cette diminution de l'emploi familial est compensée par des gains de productivité, mais aussi par le maintien, malgré la baisse du nombre d'exploitations, des emplois de salariés agricoles permanents, qui représentaient 18 % du travail en 2010 et 21 % en 2020. Les exploitations font aussi appel à de la main d'œuvre ponctuelle comme les salariés saisonniers qui représentent 3 % des ETP en 2020.



39 600 Équivalents-temps-plein en 2020

Agreste-Bilan emploi agricole 2020

En Normandie, un ETP valorise en moyenne 49 hectares de surface agricole (38 hectares en France métropolitaine).

COMBIEN D'ACTIFS PAR EXPLOITATION ?

Dans la région, on compte 2,2 personnes qui interviennent en moyenne pour chacune des exploitations de plus de 1 hectare, soit en moyenne 1,5 ETP par exploitation. C'est un peu en dessous de la moyenne française qui s'élève à 1,7 ETP par exploitation.

Mais cette moyenne recouvre des réalités très variées :

- les 8 800 micro-exploitations, souvent complément de retraite qui emploient 0,5 ETP par exploitation.
- Les 17 600 exploitations professionnelles qui emploient en moyenne 2,0 ETP par exploitation.

28 % DES CHEFS D'EXPLOITATION SONT DES FEMMES

Parmi les chefs d'exploitation ou associés de société de Normandie, 28 % des effectifs sont des femmes. Ce taux de féminisation a tendance à reculer ces dernières années, tout comme le taux de féminisation global de l'emploi agricole, en particulier à cause du recul rapide du nombre de conjoints d'exploitation individuelle, qui sont très souvent des femmes.

L'EMPLOI SALARIÉ STABLE DEPUIS 10 ANS

En 2020, l'effectif de salariés employés de manière permanente dans les exploitations, hors famille des exploitants s'élève à 10 100 personnes en Normandie. Ce nombre est stable depuis plusieurs années. Les salariés permanents étaient 10 400 en 2010. Leur travail représente 8 300 ETP, soit 21 % des ETP agricoles en Normandie en 2020. C'est la même proportion que pour la France entière. Les salariés des exploitations agricoles sont jeunes : 49 % d'entre-eux ont moins de 30 ans.

Les salariés saisonniers et occasionnels étaient 9 100 personnes en 2020 et représentaient 3 % du travail agricole. Cette forme d'emploi est moins développée en Normandie que sur le France entière où elle représente 11 % de l'emploi total. Certaines productions peu présentes en Normandie ont beaucoup recours aux saisonniers, notamment les productions viticoles et fruitières

Les actifs agricoles dans les départements normands

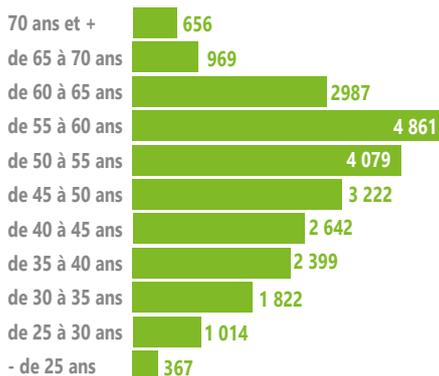
	Normandie	Manche	Calvados	Orne	Seine Maritime	Eure
Total Personnes actives dans l'agriculture	59 200	16 900	11 900	10 800	11 700	7 900
Chefs d'exploitation et Main d'œuvre familiale	40 000	12 000	7 800	7 300	7 600	5 300
Salariés	19 200	4 900	4 100	3 500	4 100	2 600
TOTAL équivalents-temps-plein (ETP)	39 600	11 200	8 200	7 200	7 800	5 200

Agreste Recensement agricole 2020

L'ÂGE MOYEN CONTINUE À S'ÉLEVER

L'âge moyen des chefs d'exploitations et des associés de sociétés atteint 53 ans en 2020 en Normandie. Cet âge moyen continue à progresser : il n'était que de 52 ans en 2010.

Pyramide des âges des exploitants en Normandie exploitations professionnelles en 2020



L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE : UNE LARGE CARTE DE FORMATIONS

Pour préparer l'installation ou l'insertion professionnelle dans l'emploi agricole, une formation agricole est indispensable. Les établissements régionaux proposent un large choix de formations réparties sur l'ensemble du territoire normand : à la rentrée 2020, 51 établissements répartis sur tout le territoire, scolarisent 12 600 élèves, étudiants et apprentis, un chiffre stabilisé depuis plusieurs années. Une spécificité de l'enseignement agricole est d'accueillir les 2/3 de ses élèves en internat. 60 % des élèves sont scolarisés dans un établissement privé. Un quart des élèves sont alternants en apprentissage. Désormais, seulement un élève sur 10 a des parents agriculteurs et cette proportion recule constamment.

L'enseignement agricole est sous la tutelle du Ministère en charge de l'agriculture. La formation scolaire est dispensée dans des lycées agricoles (publics et privés) et dans des maisons familiales rurales (MFR). La formation par apprentissage est assurée par des centres de formation des apprentis (CFA) publics et privés. Des centres de formations (CFPPA) publics et privés accueillent des adultes en formation continue.

Les modalités d'entrée en formation agricole sont plurielles : formation initiale par la voie scolaire, par la voie de l'apprentissage, par la voie de l'alternance mais aussi la formation continue pour jeunes ou adultes et s'adaptent à tous les publics.

Les formations proposées couvrent tous les niveaux, de la classe de 4^e à la licence professionnelle et permettent l'accès aux parcours universitaires et écoles d'ingénieurs, dans une grande diversité de secteurs : productions agricoles et agronomie, services, aménagement et environnement, activités hippiques, commerce, équipements pour l'agriculture, industries agroalimentaires, horticulture, forêt et bois...

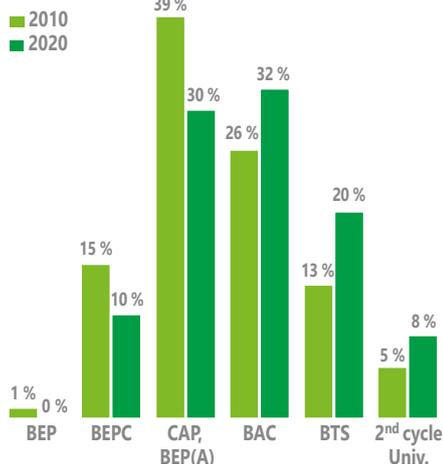


FORMATION INITIALE : LE NIVEAU MONTE

Ces 5 dernières années, environ 850 personnes font de l'agriculture leur métier en Normandie. Parmi elles environ 500 s'installent à moins de 40 ans. Et parmi celles-ci environ 300 jeunes s'installent dans le cadre de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA).

Niveau de formation des exploitants 2010-2020

Normandie, exploitations professionnelles



LA FORMATION CONTINUE DES AGRICULTEURS

En 2022, 5 186 agriculteurs et agricultrices normands ont participé à des stages de formation continue, contre 7 242 en 2021. Après le rebond post-covid les demandes de formation sont retombées à un niveau plus habituel. 16 % des contributeurs au fonds de formation VIVEA ont ainsi pu se former. Les formations représentent 84 000 heures-stagiaires.

Définitions : Les actifs agricoles et l'équivalent-temps-plein (ETP)

Les actifs agricoles regroupent toutes les personnes qui participent au travail sur une exploitation agricole. On distingue d'une part **les actifs familiaux** : chefs d'exploitation et coexploitants associés de société, conjoints et autres membres de la famille, même s'ils sont salariés de l'exploitation ; d'autre part **les salariés, non membres de la famille**.

Les actifs permanents effectuent un travail régulier au moins 8 mois par an. En dessous de 8 mois, on parle de **main-d'œuvre non permanente** (salariés occasionnels ou saisonniers par exemple).

Un équivalent-temps-plein (ETP) correspond à une personne travaillant à plein temps, toute l'année sur l'exploitation.

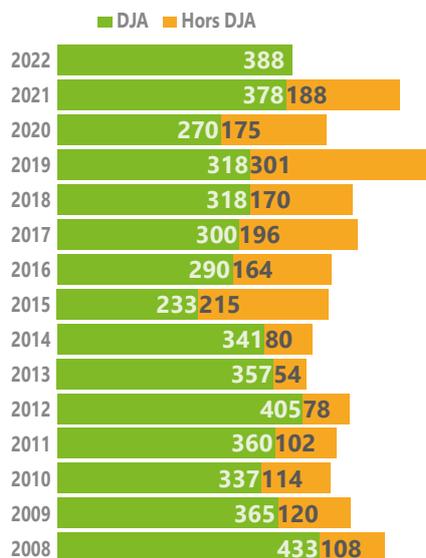
LES INSTALLATIONS EN AGRICULTURE

Ces 5 dernières années, 850 personnes par an deviennent agriculteur et agricultrice en Normandie. Parmi elles environ 500 s'installent à moins de 40 ans. Et parmi celles-ci environ 300 jeunes en moyenne s'installent en bénéficiant de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA).

Nombre d'installations aidées (DJA) en 2022

Total Normandie	Manche	Calvados	Orne	Seine Maritime	Eure
388	112	84	67	72	53

Nombre d'installations de - de 40 ans



Les faits marquants de 2023

La formation continue retrouve une activité plus élevée, notamment les formations obligatoires Certiphyto.

Comme beaucoup de secteurs, l'agriculture est touchée par des difficultés pour recruter des salariés agricoles en exploitation.

Installation aidée : un net recul est constaté au cours de l'année, malgré le démarrage du nouveau dispositif régional d'appui Normandie-démarrage-installation.

Chiffres clés

- 59 000 personnes travaillent dans l'agriculture normande en 2020 représentant 39 600 Équivalents-temps-plein
- 28 % des chefs d'exploitation sont des femmes
- L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 53 ans
- 388 installations avec DJA en 2022
- 5 186 agriculteurs ont participé à des stages de formation continue
- 12 600 élèves, étudiants et apprentis dans l'enseignement agricole



En 2022, 84 agriculteurs se sont installés en agriculture biologique dans le cadre du dispositif des installations aidées en Normandie. Ces installations représentent 22 % des installations aidées régionales. Maraîchage et bovins lait sont les deux principales productions concernées.

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

en Normandie

02

26 500 EXPLOITATIONS AGRICOLES

En 2020, la Normandie compte 26 500 exploitations agricoles (incluant toutes celles dont la superficie dépasse 1 hectare), d'une taille moyenne de 74 hectares, un niveau supérieur à ce que l'on observe au niveau national (69 hectares) (Agreste, recensement de l'agriculture 2020).

Au cours de la période 2010 - 2020, la Normandie a perdu 8 864 exploitations (- 25 %). Les départs des exploitants en âge de prendre leur retraite mais également le développement des formes sociétaires (plusieurs co-exploitants se regroupant sur une même exploitation) expliquent ce chiffre.

Nombre total d'exploitations (2020) :



Recensement de l'agriculture Agreste 2020



L'exploitation agricole : une unité économique de production

Selon la statistique agricole, une exploitation agricole est une unité économique de production qui remplit simultanément les trois conditions suivantes :

- elle exerce une activité agricole, soit de production, soit de maintien des terres en bon état agronomique et environnemental, soit de mise à disposition de packages collectifs,
- elle atteint une certaine dimension (sa taille est d'au moins un hectare de SAU ou 20 ares de cultures spécialisées) ou elle présente une activité de production supérieure à certains seuils (en nombre d'animaux ou en volume de production),
- elle est soumise à une gestion courante indépendante de toute autre unité (existence d'un numéro SIRET ou d'un numéro PACAGE).

Les sources d'information sur les exploitations agricoles

La source la plus complète sur les exploitations agricoles est le Recensement agricole Agreste qui a lieu tous les 10 ans : toutes les exploitations sont enquêtées. Tous les 2 ou 3 ans, entre deux Recensements, les Enquêtes Structure recueillent le même type d'informations mais à partir d'un échantillon extrapolé. Les données présentées ici sont issues du Recensement agricole réalisé fin 2020, à partir des données provisoire délivrées fin 2021.

D'autres sources existent mais sur des périmètres légèrement différents et avec des contenus différents, notamment : la Mutualité Sociale Agricole (MSA) qui délivre des données annuelles, principalement sur la main d'œuvre; les Comptes de l'Agriculture d'Agreste, qui délivrent une estimation annuelle du nombre d'exploitations ; les déclarations PAC, ne couvrant que les exploitations demandeuses d'aides PAC.

La production brute standard des exploitations

Les exploitations agricoles sont classées selon leur production brute standard (PBS), cela représente la valeur de production moyenne par hectare ou par animal présent, hors aides. Après multiplication des données de l'exploitation par les coefficients de PBS correspondants, on calcule la PBS de chaque exploitation. Celle-ci est exprimée en euros. La valeur de la PBS correspond à la valeur moyenne de chaque production sur la période 2015-2019.

Le Recensement agricole 2020 distingue quatre catégories d'exploitations selon leur taille économique :

- les «micro-exploitations» sont celles dont la PBS est inférieure à 25 000 euros : elles représentent 33 % des exploitations agricoles normandes en 2020 (31 % en France métropolitaine) mais ne valorisent que 4 % de la SAU régionale. Elles peuvent avoir à leur tête des chefs d'exploitation retraités ou pluriactifs. Leur superficie est en moyenne de 10 hectares en Normandie (12 ha en France métropolitaine).
- les «petites exploitations» sont celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros,
- les «moyennes exploitations» sont celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros
- et les «grandes exploitations» sont celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Caractéristiques moyennes des exploitations normandes en 2020

	Exploitations				Surface		Production brute standard		Équivalents temps-plein	
	2010	2020	Évolution		2010	2020	2010	2020	2010	2020
Micro exploitations	14 311	8 848	- 5 463	- 38 %	7 ha	10 ha	7 K€	7 K€	0,39 ETP	0,52 ETP
Petites	6 485	4 942	- 1 543	- 24 %	39 ha	44 ha	58 K€	56 K€	1,23 ETP	1,20 ETP
Moyennes	9 054	6 214	- 2 840	- 31 %	89 ha	96 ha	170 K€	172 K€	1,73 ETP	1,66 ETP
Grandes	5 524	6 506	+ 982	+ 18 %	149 ha	162 ha	419 K€	445 K€	2,92 ETP	2,88 ETP
sous-TOTAL hors micro	21 063	17 662	- 3 401	- 16 %	89 ha	106 ha	201 K€	240 K€	1,89 ETP	1,98 ETP
TOTAL	35 374	26 510	- 8 864	- 25 %	56 ha	74 ha	122 K€	162 K€	1,28 ETP	1,49 ETP

Site internet Agreste – Recensements agricoles

DIMINUTION DES EFFECTIFS D'EXPLOITATIONS

La distinction entre catégories de taille économique (cf. encadré) permet de mieux interpréter l'évolution globale du nombre d'exploitations. (Tableau ci-contre) De 2010 à 2020 les exploitations «professionnelles» (hors micro-exploitations) n'ont perdu que 16 % de leurs effectifs contre 38 % pour les micro-exploitations. La baisse moyenne totale de 25 % s'explique pour une grande part par le recul des micro-exploitations. Si l'on compare les périodes 2000-2010 et 2010-2020, on constate une décélération de la baisse, surtout pour les exploitations «professionnelles»

PROGRESSION DE LA SURFACE MOYENNE DES EXPLOITATIONS

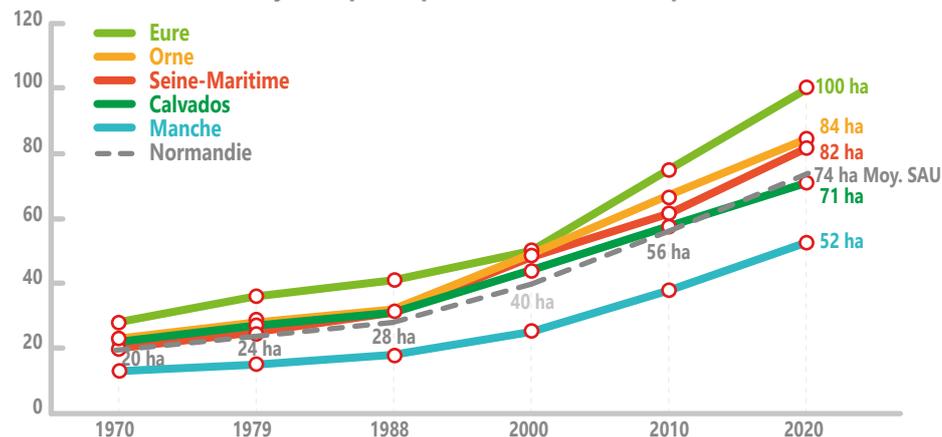
La surface moyenne (toutes exploitations confondues, y compris les micro-exploitations) est de 74 ha en 2020 en Normandie. Cette surface moyenne a presque doublé depuis 2000. On note par ailleurs le contraste entre les départements : 52 ha dans la Manche contre 100 ha dans l'Eure, qui s'explique par les dominantes de production ainsi que par la présence de davantage de micro-exploitations à l'Ouest de la région. La moyenne normande est supérieure à la moyenne française (69 ha).

Attention cette surface moyenne régionale de 74 ha englobe l'ensemble des exploitations. Si l'on retire les micro-exploitations la surface moyenne est de 106 ha.

Seule la catégorie «grandes exploitations» a accru son emprise sur la surface totale, de 42 % à 54 % en Normandie entre 2010 et 2020, à la fois parce que leurs effectifs et leur surface moyenne ont augmenté. Toutes les autres catégories sont en recul en termes d'emprise sur les surfaces, soit parce que les exploitations disparaissent soit par ce qu'elles s'agrandissent et rejoignent le groupe des «grandes».

La SAU moyenne des exploitations normandes tend à augmenter plus rapidement que la moyenne française, dont elle était très proche en 2000.

Surface moyenne par département - Toutes exploitations



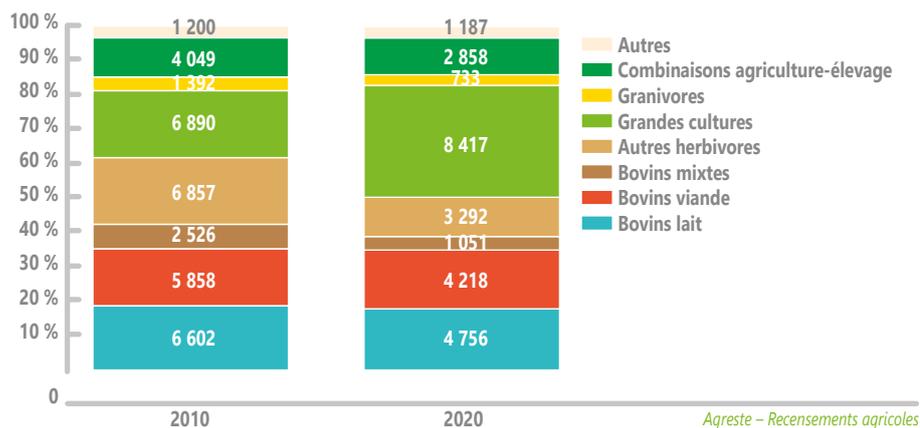
Agreste – Recensements agricoles

L'orientation technico-économique des exploitations (OTEX)

La production brute standard (PBS) donne un ordre de grandeur de la production pour une exploitation, elle permet également de classer les exploitations selon leur spécialisation. Il s'agit de leur orientation technico-économique (OTEX). Une exploitation est plus ou moins spécialisée dans une production si la PBS de cette production génère 70 % de la PBS de l'exploitation. Si aucune production n'atteint ce seuil, l'OTEX indique la combinaison des productions (polyculture, polyélevage).

L'ORIENTATION TECHNICO - ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS

Principales orientations technico-économiques (OTEX) des moyennes et grandes exploitations agricoles en Normandie (micro-exploitations incluses)



L'orientation des exploitations agricoles est notamment liée aux caractéristiques des sols et du climat. Dans les zones vallonnées et bocagères de l'Ouest de la région, se concentre l'élevage laitier. Vers l'Est, les sols profonds de la plaine de Caen, au Pays de Caux et au Vexin permettent des cultures diversifiées. Le Pays d'Auge concentre une forte proportion d'élevage équin. Les micro-exploitations relèvent en très grande majorité des orientations «Ovins caprins et autres herbivores» et «Bovins viande».

LE PROFIL DES PRINCIPAUX OTEX PRÉSENTS EN NORMANDIE

Les évolutions dans le temps de la répartition par OTEX résultent principalement de deux facteurs : des taux de disparition différents selon l'OTEX ; et des «mutations» d'exploitations d'un OTEX vers un autre. En Normandie on surveille particulièrement les transformations de systèmes d'élevage ou de polyculture-élevage vers des systèmes spécialisés en cultures.

L'évolution 2010-2020 est assez spectaculaire sur deux points :

- les orientations fondées sur les grandes cultures («céréales et oléagineux» et «autres grandes cultures») opèrent une très forte percée, avec une augmentation en nombre absolu des effectifs de cette catégorie (et pas seulement en pourcentage).
- les orientations fondées sur les «autres herbivores» (ovins, équins) ont vu leurs effectifs s'effondrer, cela concernait principalement les micro-exploitations.

On note également que les «bovins mixtes» ont également beaucoup régressé, les exploitations laitières ayant opté soit pour une spécialisation laitière soit pour un abandon du lait.

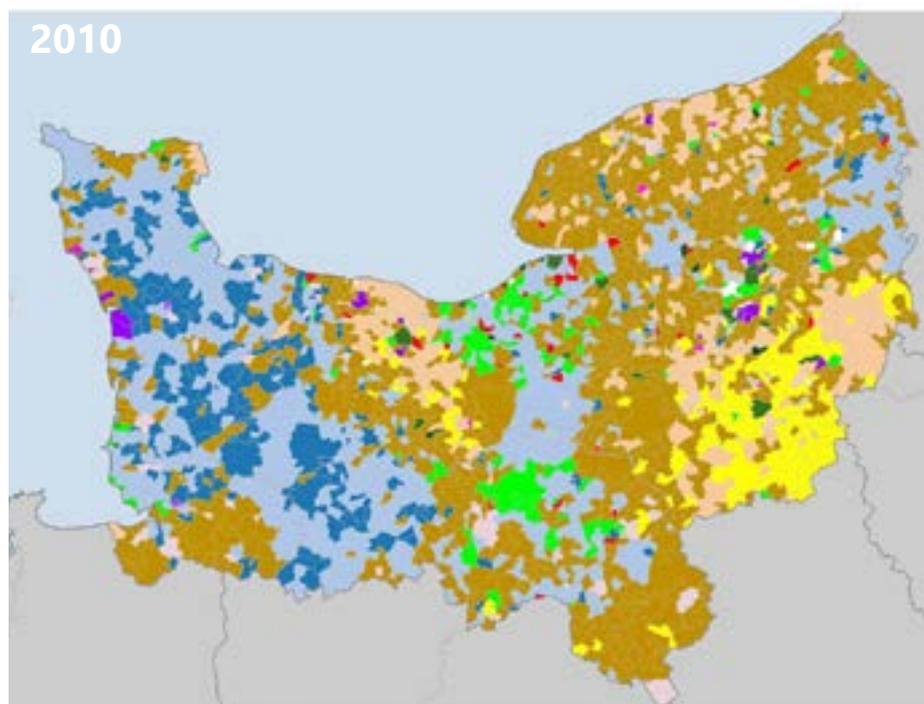
Portrait moyen des exploitations selon l'OTEX en 2020

	Exploitations	SAU	PBS	Equivalents temps-plein	PBS /ha
Bovins lait	4 756	110 ha	291 K€	2,24 ETP	2 652 €
Bovins viande	4 218	39 ha	42 K€	0,81 ETP	1 092 €
Bovins mixtes	1 051	125 ha	270 K€	2,03 ETP	2 164 €
Autres herbivores	3 290	21 ha	37 K€	1,26 ETP	1 727 €
Céréales oléagineux	3 247	91 ha	104 K€	0,95 ETP	1 143 €
Grandes cultures autres	5 170	76 ha	147 K€	1,17 ETP	1 953 €
Granivores	733	51 ha	484 K€	2,32 ETP	9 420 €
Polyculture-élevage	2 858	113 ha	238 K€	1,86 ETP	2 114 €
Autres	1 187	15 ha	166 K€	2,58 ETP	11 087 €
TOTAL	26 510	74 ha	162 K€	1,49 ETP	2 204 €

Agreste - Recensements agricoles

RÉPARTITION CARTOGRAPHIQUE DES ORIENTATIONS DE PRODUCTION DOMINANTES

La cartographie des OTEX dominants dans chaque commune et son évolution 2010-2020 est très parlante quant à la localisation des systèmes et à leurs substitutions sur les territoires. Chaque carte représente la dominante communale, en 2010 d'abord puis en 2020.

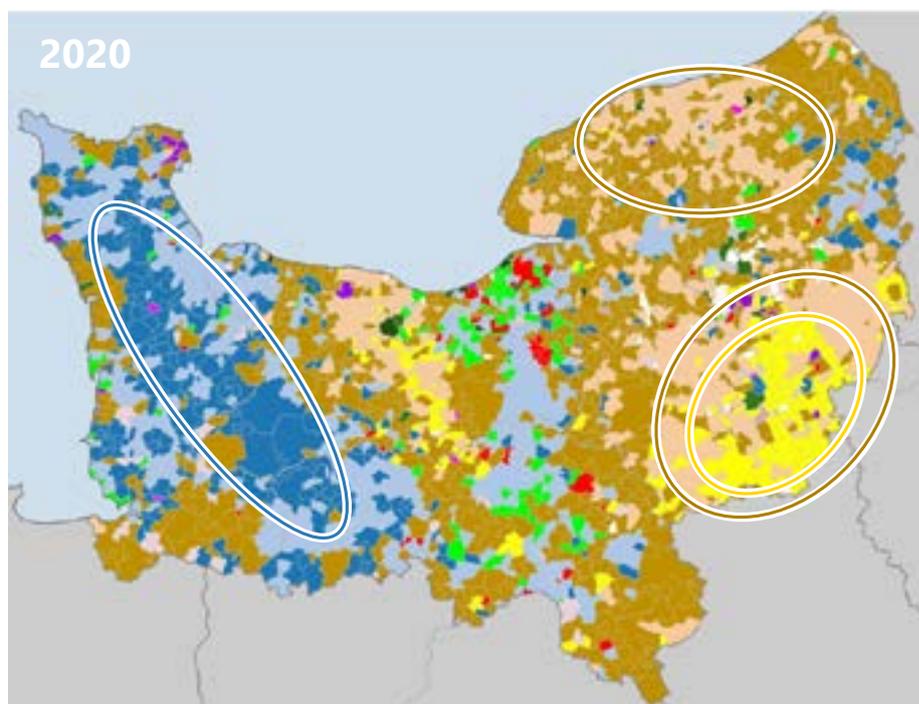


- Bovins lait
- Bovins mixtes (375)
- Bovins viande (38)
- Combinaisons de granivores (26)
- Céréales et/ou protéagineux (195)
- Équidés et/ou autres herbivores (89)
- Fleurs et/ou horticulture (19)
- Fruits et autres cultures permanentes (8)
- Ovins ou caprins (6)
- Polyculture et/ou polyélevage (939)
- Porcins (7)
- Volailles (4)
- Autres grandes cultures (516)
- Données absentes ou secrètes (42)
- Légumes ou champignons (17)
- N/A (32 345)

Spécialisation laitière
Recul de l'orientation «bovins mixtes»

Recul de la polyculture-élevage au profit des «autres grandes cultures»

Recul de l'OTEX «céréales et oléo protéagineux» au profit des «autres grandes cultures»



Données : site internet Agreste – Recensements agricoles

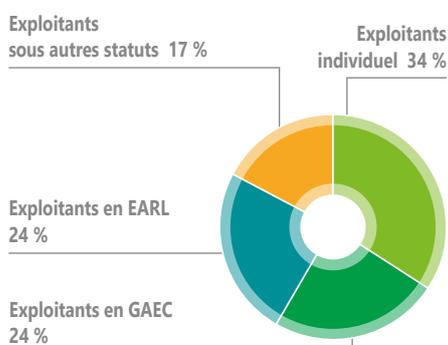
Données moyennes départementales (toutes exploitations)

	Exploitations		SAU/Ea		ETP/Ea		PBS/Ea		PBS/ha	
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020
Manche	11 346	8 037	38 ha	52 ha	1,17	1,40	108 K€	151 K€	2 865 €	2 884 €
Calvados	6 615	5 267	57 ha	71 ha	1,37	1,54	111 K€	132 K€	1 940 €	1 861 €
Orne	5 924	4 713	67 ha	84 ha	1,40	1,54	124 K€	149 K€	1 855 €	1 765 €
Seine-Maritime	6 471	4 794	61 ha	82 ha	1,39	1,63	145 K€	205 K€	2 354 €	2 518 €
Eure	5 018	3 699	75 ha	100 ha	1,17	1,40	138 K€	191 K€	1 840 €	1 916 €
Normandie	35 374	26 510	56 ha	74 ha	1,28	1,49	122 K€	162 K€	2 187 €	2 204 €

Agreste – Recensements agricoles

La Manche et l'Eure se distinguent particulièrement des autres départements en ce qui concerne le nombre d'exploitations et la surface moyenne. La Manche compte plus du double d'exploitations agricoles que l'Eure, avec une surface par exploitation deux fois moins élevée ; cette différence témoigne de spécialisations agricoles différentes, la Manche étant plus orientée vers l'élevage laitier tandis que l'Eure vers les cultures.

Nombre d'actifs agricoles (ETP) selon la forme juridique en Normandie



Agreste, RA 2020

DES FORMES SOCIÉTAIRES EN PROGRESSION

En 2020 les formes sociétaires (GAEC, EARL, SCEA...) représentent 40 % des exploitations normandes (micro-exploitations incluses) et 66 % des actifs (en ETP). Les pourcentages correspondants étaient de 28 et 53 % respectivement en 2010.

Après une décennie d'accroissement rapide du phénomène sociétaire sous la forme d'EARL, la période récente a vu un retour en force des GAEC, avatagés par le principe de «transparence» des aides PAC : celles-ci étant perçues dans la limite d'un plafond, un GAEC bénéficie de plafonds démultipliés, ce qui n'est pas le cas des autres formes sociétaires. Ainsi depuis 2010 les GAEC sont passés de 18 à 24 % des actifs, alors que les EARL ont stagné à 24 %.

En 2022, 70 % des installations aidées en Normandie se sont réalisées sous forme sociétaire (GAEC, EARL ou autres formes sociétaires), aussi bien en famille que hors cadre familial. La société offre des avantages en termes de coût à l'installation (transmission progressive de l'outil de travail), de conditions de travail et de partage des responsabilités.

Chiffres clés

- 26 500 exploitations en Normandie (2020)
- 5^e région de France métropolitaine sur ce critère
- Baisse de 25 % du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020
- 33 % de micro-exploitations en 2020
- Taille moyenne d'une exploitation en Normandie (2020) : 74 hectares.



Fin 2022, la Normandie comptait 2 361 exploitations agricoles engagées en agriculture biologique pour une surface (bio et conversion) de 137 520 hectares.

La taille moyenne des exploitations certifiées bio normandes est de 58 hectares.

Avec 7 % de sa surface agricole, la Normandie est la 11^e région française pour sa part de surface en bio sur 13 régions métropolitaines (France = 10,7 % de surface).

Sources :
Agreste : recensements agricoles et enquêtes structure
DRAAF - SRISE Normandie
MSA

03

LA TERRE ET LE FONCIER en Normandie

Part de la surface agricole sur le territoire en 2022

- > 60 %
- 50 % à 59 %
- 40 % à 49 %
- < 40 %



SAA, Agreste

PRÈS DE 69 % DE L'ESPACE NORMAND VALORISÉS PAR L'AGRICULTURE

La superficie agricole normande représente 2,06 millions d'hectares. Du fait de l'absence de massifs montagneux, d'une faible présence de forêts et d'une urbanisation modérée, la Normandie est la 1^{re} région française pour sa part de surface

agricole. Elle valorise par l'agriculture de plus de 68,5 % de sa surface (dans les régions de France métropolitaine, cette part couvre en moyenne 51,5 % du territoire).

Utilisation du sol en Normandie en 2022

en hectares	SAU régionale	Surfaces boisées y compris haies	Landes, friches	Sols artificialisés	Autres (plages, rochers, eaux intérieures)	Surface totale régionale
Normandie	2 061 500 69 %	556 800 19 %	39 410 1 %	316 300 10 %	33 300 1 %	3 007 310 100 %

Agreste - SAA

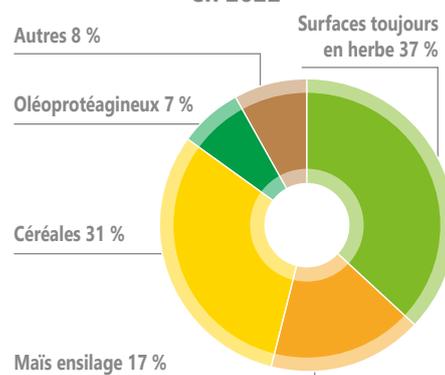
LA SURFACE AGRICOLE EN BAISSÉ

A l'échelle de la Normandie, les surfaces agricoles ont diminué de 20 880 ha entre 2008 et 2020, soit une baisse de 1 % en l'espace de 12 ans. Entre temps, l'artificialisation ; transformation et imperméabilisation partielle ou totale d'un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement ; a progressé de 9,6 % sur le territoire normand, soit une surface de 23 700 ha. En majorité, les terres qui quittent l'agriculture sont dédiées à l'habitat. Cette artificialisation se réalise largement au détriment des prairies, qui disparaissent également au profit des terres arables et des cultures permanentes. La pression foncière est singulièrement forte, en particulier autour des grandes agglomérations et sur l'axe de la Seine. D'autres territoires présentent également un étalement urbain important. Même si le rythme de consommation des terres agricoles tend toutefois à s'infléchir depuis quelques années, la Normandie se classe au 3^e rang des régions dont le rythme d'artificialisation est le plus élevé.

Dans ce contexte, la France s'est donc fixée pour but d'atteindre le «zéro artificialisation nette des sols» en 2050 avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente.

OSCOM

Répartition de la surface agricole en 2022



Surface agricole régionale : 2,06 millions ha

Agreste - SAA

UNE RÉGION, DEUX VOCATIONS

• **Les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne** restent tournés vers l'élevage bovin (lait et viande). Les superficies toujours en herbe (STH) y représentent 46 % de la surface agricole. Au fil du temps, cette part a diminué au profit des terres labourables. Ces dernières ont progressé, notamment pour la culture des céréales et oléagineux. La surface moyenne des regroupements de parcelles contiguës (îlots) y est inférieure à 6 ha en 2022.

• **L'Eure et la Seine-Maritime** se partagent entre l'élevage bovin et les grandes cultures, avec une part importante de cultures industrielles (lin, betterave et pommes de terre), la part de la STH y est moins élevée (24 %). Le morcellement parcellaire y est moindre avec une taille moyenne d'îlots d'environ 7,2 ha en moyenne en 2022.

Agreste - SAA, ASP - RPG 2022

UN FONCIER AGRICOLE DE PLUS EN PLUS CHER

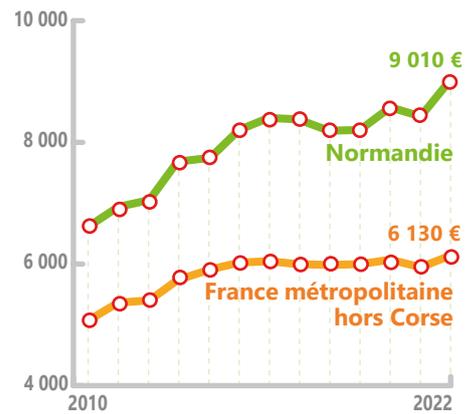
Le prix des terres agricoles est très différent d'un département normand à l'autre : là où la concurrence agriculture-urbanisation est très forte, le prix des terres reste nettement au-dessus de la moyenne française. Le prix des terres agricoles est réparti selon un gradient ouest-est : globalement plus faible à l'ouest et plus élevé à l'est. Avec des

prix pouvant dépasser les 10 000 € / ha, les plaines de Caen dans le Calvados, le nord-ouest de l'Eure (Plateau du Neubourg, Roumois, Marais Vernier et Entre Madrie et Lyons) et le Pays de Caux en Seine-Maritime sont parmi les petites régions agricoles de France métropolitaine où les prix sont les plus élevés.

Le prix moyen à l'hectare des terres et prés libres non bâtis repart à la hausse en 2022 en France métropolitaine (hors Corse), à 6 130 €/ha.

En Normandie, entre 2021 et 2022, tous les départements enregistrent une hausse du prix des terres. Elle est de 1 % dans la Manche, à 7 990 €/ha. Dans le Calvados et l'Orne, la hausse est de 2 %, à respectivement 9 250 €/ha et 7 260 €/ha. Dans l'Eure et en Seine-Maritime, elle atteint 3 %, à respectivement 9 490 €/ha et 10 300 €/ha.

Évolution du prix à la vente des terres et prés libres non bâtis (en €/ha)



Agreste, d'après Terres d'Europe - SCAFR

LA TAILLE MOYENNE DE L'EXPLOITATION NORMANDE EN PROGRESSION

La taille moyenne de l'exploitation normande progresse. Entre 2010 et 2020, celle-ci est passée de 56 à 74 hectares en Normandie (toutes exploitations confondues), ce qui est supérieur à la moyenne au niveau national (65 hectares). Les exploitations se classent en deux catégories :

- **Les petites, moyennes et grandes exploitations, dites «professionnelles», d'une part** elles valorisent 96 % de la superficie agricole utile (SAU) normande, ce qui porte à 106 hectares leur superficie moyenne en Normandie (88 hectares en France métropolitaine).
- **Les micro-exploitations, d'autre part** : elles représentent 33 % des exploitations agricoles normandes (contre 30 % en France métropolitaine) mais ne valorisent que 4 % de la surface agricole régionale. Elles peuvent avoir à leur tête des chefs d'exploitation retraités ou pluriactifs. Leur superficie est en moyenne de 10 hectares en Normandie (11 hectares en France métropolitaine).

Prix moyen à la vente des terres et prés, libres non bâtis, en 2022

	2020	Euros courants
Seine-Maritime		10 300
Eure		9 490
Calvados		9 250
Manche		7 570
Orne		7 260
France métropolitaine hors Corse		6 130

Agreste d'après Terres d'Europe - SCAFR

Chiffres clés

- 69 % du territoire occupé par l'agriculture
- 1 % de surface agricole en moins en 12 ans
- 9 010 euros par hectare
- 106 hectares en moyenne pour les exploitations professionnelles

Les exploitations normandes par taille

	Micro-exploitations		Exploitations professionnelles		Nombre total d'exploitations
	Part du nombre d'exploitations	Part de la surface agricole	Part du nombre d'exploitations	Part de la surface agricole	
2010	40 %	5 %	60 %	95 %	35 374 exploitations
2020	33 %	4 %	67 %	96 %	26 510 exploitations

Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

En 10 ans, ce sont les micro-exploitations, souvent des petites structures avec des exploitants pluriactifs ou retraités, qui ont le plus régressé en nombre. Représentant un tiers du total des exploitations, elles n'occupent toutefois qu'une part très limitée de la surface agricole (4 %). Dans le même temps, les exploitations s'agrandissent avec désormais plus de la moitié de la surface agricole cultivée par 25 % des exploitations.

Chiffres clés 2022

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime
Part des surfaces artificialisées	12 %	10 %	11 %	7 %	13 %
Part des surfaces boisées	14 %	23 %	13 %	22 %	20 %
Part des surfaces agricoles	71 %	64 %	73 %	69 %	65 %
SAU en ha	400 165	386 180	440 230	425 140	409 790

AGRESTE-SAA



Fin 2022, la Normandie comptait 2 361 exploitations agricoles engagées en agriculture biologique et en conversion, pour une surface de 137 520 hectares.

La taille moyenne des exploitations bio normandes est de 58 hectares.

Avec 7 % de sa surface agricole en bio, la Normandie est la 11^e région française pour sa part de surface sur 13 régions métropolitaines (France : 10,7 %).

La Manche, avec 38 925 hectares certifiés, est le 1^{er} département normand au regard de ses surfaces totales conduites en bio.

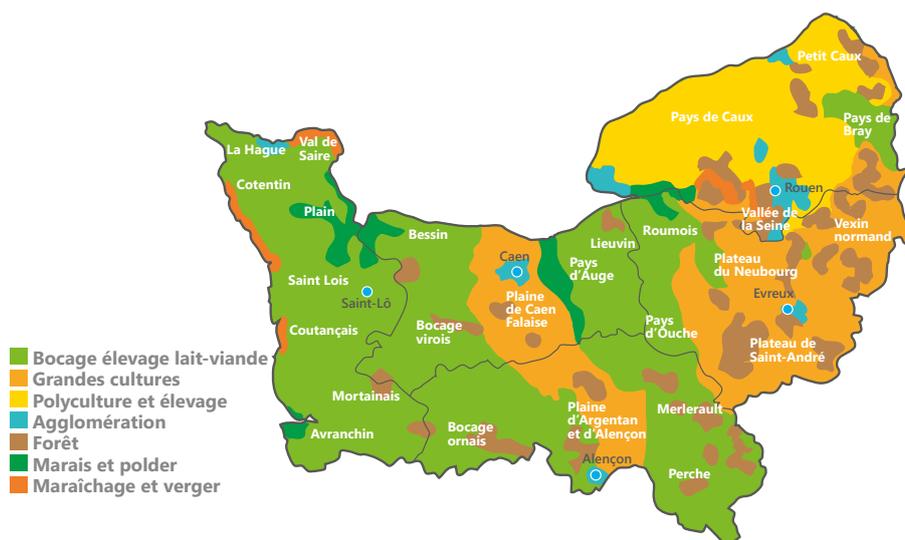
Sources :

Agreste : recensements agricoles, prix des terres agricoles, statistique agricole annuelle
Observatoire des Sols à l'échelle COMMUNALE

04

PAYSAGES ET ENVIRONNEMENT

en Normandie



UNE GRANDE DIVERSITÉ DE PAYSAGES

D'une superficie d'un peu plus de 30 000 km², la Normandie dispose d'une importante diversité de territoires. Les paysages côtiers vont du Tréport au Mont-Saint-Michel, en empruntant le pont de Normandie.

Cette fenêtre maritime couvre environ 600 km. On peut y découvrir la Côte d'Albâtre et les célèbres falaises d'Étretat, puis la Côte Fleurie avec le port d'Honfleur, les plages de Deauville et de Cabourg, la Côte de Nacre et les plages du Débarquement ou encore la presqu'île du Cotentin avec le Nez de Jobourg et la Baie du Mont-Saint-Michel.

Dans les terres, alternent des régions bocagères plus ou moins vallonnées, essentiellement consacrées à l'élevage, des régions de plaine ou plateaux, orientées vers les grandes cultures et des forêts de chênes, de hêtres ou de pins sylvestres.

UNE AGRICULTURE SOUCIEUSE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Les pratiques agricoles évoluent et la recherche d'une meilleure valeur ajoutée et de meilleures conditions de travail s'accompagne d'une prise en compte des attentes de la société en matière d'environnement. Outre les fonctions de production, les agriculteurs, acteurs du monde rural, assurent de nombreuses autres activités : ils participent à la préservation de l'environnement, contribuent à la valorisation et à l'entretien des paysages ainsi qu'à l'aménagement de l'espace rural.

Les pratiques agricoles évoluent également en cohérence avec des exigences environnementales, en matière de bâtiments d'élevage, de réduction de pollution des eaux par les nitrates, de traitements phytosanitaires notamment. Nombre d'agriculteurs souscrivent également à des pratiques plus spécifiques en faveur de l'environnement, dans le cadre de contrats ou cahiers des charges spécifiques.

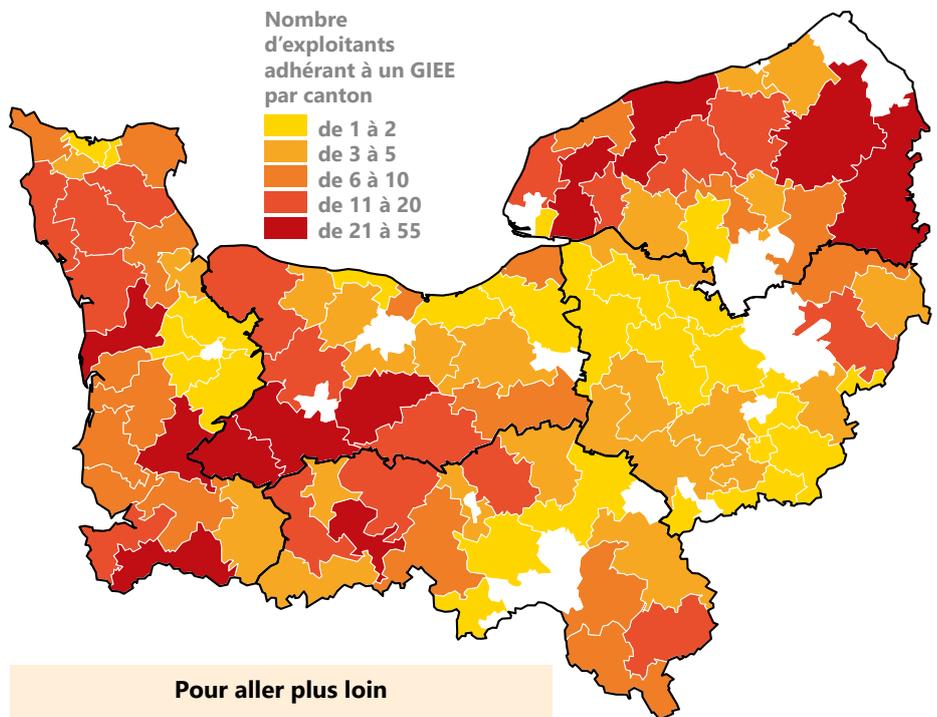


UNE AGRICULTURE AUX MULTIPLES FACETTES

La Normandie est la 1^{re} région française pour sa part de surface agricole : elle valorise par l'agriculture près de 69 % du territoire (dans les régions de France métropolitaine, cette part couvre en moyenne 52 % du territoire). La région doit la diversité de son agriculture à la qualité de ses différents terroirs. L'agriculture régionale s'appuie sur des richesses naturelles que sont ses territoires et son climat. De plus, la région a su développer ses productions traditionnelles telles que le lait, la viande bovine ou les céréales tout en préservant son environnement. Elle a également su se diversifier et propose de nouvelles activités telles que l'agritourisme.

LES GIEE EN NORMANDIE FIN 2021

- 37 GIEE labellisés (soit 5 % des 753 GIEE en France)
- Différentes structures d'accompagnement :
 - Chambres d'agriculture : 22
 - Cerfrance : 7
 - Autres : 8 (Union AOP, Asso. Maraîchage-Sol Vivant, CIVAM, CFPPA, SAS Agrigaz Vire)
- 942 exploitations agricoles engagées
- Répartis selon 7 thématiques principales : agroforesterie, autonomie alimentaire, biodiversité, conservation des sols, méthanisation, réduction intrants et consommation énergie, santé animale.



Pour aller plus loin

- des fiches de présentation de chaque projet
- un site web national dédié aux GIEE : <https://collectifs-agroecologie.fr/>



SYMBIOSE NORMANDIE : VALORISER LES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX POUR UN AVENIR DURABLE

(PSE) auprès des acteurs économiques régionaux, les Chambres d'agriculture de Normandie, les Jeunes Agriculteurs de Normandie et la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles ont créé l'association Symbiose Normandie.

L'association se veut intermédiaire entre les agriculteurs qui fournissent ces services et les acteurs publics ou privés qui souhaitent les financer, dans la transparence et le respect, en s'appuyant sur une expertise et un ancrage territorial reconnu. Elle s'est dotée, en novembre 2023, d'un Conseil Scientifique, composé de 6 experts scientifiques, pour valider scientifiquement les projets de PSE.

Symbiose accompagne les agriculteurs et les entreprises à chaque étape de leurs projets. Pour les agriculteurs, cela implique

la prise de contact, le diagnostic des services environnementaux, la construction d'un cahier des charges, la mise en place des mesures avec le soutien de conseillers, et enfin, la rémunération annuelle pour les bonnes pratiques environnementales. Pour les entreprises, le processus comprend la prise de contact, la contractualisation (offre standardisée ou contrat personnalisé), la mise en place des mesures avec un suivi, le financement des agriculteurs via l'association, et la communication valorisant leur engagement en faveur de l'agriculture durable.

Symbiose Normandie propose, par exemple, un nouveau PSE axé sur la valorisation du carbone stocké par les haies, baptisé Haies, Carbone et Co-bénéfices. Ce PSE soutient les agriculteurs dans la gestion durable des haies bocagères, favorisant le maintien du bocage et des services environnementaux associés. Il utilise la méthode haies du label bas carbone (travaux Carbocage) pour évaluer le carbone additionnel résultant

de la gestion durable du maillage bocager. Symbiose Normandie est l'interface entre les agriculteurs et la société civile pour la commercialisation des crédits carbone générés par le PSE Haies, Carbone & Co-bénéfices.

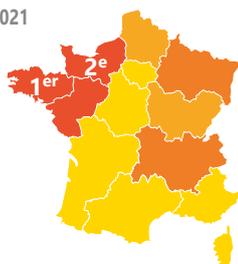
Les agriculteurs engagés bénéficient d'un diagnostic appelé Plan de Gestion Durable des Systèmes Agroforestiers (PGDSAF) sur 15 ans, financé par la Région Normandie. Ce plan permet de planifier la gestion durable, d'évaluer le carbone séquestré, ainsi que divers services environnementaux liés aux haies. Actuellement, 27 exploitations en Normandie participent, représentant un linéaire d'environ 250 kilomètres de haies avec un potentiel de plus de 2 500 crédits «carbone» labellisés bas carbone pour les 5 prochaines années.

05

LE LAIT en Normandie

Livraisons aux laiteries 2021 (en litres) :

- + 3 milliards
- 2 à 3 milliards
- 1 à 2 milliards
- - d'1 milliard



Enquête annuelle laitière

LE SECOND TROUPEAU LAITIER DE FRANCE

La Normandie détient fin 2022 un troupeau de 534 000 vaches laitières, soit 17 % du troupeau laitier français, le second troupeau des régions françaises. La Manche est le département français qui a l'effectif de vaches laitières le plus élevé. Chaque vache a produit en moyen 7 100 litres de lait en 2022.

LE LAIT : PREMIER SECTEUR DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE NORMANDE

Les ventes de lait représentent 1,4 milliard de chiffre d'affaires, soit 32 % de la production agricole en Normandie ces dernières années (entre 2017 et 2021). C'est le premier produit agricole dans la région. Avec 25 % des salariés de l'industrie agro-alimentaire, l'industrie laitière est aussi le premier pôle d'emplois de ce secteur.

Cheptel de vaches laitières en 2022						
	Total Normandie	Manche	Orne	Calvados	Seine-Maritime	Eure
Effectif de vaches laitières	534 000	235 000	101 000	89 000	80 000	28 000
Part du cheptel / France	17 %	7 %	3 %	3 %	3 %	1 %
Rang	2 ^e région	1 ^{er} département	8 ^e département	12 ^e département	14 ^e département	35 ^e département

Agreste – Statistique Agricole Annuelle



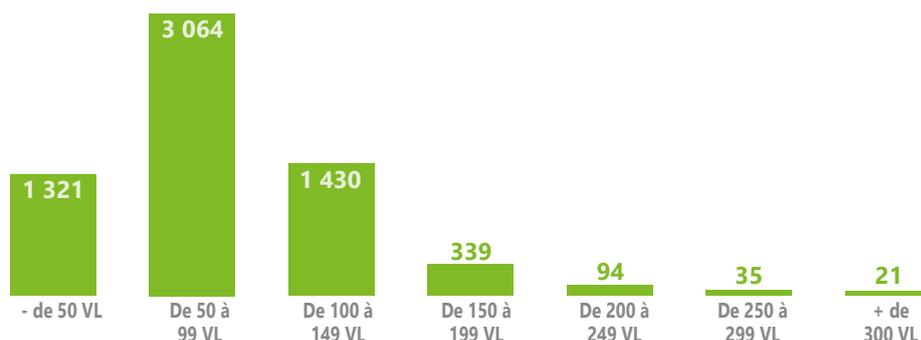
LES TROUPEAUX LAITIERS S'AGRANDISSENT

Les élevages laitiers s'agrandissent rapidement : le troupeau moyen en Normandie en 2022 est de 85 vaches, alors que cette taille n'était que de 38 vaches en 2000. La taille moyenne des troupeaux varie peu selon les départements normands.

Les troupeaux de plus de 100 vaches laitières sont désormais bien présents dans le paysage laitier normand. Fin 2022, 1 919 troupeaux comptent 100 vaches et plus, c'est 30 % des troupeaux normands qui regroupent 49 % des vaches.

Les livraisons de lait en moyenne par exploitation et par an sont passées de 78 000 litres en 1984 à 607 000 litres en moyenne en 2022.

Répartition des troupeaux laitiers en Normandie selon la taille fin 2022



Identification des animaux

RESTRUCTURATION RAPIDE DES ÉLEVAGES

La Normandie comptait 6 300 exploitations laitières fin 2022. Depuis 10 ans, l'effectif des élevages connaît un recul annuel moyen compris entre 3 et 4 % par an (3,4 % entre 2021 et 2022). C'est le niveau de restructuration le plus élevé de tous les systèmes de production présents en Normandie ! Cette baisse des effectifs d'élevages laitiers en Normandie est comparable à celle que connaît la France entière sur la période.

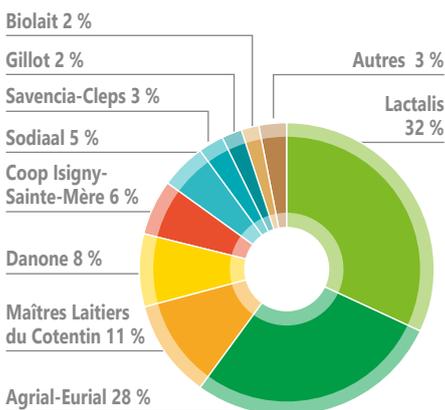
UN TISSU VARIÉ DE LAITERIES

Une douzaine d'entreprises laitières sont implantées en Normandie, sur 48 sites différents.

Les laiteries sont de différents types :

- Des coopératives régionales : Les Maîtres Laitiers du Cotentin et la Coopérative Isigny-Sainte-Mère.
- Des coopératives de taille nationale : Sodiaal et Agrial-Eurial.
- Des laiteries à capitaux privés de taille internationale : Lactalis, Savencia, Danone, Mont-Blanc (groupe Bel).
- Des PME laitières : les entreprises Gillot, Fléchar, Triballat-Noyal, Val de Sienna.

Répartition de la collecte de lait en Normandie en 2018



Chambre d'agriculture de Normandie d'après DRAAF, CRIEL, Entreprises

	Total Normandie	Manche	Orne	Calvados	Seine-Maritime	Eure
Effectif d'élevages laitiers fin 2022	6 300	2 590	1 220	1 030	1 090	370
Livraisons de lait aux laiteries 2022 (millions de litres)	3 826	1 720	713	612	568	213
Évolution des livraisons 2014-2022	+ 2 %	+ 11 %	+ 5 %	- 3 %	- 10 %	- 11 %

Source : Agreste -& Identification des animaux

17 % DE LA PRODUCTION FRANÇAISE DE LAIT

... sur 7 % du territoire agricole français : la Normandie est un bassin de production dense. En 2022, la production totale de lait de vache s'élève à 3,82 milliards de litres de lait sur la région. C'est la 2nde région laitière française. Le volume de lait produit a augmenté de 2 % depuis la dernière année de quotas laitiers en 2014, notamment dans sa partie Ouest (Manche et Orne). La production française reculait de 7 % pendant le même temps.

LA RACE NORMANDE : UN MARQUEUR DE L'IDENTITÉ LAITIÈRE

La Normandie est le berceau de la race bovine normande. Race mixte, elle est élevée pour ses qualités laitières mais également pour sa viande. Autrefois majoritaire, la race normande représente 28 % des vaches laitières fin 2022, devancée par la Prim'Holstein.



© AdobeStock

DES PRODUITS LAITIERS RENOMMÉS

Outre la race bovine normande et ses verts pâturages, la Normandie est également célèbre, en France et à travers le monde pour la qualité et la diversité de ses produits laitiers.

La renommée des produits laitiers normands s'est construite autour d'une longue histoire, au 19^e siècle avec son beurre et sa crème, puis au 20^e siècle avec son camembert. Cette longue histoire est attestée aujourd'hui par l'existence de 6 Appellations d'Origine laitières pour le Camembert de Normandie, le Pont-l'Évêque, le Livarot, le Neufchâtel, le Beurre et la Crème d'Isigny.

	Produits laitiers normands sous Appellation d'Origine	
	2021	2011-2021
Camembert de Normandie	6 015	+ 30 %
Pont-l'Évêque	2 195	+ 12 %
Neufchâtel	1 633	+12 %
Livarot	725	-31 %
Beurre d'Isigny	7 553	+ 39 %
Crème d'Isigny	7 620	+83 %

Source : INAO-CNAOL

Principaux produits laitiers fabriqués en Normandie		
2020	Quantités en tonnes	Part de la production française
Beurre	125 216	36 %
Crème conditionnée	150 031	31 %
Yaourts	159 162	11 %
Fromages frais de vache	248 587	43 %
Fromage de vache à pâte molle	122 461	31 %
dont Camembert	72 077	83 %
Pour rappel collecte laitière		16 %

Agreste - enquête annuelle laitière

Le produit laitier spécifique à la Normandie est bien sûr le Camembert : la région fabrique 83 % des camemberts français.

Les laiteries normandes fabriquent aussi 43 % des fromages frais français.

Enfin près d'un tiers du beurre et de la crème française sont fabriqués en Normandie.

DAVANTAGE DE TRANSFORMATION À LA FERME

En 2020, le recensement a compté 358 élevages laitiers en Normandie qui transforment le lait à la ferme en produits laitiers. Ce nombre représente, certes, moins de 1% des élevages laitiers, mais il est en croissance de 27 % depuis 2010.



© AdobeStock

Chiffres clés

- 3,82 milliards de litres produits soit 17 % du lait en France
- 2^e région laitière française
- 534 000 vaches laitières
- 6 300 élevages laitiers
- 85 vaches laitières en moyenne par élevage
- 28 % de vaches laitières de race normande
- 6 Appellations d'Origine laitières
- 83 % du camembert français

Les faits marquants de 2023

Une bonne année fourragère

Après 2022 une année difficile, la campagne fourragère a été bonne en 2023, tant pour la production des prairies que du maïs-ensilage, permettant de reconstituer des stocks.

Un volume de production en hausse en Normandie

Le volume de lait produit en Normandie est en hausse de 1 % sur les 8 premiers mois de l'année, alors que l'ensemble de la collecte française est nettement sur le recul (- 2%), tout comme la production en Bretagne (- 3 %) et en Pays de la Loire (- 4 %).

Prix à des niveaux records

Le prix du lait payé aux élevages a progressé de 9 % en Normandie sur les 8 premiers mois de 2023 après avoir augmenté de 20 % en 2022. La tendance est cependant à une décélération sur la fin d'année.



La filière bovin lait bio en Normandie, c'est 566 exploitations engagées pour un cheptel de vaches laitières de 30 061 têtes (15 % du cheptel national) + 12 121 animaux en conversion.

En 2021, la Normandie a livré près de 140 millions de litres de lait de vache biologique, c'est la 4^e région française productrice de lait de vache biologique (11,2 % des livraisons nationales), derrière la Bretagne (22,2 %), les Pays de la Loire (21,7 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (13,8 %). En Normandie, le lait bio représente 3,6 % des livraisons régionales de lait, une exploitation laitière biologique normande a livré, en moyenne, 293 000 litres de lait par an.

LA VIANDE BOVINE

en Normandie

06

DEUXIÈME SECTEUR DE PRODUCTION

En Normandie, 15 460 exploitations (soit 58 %) détiennent un cheptel bovin en 2022 : lait, viande ou mixte.

Avec 1,98 millions de têtes, la Normandie est la 4^e région française par l'importance de son troupeau bovin total (derrière les régions Auvergne - Rhône Alpes, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine).

En 2021, la viande bovine (gros bovins et veaux de boucherie) génère 15 % du produit agricole régional (Source Agreste, hors aides, services exclus, autoconsommation exclue), soit 705 millions d'euros pour la Normandie. Avec le lait (32 %), l'élevage bovin représente environ la moitié du produit agricole normand.

L'EMPREINTE LAITIÈRE RESTE FORTE...

La Normandie reste une région à vocation essentiellement laitière. Fin 2022, la région compte plus de 533 000 vaches laitières, soit 16 % du troupeau laitier français. La Manche est d'ailleurs le 1^{er} département français par la taille de son troupeau de vaches laitières, devant l'Ille et Vilaine.

Cependant, avec la mise en place des quotas laitiers en 1984, un cheptel spécialisé viande fait son apparition. Aujourd'hui, 34 % des exploitations normandes détiennent des vaches allaitantes.

... MAIS LA FIN DES QUOTAS A CONSTITUÉ UN TOURNANT

Dans la région, différents facteurs ont permis le développement d'un cheptel allaitant spécialisé : l'augmentation de la productivité des vaches laitières qui conduit à la baisse du cheptel laitier, la nécessaire valorisation des surfaces en herbe avec substitution du troupeau laitier par un troupeau allaitant...

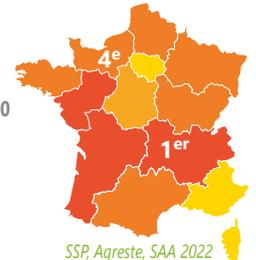
A partir de 1984, année d'instauration des quotas laitiers, le cheptel allaitant (vaches et génisses) a plus que doublé dans la région alors que, dans le même temps, le cheptel laitier a diminué de 47 %. Aujourd'hui, 30 % des vaches présentes dans les exploitations normandes sont issues du troupeau allaitant. La levée des quotas en 2015 fait évoluer les systèmes laitiers vers davantage de spécialisation laitière et moins d'activité «viande» : moins de doubles troupeaux avec vaches

allaitantes en complément des vaches laitières, et surtout moins d'engraissement de mâles dans les exploitations laitières. L'activité viande se localise de plus en plus dans des systèmes sans lait.



Cheptel bovin total :

- > 2 000 000 de têtes
- 1 000 000 à 2 000 000
- 500 000 à 1 000 000
- < 500 000



SSP, Agreste, SAA 2022

Répartition de l'effectif bovin normand en 2022
(% de l'effectif bovin, en têtes)

Veaux et élèves < 1 an 26 %

Génisses de boucherie 6 %

Mâles de type viande 6 %

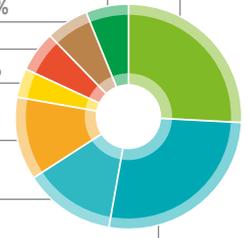
Génisses nourrices 6 %

Mâles de type laitier 4 %

Vaches nourrices 12 %

Génisses laitières 13 %

Vaches laitières 27 %



Effectif bovin total : 1 985 731 têtes

SSP, Agreste, SAA 2022

Répartition de la production (en tonnage) selon les départements et les types de viande						
	Normandie	Manche	Orne	Calvados	Seine-Maritime	Eure
Mâles de 1 à 2 ans	31 %	8 %	12 %	4 %	5 %	1 %
Vaches de réforme laitières	26 %	11 %	5 %	4 %	4 %	1 %
Génisses	14 %	4 %	3 %	2 %	3 %	1 %
Vaches de réforme nourrices	12 %	3 %	3 %	2 %	3 %	1 %
Mâles de plus de 2 ans	11 %	3 %	2 %	2 %	3 %	1 %
Veaux de boucherie	6 %	3 %	1 %	1 %	1 %	0 %
Total	100 %	33 %	25 %	16 %	20 %	7 %

SSP, Agreste, SAA 2022

DAVANTAGE DE JEUNES BOVINS ET MOINS DE BŒUFS

En Normandie, les vaches de réforme (laitières et nourrices) représentent, en têtes, 38 % des bovins abattus (veaux y compris), devant les jeunes bovins mâles (25 %), les veaux de boucherie (16 %) et les bœufs (10 %).

Depuis plusieurs années, le jeune bovin mâle, ou taurillon, se développe aux dépens du bœuf (1/3 provient du troupeau laitier et 2/3 du troupeau allaitant).

En matière de tonnage produit, l'ensemble des vaches de réforme (vaches laitières de réforme et vaches nourrices de réforme) reste encore la première source de viande

bovine. Cela contribue à 38 % du tonnage de la production régionale de viande bovine totale (veaux y compris). Les vaches laitières de réforme contribuent à 26 % du tonnage de la production régionale de viande bovine totale (veaux y compris), derrière les jeunes bovins mâles (31 %) qui sont essentiellement destinés à l'exportation.

Quant au bœuf, sa part dans la production régionale de viande bovine ne cesse de diminuer, elle est passée de 24 % du tonnage en 2000 à 12 % en 2020 puis à 11 % en 2022.

La production de viande bovine en Normandie (% du tonnage)

Mâles de plus de 2 ans	33 %	24 %	11 %
Autres femelles	11 %	12 %	14 %
Vaches de réforme	32 %	37 %	38 %
Jeunes bovins mâles	17 %	21 %	31 %
Veaux de boucherie	7 %	6 %	6 %
	1990	2000	2022

SSP, Agreste, SAA 2022

L'essentiel à retenir			
2022	Normandie	% Normandie/ France	Rang Normandie/ France
Effectif bovin total (en têtes)	1 985 731	12 %	4 ^e (1 ^{re} région : Auvergne-Rhône-Alpes)
Effectif vaches allaitantes (en têtes)	242 400	6 %	7 ^e (1 ^{re} région : Nouvelle Aquitaine)
Abattage bovin total (en têtes)	505 200	12 %	4 ^e (1 ^{re} région : Pays de la Loire)
Production de viande bovine totale (en tonnes équivalent carcasse)	172 000	13 %	2 ^e (1 ^{re} région : Pays de la Loire)

SSP, Agreste, SAA 2022 et Agreste

TROIS TYPES D'ENTREPRISES D'ABATTAGE EN NORMANDIE

- **Les abattoirs industriels, rattachés à des groupes nationaux**, qui collectent des animaux sur une large zone. Généralement de grande taille (plus de 20 000 tonnes/an), ces outils peuvent être plus spécialisés sur un type de produit ou de clientèle (export ; grandes surfaces ; réseau traditionnel : grossistes, boucheries...). De nombreux échanges inter-sites permettent d'optimiser les chaînes de production et la valorisation des produits. Ces entreprises possèdent des marques nationales et disposent d'une offre de produits élaborés.

- **Des entreprises régionales d'abattage**, généralement orientées vers le haut de gamme et qui s'équipent progressivement pour répondre à la demande croissante des grandes surfaces en UVCI (Unité de Vente Consommateur Individuelle) et en produits élaborés.

- **Des outils d'abattage plus locaux** pouvant appartenir à des collectivités locales qui en délèguent la gestion. Les entreprises de cheville qui leur sont rattachées rayonnent généralement sur un secteur limité et se positionnent sur des produits de qualité à destination des boucheries, mais aussi des grandes surfaces de la zone. La gamme de produits proposée est variable. Certains proposent de la découpe sous vide, voire des UVCI. A noter également la présence d'une offre de service d'abattage, de découpe et de conditionnement à façon, qui facilite le développement de la vente directe par les agriculteurs.

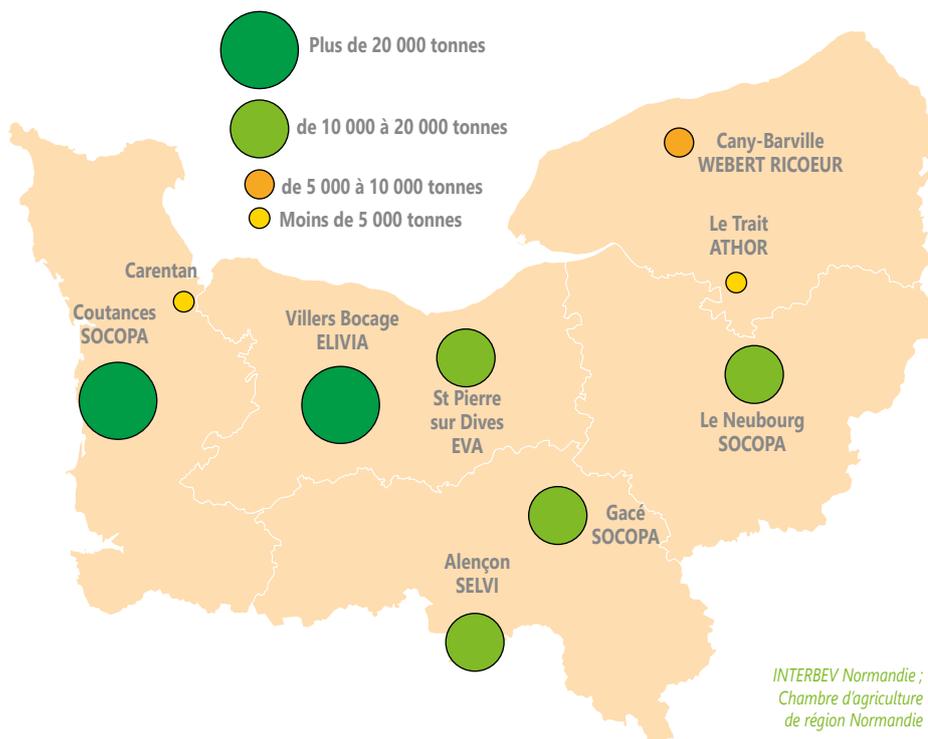


LES ACTIVITÉS DE DÉCOUPE ET DE TRANSFORMATION

Conjointement ou séparément de l'activité d'abattage, il y a en Normandie des ateliers de découpe et transformation de la viande bovine. Depuis la crise de l'ESB, la demande des grandes surfaces s'est orientée vers de la barquette individuelle (UVCI). Les outils d'abattage ont dû adapter leur organisation à ces nouvelles demandes : augmentation des capacités de découpe, constitution de lignes de conditionnement en UVCI. L'équilibre de découpe entre les différents morceaux revient au fournisseur qui doit trouver de nouvelles façons de valoriser les morceaux les moins demandés par les consommateurs. Certains sites se sont spécialisés dans la production de produits élaborés.

Il existe aussi des entreprises régionales de transformation, certaines d'entre elles se sont spécialisées dans l'offre aux restaurateurs. En 2020 la crise du Covid a fortement perturbé ces circuits et les modes de valorisation des carcasses. La situation revient lentement à la normale en 2021, avec la réouverture de la restauration.

Abattoirs normands en 2022, activité gros bovins



En 2022, 10 abattoirs normands ont réalisé des abattages de gros bovins. Ces derniers se concentrent de plus en plus sur quelques sites : Coutances (Manche), Villers-Bocage, Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados), Gacé et Alençon (Orne), le Neubourg (Eure). Les abattoirs normands s'approvisionnent majoritairement en Normandie mais plus de la moitié du cheptel bovin normand est abattu hors de la région (majoritairement en Bretagne). Le secteur de l'abattage est en cours de restructuration, après les fermetures de Cherbourg, de Saint-Hilaire-du-Harcouët, Socavia et de Forges-les-Eaux. Mais il y a aussi des créations : un nouvel outil a démarré son activité en 2021 à Carentan-les-Marais.

IDENTIFICATION ET QUALITÉ

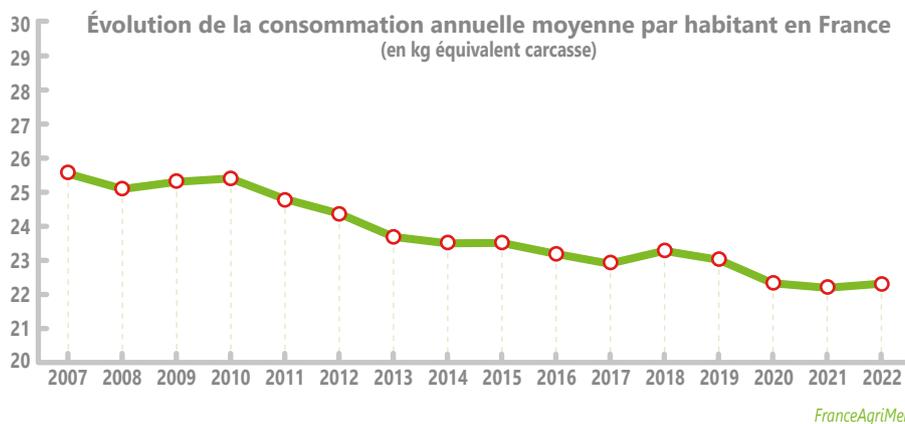
Des éleveurs ont choisi de s'engager dans des démarches qualité. Elles garantissent au consommateur des méthodes d'élevage cadrées et des produits de qualité.

Elles permettent également d'identifier l'origine de la viande. L'éleveur assure ses débouchés et une meilleure valorisation des animaux vendus. L'adhésion à la Charte des bonnes pratiques d'élevage est un préalable qui permet ensuite d'intégrer une filière sous signe officiel de qualité.



LA CONSOMMATION DE VIANDE BOVINE MOYENNE PAR HABITANT POURSUIT SA BAISSÉ

Initiée il y a plusieurs années, la baisse de la consommation de viande bovine (gros bovins et veaux) se poursuit. Elle atteint 22,3 kg/habitant en 2022. En France, la viande bovine a perdu sa 2^e place au sein des produits carnés, et se positionne derrière le porc (32,1 kg/hab en 2022) et plus récemment depuis 2013 derrière la volaille (27,9 kg/hab en 2022). Depuis 2014, la France est déficitaire en bovins. En 2020, son taux d'auto-approvisionnement (production/consommation) est de 95,8 %.



Les faits marquants de 2023

En 2023, la pénurie de viande bovine en Europe a fait augmenter les prix en France. Les prix des vaches ont stagné tandis que les taurillons ont chuté.

Les abattages ont baissé de 5 % au cours des sept premiers mois de 2023, reflétant une tendance similaire en Europe (- 5 % au premier semestre).

Bien que la consommation ait augmenté de 1 % en 2022 en France, les achats en grande distribution ont ensuite fortement chuté en 2023 en réponse à la hausse des prix.

PAC 2023

Les subventions accordées aux éleveurs de bovins allaitants (ABA) et de bovins laitiers (ABL) du programme 2015-2020 sont désormais regroupées en une subvention pour l'Unité de Gros Bétail (UGB).

Ces nouvelles modalités d'attribution vont rendre éligibles les animaux à l'engraissement, ce qui va soutenir les systèmes engraisseurs mais devrait conduire à une baisse des subventions à destination de l'élevage allaitant.



La filière viande bovine bio en Normandie, c'est 467 exploitations pour un cheptel de vaches allaitantes certifiées bio de 11 368 têtes (7 % du cheptel national) + 4 506 animaux en conversion

Démarches qualité

Label Rouge :

- Bœuf blond d'Aquitaine
- Bœuf fermier du Maine + IGP
- Bœuf limousin Blason Prestige, viande bovine de race Charolaise

Certification de conformité :

- Filière Qualité Race Normande (FQRN)
- Veau de laitière / veau de Perrette

Marques collectives :

- Bœuf du pays normand
- Artisan Boucher de Normandie
- Éleveurs de Normandie
- La Normande à la table des Chefs / La Normande dans votre restaurant

Chiffres clés

- **Chiffre d'affaires secteur bovin en Normandie en 2021 : 705 millions d'euros**
Soit 15 % du produit agricole régional (hors aides, services exclus, autoconsommation exclue)
- **Un troupeau de 1 986 000 têtes**
- **172 000 tonnes équivalent carcasse**



LE CHEVAL

en Normandie

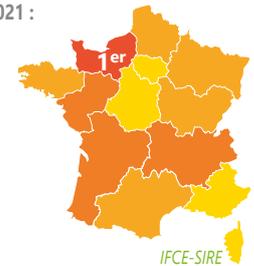
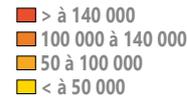
07

LA NORMANDIE : LA RÉGION DU CHEVAL

La Normandie est de loin la 1^{re} région française pour l'effectif équin avec 147 000 animaux (effectif dans les exploitations et hors exploitations agricoles), soit 14 % de l'effectif français. Cet effectif se répartit en 55 % de chevaux et poneys de selle, 32 %

de chevaux de course (galop et trot), 9 % d'ânes et 4 % de chevaux de trait. Cette domination s'est traduite par l'organisation en Normandie des Jeux Équestres Mondiaux en 2014.

Effectif d'équidés fin 2021 :



13 000 POULAINS CHAQUE ANNÉE EN NORMANDIE

En Normandie, beaucoup d'exploitations agricoles élèvent et font reproduire des chevaux. Le Recensement de 2020 a compté 2 720 exploitations élevant ainsi des chevaux poneys et ânes, soit une exploitation sur dix. Ces exploitations détiennent au total 50 600 équidés.

	Normandie	Manche	Orne	Calvados	Seine-Maritime	Eure
Nombre d'exploitations détenant des équidés	2 720	855	638	773	196	258
Nombre d'équidés des exploitations agricoles	50 600	12 300	14 500	16 800	3 100	3 900

Mais le naissage des poulains n'est pas l'apanage des 2720 exploitations agricoles, puisqu'au total on compte 3 550 lieux de naissage. C'est de loin la région où le nombre d'élevages naisseurs est le plus élevé. En France, un naisseur de chevaux sur 6 se trouve en Normandie. Des haras, des centres équestres, mais aussi de nombreux particuliers ont ainsi eu la joie de voir naître 13 000 poulains en 2022. Les 2/3 de ces naisseurs ne font naître qu'un ou deux poulains par an. L'Orne et le Calvados sont les départements qui enregistrent le plus de naissances : près de 4 000 ! Ce chiffre de 13 000 poulains est stable depuis 10 ans.

Depuis la fin de l'activité d'étalement par les Haras Nationaux, les éleveurs de 1 200 étalons ont effectué des saillies en 2022 auprès de 23 500 juments.

Le Calvados, l'Orne et la Manche sont les départements les plus gros producteurs de chevaux de France. Le Calvados se démarque comme étant le 1^{er} producteur

de Pur-sang, l'Orne est le 1^{er} producteur de Trotteur Français et la Manche domine en Selle Français. La Normandie est la 1^{re} région française en nombre de naissances tous secteurs confondus.

À quel usage sont destinés ces poulains ? Certains courront sur les hippodromes, d'autres seront des chevaux de saut d'obstacle, d'autres des chevaux de loisirs, d'attelage et d'autres enfin seront des compagnons de loisir.



Naissances d'équidés en Normandie selon la race

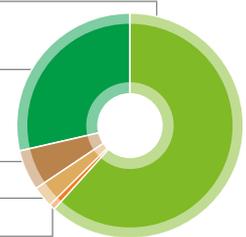
Chevaux de course 8 051

Races de selle 3 687

Poneys 768

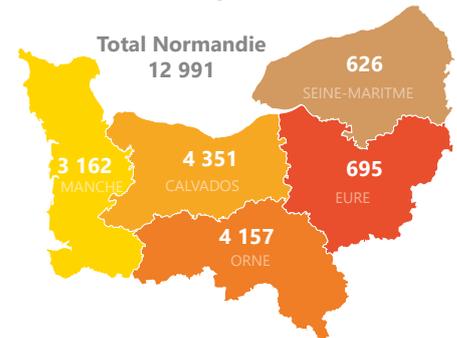
Chevaux de trait 419

Ânes 84



SIRE 2022

Naissance de poulains en 2022



GALOP ET TROT

De nombreuses épreuves de course sont organisées en Normandie (- de 4 000 en 2022). Elles ont lieu sur les 41 hippodromes éparpillés un peu partout en Normandie, soit 18 % des hippodromes français ! Courses de trot et de galop sur le plat ou à l'obstacle : les parieurs s'en donnent à cœur joie, sur l'hippodrome même, dans le réseau des PMU ou en ligne.

Les chevaux qui sont nés ou entraînés dans la région figurent souvent au palmarès ! La Région compte plus de 500 entraîneurs qui préparent les poulains à leur carrière de course.

LES COMPÉTITIONS SPORTIVES (SAUT D'OBSTACLE, CROSS, DRESSAGE, CONCOURS COMPLET)

86 000 partants en compétition en 2021 font de la région l'une des plus importantes régions de compétitions sportives, de saut d'obstacle notamment. Baloubet du Rouet, Orient Express, Quidam de Revel, Diamant de Semilly... autant de grands champions nés en Normandie

LA RÉGION LEADER POUR LA RECHERCHE SUR LE CHEVAL



Hippolia fédère un réseau de plus de 200 membres, des entreprises et start-ups du monde du cheval, développant des produits et services innovants.

Hippolia, l'unique Pôle de Compétitivité dédié à la filière équine française, a ainsi pour ambition de «positionner la filière équine française comme leader en innovation». Le centre d'expertise en reproduction équine de la Jumenterie du Pin et le GIS Centaure qui regroupe des laboratoires de pointe et un pôle vétérinaire équin unique au monde, le CIRALE, sont autant d'entités d'exception contribuant à une filière économique complète.



Normandie Équine Vallée est Le Campus international du cheval dédié à la santé équine. Il regroupe sur ses deux sites situés dans le Calvados, des équipes scientifiques de renommée mondiale dédiées à la recherche, l'enseignement et la formation au service de la filière équine.

Propriétaire de deux sites à Saint-Contest et Goustranville, il conçoit, construit et équipe les bâtiments qui accueillent des équipes scientifiques de renommée mondiale.

Sur son site à Saint-Contest, Normandie Équine Vallée accueille :

- le laboratoire de recherche équine de LABÉO,
- l'unité de recherche BIOTARGEN de l'Université de Caen Normandie, dédiée aux syndromes ostéoarticulaire et respiratoire,
- le RESPE, Réseau d'épidémiologie-surveillance en pathologies équines,
- deux start-up, EQUIWAYS et EQUIBIOGENES, dédiées respectivement à la biosécurité et à la génétique équine.

Sur son site à Goustranville, Normandie Équine Vallée accueille :

- l'unité Physiopathologie & Épidémiologie des Maladies Équines du Laboratoire de santé animale de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses),
- le Centre d'Imagerie et de Recherche sur les Affections Locomotrices Équines (CIRALE) de l'École nationale vétérinaire d'Alfort,
- l'unité de physiothérapie et de rééducation fonctionnelle du cheval KINÉSIA,
- le Laboratoire des courses hippiques (LCH) dédié à la lutte contre le dopage animal de la Fédération Nationale des Courses hippiques (FNCH).

LA NORMANDIE, LA RÉGION LA PLUS CAVALIÈRE DE FRANCE

Partout des centres équestres pour pratiquer l'équitation

L'équitation est le 3^e sport national en nombre de licenciés. La pratique de l'équitation a lieu principalement dans les 725 centres équestres de la région. Y montent 42 827 licenciés à la FFE (Fédération Française d'Équitation), dont 81 % de femmes, faisant de la Normandie la région où on monte le plus à cheval proportionnellement à sa population : 12,8 cavaliers licenciés pour 1000 habitants !



LE CONSEIL DES CHEVAUX DE NORMANDIE RASSEMBLE LA FILIÈRE

Le Conseil des Chevaux de Normandie regroupe toutes les compétences régionales liées au cheval. Il est l'interface entre les professionnels du cheval en Normandie et les institutions publiques et privées. Créée en 1997, le Conseil des Chevaux de Normandie réunit une quarantaine de membres actifs représentant plus de 4 500 socio-professionnels de la filière équine régionale.

18 000 EMPLOIS DANS LA FILIÈRE

La filière cheval procure un grand nombre d'emplois dans la région : une estimation de 2018 chiffrait à 18 000 emplois ! La filière génère 1,3 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2018 (estimation Observatoire de la filière équine). Ce serait ainsi la 1^{re} région du cheval !

DES FORMATIONS DÉDIÉES

La Normandie offre de nombreuses opportunités de formation, pour tous les niveaux, et à tous les métiers : maréchalerie, sellerie, valorisation des chevaux de sport et de courses, médecine vétérinaire, recherche, gestion des entreprises équine.

Dans les départements normands, 57 structures d'enseignement forment aux divers métiers de la filière équine, du CAP agricole, au Mastère «Sciences et management de la filière équine» (de niveau bac + 6), en passant par la licence professionnelle «Management et gestion des entreprises de la filière cheval» dispensée par l'IUT d'Alençon en partenariat avec le lycée agricole de Sées et le Haras du Pin. Créée en 2015, l'École Supérieure du Cheval et de l'Équitation (ESCE) réunit l'École Nationale Professionnelle des Haras (ENPH), basée au Pin-au-Haras dans l'Orne et l'École Nationale d'Équitation (ENE) de Saumur dans le Maine-et-Loire. Répartie sur les deux sites, cette école a pour ambition de devenir un pôle de formation de référence de la filière équine, en France et à l'international. De nombreux métiers sont concernés dans les domaines de l'élevage, de la reproduction, de l'équitation, de la sellerie, de la maréchalerie et de l'attelage. Cette école s'adresse à un public d'adultes professionnels, d'amateurs confirmés ainsi qu'aux étudiants.

PLUSIEURS RACES DE CHEVAUX ET D'ÂNE

La Normandie est le berceau de plusieurs races locales de chevaux de trait :

- Le Percheron est l'une des plus anciennes races françaises. Leur robe est grise ou noire et leur taille peut varier de 1,55 à 1,85 m. Il est utilisé pour l'attelage (loisirs, compétitions, tourisme) et la traction (débardage, travail des vignes...).
- Le Cob normand, plus léger que le Percheron est un cheval pour la randonnée, attelé ou monté. Il est utilisé pour la détente et les loisirs. Il est également demandé par la Police Nationale pour les brigades montées mises en place à l'occasion des Jeux Olympiques 2024.

Jusqu'en 2018, les naissances de chevaux de trait en Normandie ont beaucoup reculé puis se stabilisent autour de 400 poulains par an.

La Normandie compte également plusieurs races locales d'âne : l'Âne Normand et l'Âne du Cotentin, reconnaissable à leur bande cruciale, dite aussi Croix de Saint-André. Ces animaux sont maintenant utilisés pour des activités de loisirs, mais aussi des activités utilitaires, comme le maraîchage ou l'entretien de zones sensibles.

Les naissances d'ânes en Normandie ont également beaucoup diminué : elles semblent se stabiliser depuis 2020 autour de 80 par an. Elles représentent 13 % du total des immatriculations françaises pour l'ensemble des races d'ânes.

Cob normand, Percheron, Âne normand, Âne du Cotentin font partie des races locales de Normandie aidées par la Région Normandie depuis 2018.



© CA Normandie

Les faits marquants de 2023

Le vainqueur du prix de l'Arc de Triomphe 2023, le pur-sang ACE IMPACT, est entraîné en Normandie. Tout comme DAVIDSON DU PONT et FACE TIME BOURBON, trotteurs Français, vainqueurs du prix d'Amérique 2022 et 2021.

Équi-ressources, service emploi et orientation de l'IFCE, a organisé avec ses partenaires 6 journées découvertes de ces métiers en 2023 sur des lieux emblématiques en Normandie. Ces journées, gratuites, permettent de rencontrer et d'échanger avec des professionnels. Issus d'horizons variés (cavalier, driver, courtier, entraîneur, maréchal-ferrant, vétérinaire, enseignant d'équitation...), ces professionnels étaient présents afin d'expliquer leurs parcours et présenter leur métier.

Mise en place d'un label bien-être au travail dans le cheval : le label EquURES Bien-être au travail, encourage les employeurs à améliorer les conditions de travail de leurs salariés. L'objectif est d'améliorer l'attractivité de la filière, qui peine actuellement à recruter. Ce label est porté par EquURES, Equi-ressources ainsi que l'AFASEC (organisme social et formation des courses).

Le marché des chevaux de course et de sport en France s'est montré très dynamique en 2022 enregistrant des niveaux de prix encore jamais atteints. Et le mouvement semble se prolonger en 2023 : la vente de yearlings du leader des ventes Arqana Trot établit le nouveau record absolu des ventes en dépassant 10,5 millions d'euros.

Chiffres clés

- 147 000 équins : 1^{re} région d'élevage équin en France
- 1^{re} région par le poids économique de la filière cheval
- 1^{re} région pour la recherche équine
- 18 000 emplois
- 13 000 immatriculations de poulains en 2022

08

LE PORC

en Normandie

Cheptel porcin total :

- > 2 000 000 de têtes
- 500 000 à 2 000 000
- 250 000 à 500 000
- < 250 000



Avec 6 % de l'effectif porcin national, la Normandie se situe au 4^e rang des régions françaises, derrière la Bretagne (56 %), les Pays de la Loire (12 %) et la Nouvelle Aquitaine (7 %).

3^e FILIÈRE ANIMALE

La production porcine représente 4 % des ventes de produits agricoles en Normandie, avec 175 millions d'euros en moyenne de 2017 à 2021.

Elle arrive en 3^e position des filières animales, derrière le lait et les bovins, mais devant les volailles de chair, les veaux de boucherie, les œufs et les ovins.

512 ÉLEVAGES DE PORCS

Début 2023, la Normandie comptait 512 élevages de porcs de 10 reproducteurs et plus ou de 50 places de porcs à l'engrais et plus.

Entre 2017 et début 2023, la Normandie a perdu une centaine de sites dits professionnels.

Les départs à la retraite non compensés de chefs d'exploitation, les restructurations,

les arrêts d'élevages liés à la crise de 2021-2022, de même que les difficultés à moderniser et agrandir les élevages expliquent cette diminution.

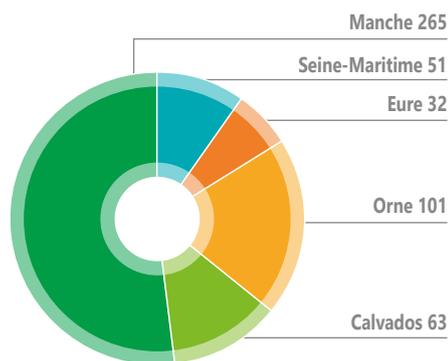
Les élevages naisseurs et naisseurs-engraisseurs, sont au nombre de 242 pour un cheptel de 55 800 reproducteurs environ soit 230 truies en moyenne par élevage.

Les élevages de porcs dans les départements normands

	Normandie	Manche	Calvados	Orne	Seine Maritime	Eure
Élevages	585	279	85	115	64	42
Total Porcins	758 000	399 400	78 600	106 600	116 200	57 700
Dont truies	45 700	24 000	4 600	6 700	6 800	4 400

Agreste Recensement agricole 2020

LA MOITIÉ DES ÉLEVAGES DANS LA MANCHE



UNGP BdPorc 2023



© CA Maine-et-Loire

3 TYPES D'ÉLEVAGE

Les élevages de porcs sont présents sur trois principaux types d'exploitations :

- Des exploitations spécialisées, où les porcs représentent l'activité principale, voire la seule activité. (285 en 2020).
- Des élevages complémentaires à un élevage laitier : situation fréquente dans les régions bocagères de la Manche, de l'Orne ou du Calvados.
- Des élevages complémentaires à une activité de grandes cultures dans les zones plus céréalières telles que le Perche, la Plaine de Caen, l'Eure et la Seine-Maritime. Les céréales produites sur l'exploitation sont transformées de plus en plus souvent sur place à l'aide d'une fabrique d'aliments à la ferme.

UNE PRODUCTION ORGANISÉE PAR DES COOPÉRATIVES

95 % de la production porcine régionale est commercialisée par des coopératives : les Organisations de Producteurs (OP). En plus de la commercialisation des porcs, ces organisations assurent aux éleveurs un appui technique.

En 2023, l'Union Normande des Groupements de producteurs de Porcs (UNGP) comptait 6 groupements de producteurs de porcs adhérents : Agrial Filière porcine, Cooperl, GRPPO, Porc Armor Évolution, Terrena-Porveo, SYPROporcs. D'autres OP peuvent aussi compter quelques éleveurs en Normandie, tout en étant basés hors de la Région.

L'ABATTAGE EN PERTE DE VITESSE

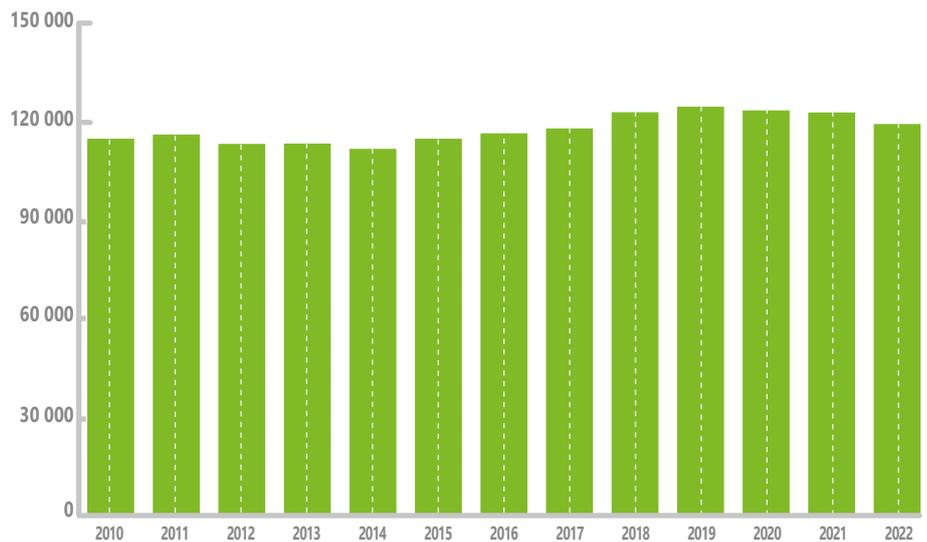
Les porcs élevés en Normandie sont majoritairement abattus et transformés dans des abattoirs bretons et ligériens. Début 2023, la Normandie ne comptait plus que 3 sites d'abattage qui couvraient moins de 5 % de la production : l'abattoir du Neubourg, l'abattoir de la Baie du Cotentin à Carentan et la Coopérative d'abattage du Pays de Bray à Forges les Eaux. Les deux derniers ont démarré leur activité respectivement en septembre 2021 et mi-2022. Les établissements Harang, situés à Houdan, dans les Yvelines, sont également liés à la filière porcine normande : plus des trois quarts des porcs abattus sur ce site proviennent de l'Eure et de la Seine-Maritime.

LA PRODUCTION DE PORC

En 2022, les élevages normands ont produit 119 000 tonnes de porcs charcutiers, soit 5,8 % de la production française. Cette production est en repli ces dernières années, notamment en 2022 (- 3 %).

En tonnes de carcasses

Production de porcs en Normandie



CHARCUTERIE & SALAISONS : ANDOUILLE DE VIRE, JAMBONS FUMÉS, ETC

font partie du patrimoine gastronomique français, au même titre que les fromages. La France compte plus de 450 spécialités référencées dans le code des usages de la charcuterie. En France, seul un quart de la carcasse d'un porc est valorisé sous forme de viande fraîche (rôtis, côtes de porc, ...), le reste l'est sous forme de produits transformés (jambons, saucisses, pâtés...). La Normandie pèse 5 % de cette activité de transformation. Les entreprises de la transformation de viande de porc en Normandie ont produit 46 100 tonnes en 2018 et cela représentait un chiffre d'affaires de 215 millions d'euros (source : FICT) pour 12 établissements.

- L'entreprise Brocéliande à Villers Bocage (Calvados), filiale de la coopérative Cooperl est la plus importante entreprise du secteur.
- Une entreprise du groupe Amand-Bianic, située à Vire (Calvados), est spécialisée dans la production d'andouilles de Vire et d'andouillettes.
- Les autres établissements de transformation de la viande de porc sont de petites unités n'excédant pas la vingtaine de salariés. Leurs spécialités : jambon fumé, jambon cru, andouille de Vire, boudins blancs ou noirs, saucisses et saucissons secs.



UNE PETITE FILIÈRE LABEL ROUGE

En Normandie, 4 % des porcs sont élevés et transformés selon le cahier des charges de la viande Label Rouge. Il s'agit d'une petite filière qui est confrontée à des problèmes de valorisation, puisque plus de la moitié des volumes de viande sont déclassés en production standard, du fait d'un déséquilibre entre les ventes de pièces.

UNE RACE RÉGIONALE : LE PORC DE BAYEUX

Le Porc de Bayeux fait partie des sept races locales porcines françaises. Originaire du Bessin (Calvados), cette race ancienne est issue d'un croisement, au 19^e siècle, entre le porc normand et le Berkshire (porc noir d'origine anglaise). Rustique, le Porc de Bayeux se reconnaît à sa robe blanche et ses tâches noires de forme arrondie. Il s'adapte bien à la vie en plein air ainsi qu'à une alimentation à base de sous-produits laitiers. La qualité de sa chair (90 kg de carcasse à l'abattage à 9 mois) est appréciée, aussi bien pour sa viande fraîche qu'en charcuterie. Il est surtout commercialisé en vente directe, sous forme de viande fraîche. Comme pour les autres races locales, cette espèce est intéressante au titre de la

biodiversité animale et de la conservation du patrimoine génétique. En France, cette race est répertoriée comme menacée : elle compte actuellement 25 élevages de porcs de Bayeux, pour un effectif total de 99 truies et 28 verrats (source IFIP). Depuis 2018, la Région Normandie attribue des aides aux éleveurs dans le cadre d'un programme de sauvegarde des 25 races normandes dont fait partie le Porc de Bayeux. Son but est de conserver le patrimoine génétique des races normandes, d'accompagner les éleveurs au niveau technique et économique, de dynamiser ces micro-filières de valorisation et de sensibiliser le grand public à la connaissance de ces races qui font la richesse du patrimoine vivant normand.



Les faits marquants de 2023

Le prix du porc bat ses records

Après une crise sans précédent en 2021-2022, le prix du porc au Marché du Porc Breton, de mars à juillet 2023 a atteint des niveaux jamais connus entre 2,20 et 2,40 € du kilo. Mais il a de nouveau amorcé une baisse fin juillet pour atteindre 1,76 € en novembre. Toutefois, le repli progressif du prix des aliments porcs, passé de 400 € en début d'année à 345 € en octobre limite le recul de la marge des éleveurs.

Ces niveaux de prix élevés du porc ont été atteints en raison notamment d'un recul important de la production de porc en Europe, et en particulier en Allemagne et au Danemark. L'abattage dans l'Union européenne a diminué de 8,5 % en cumul 7 mois 2023/2022. L'offre française recule également et la France pourrait passer sous la barre des 99 % d'autosuffisance à fin 2023.

La baisse de production n'est certainement pas terminée en raison notamment des nouvelles réglementations européennes à venir, génératrices de surcoûts non compensés, et du vieillissement des chefs d'exploitation qui pose la question de la transmission des élevages.

Les éleveurs français vivent toujours sous la menace de la Fièvre Porcine Africaine (FPA), présente chez leurs proches voisins européens (Allemagne, Italie).

Chiffres clés

- 512 élevages de porcs professionnels début 2023
- 119 000 tonnes de porcs charcutiers produites en 2022 : 4^e région française
- 6 coopératives organisent la commercialisation
- Plus de 95 % de la production abattue hors Normandie en 2022
- 12 entreprises de charcuteries-saisonnières



La filière viande porcine biologique en Normandie, c'est 33 exploitations engagées pour un cheptel de truies certifiées de 794 têtes (près de 5 % du cheptel national) + 51 animaux en conversion. De la viande de porc et des produits de charcuterie bio peuvent être proposés en vente directe par les producteurs.

LES VOLAILLES, ŒUFS ET LAPINS

en Normandie

09

Près de 10 millions de volailles étaient élevées dans les élevages de Normandie fin 2022. Les poulets sont l'espèce la plus courante (54 % du total), suivis par les poules pondeuses (33 %) et les dindes (8 %).

La Normandie compte 4 % des 270 millions de volailles élevées en France. Nous sommes voisins des 2 régions principales de production que sont la Bretagne (32 %) et les Pays de la Loire (25 %).

En Normandie, avec 124 millions d'euros de chiffre d'affaires entre 2017 et 2021, les productions avicoles (volailles de chair, œufs, lapins, foie gras) représentent 3 % des ventes de produit agricole. Elles arrivent en 4^e position des filières animales, derrière le lait, les bovins et les porcins.

Poulets de chair :

- > 100 millions de têtes
- 10 à 100 millions
- < 10 millions



POULET EN PLAT PRINCIPAL

Les élevages normands de volailles de chair ont produit 99 000 tonnes de viande en 2022. Le poulet tient le haut du pavé avec 84 % de la viande de volailles produites, suivent les dindes avec 14 % et les pintades 1 %. Canards, cailles et oies sont élevées en nombre très limité.



LA PRODUCTION NORMANDE SUR LE REcul

Entre 2010 et 2020, la production normande de volailles de chair a progressé, avant de connaître une nette baisse de 2020 à 2022. Comme l'ensemble des élevages français, elle a été confrontée à l'épidémie de grippe aviaire. Le recul de production touche en particulier l'élevage de dindes, qui fait l'objet d'une désaffection prononcée des consommateurs.

Un mouvement de renouvellement des générations d'éleveurs avicoles est en cours en Normandie, avec des cessations d'activité d'une génération d'éleveurs âgés et des installations avec des bâtiments neufs. Malgré des demandes sur le marché et la viabilité du modèle économique, l'aboutissement de certains projets est mis à mal du fait de la conjoncture

économique (augmentation des coûts de construction) et du manque de soutien envers certains systèmes de production (l'accès aux aides est difficile pour des bâtiments sans accès à un parcours).

UN NOYAU D'ÉLEVAGES SPÉCIALISÉS

Au recensement de 2020, 1 692 exploitations normandes élevaient des volailles. Pour beaucoup d'entre-elles, il s'agit seulement d'une basse-cour familiale. La production repose sur un noyau de 300 élevages de grande taille.

	Élevages de volailles					
	Normandie	Manche	Calvados	Orne	Seine Maritime	Eure
Nombre d'élevages (y compris basse-cours)	1 692	555	294	306	320	217
Effectif poulets millions de têtes	10,7	4,5	1,1	2,6	0,9	1,6

Agreste - Recensement Agricole 2020

UNE FILIÈRE ORGANISÉE

L'élevage avicole, a aujourd'hui pris deux orientations. L'une de type fermier qui valorise ses produits en circuits courts (vente directe). 420 élevages de volailles vendaient en circuit court en 2020, tout ou partie de leurs productions.

L'autre s'articule autour d'une filière longue organisée, dans laquelle on observe une forte diversité des systèmes de production répondant à différents marchés (standard, certifié, plein-air, Label Rouge, Bio, fermier...). La filière volailles en Normandie est organisée par divers opérateurs : fabricants d'aliment, accoueurs, organisations de producteurs, abatteurs et Organisme de Défense et de Gestion de l'IGP Volaille de Normandie. Toute la filière est regroupée dans une interprofession : AVI-Normandie.



DES ABATTOIRS DE DIFFÉRENTES TAILLES

L'abattoir le plus important de la région est celui de SNV, groupe LDC, implantée dans l'Orne, à la Chapelle d'andaine. Son rayon d'approvisionnement dépasse largement la Normandie. L'abattoir Socadis (groupe LDC) au nord de Caen est spécialisé dans les volailles sous label rouge. Trois autres abattoirs indépendants couvrent le territoire dans la Manche (Nouet & fils), le Calvados (SENECAL), l'Eure (Volailles Adrien Labrousse) ou la Seine-Maritime (Socauvol).

La production normande alimente donc les unités de transformation des régions limitrophes de la Normandie (notamment les établissements Secoué, en Mayenne). C'est aussi un handicap pour la production de volailles sous signe de qualité : les animaux doivent être abattus dans un rayon relativement proche de leur zone de production.

Par contre, on note une multitude de sites agréés d'abattage à la ferme. Ces abattoirs permettent aux agriculteurs de vendre en direct leurs volailles, sur des marchés ou à la ferme.

Entre les grandes unités et les ateliers de transformation à la ferme, on dénombre dans la région, quelques abattoirs de taille intermédiaire (2 000 à 5 000 volailles par semaine). Les débouchés de ces producteurs ou de ces volaillers sont principalement axés vers les supermarchés locaux, avec un référencement en direct. La Normandie se distingue de la filière nationale, et notamment bretonne, par son absence de débouchés sur pays tiers (grand export), les opérateurs régionaux privilégiant le marché intérieur ou européen.

DES RACES PATRIMONIALES PRÉSERVÉES

La Normandie compte quelques races locales de poules parmi lesquelles la Caumont (race normande la plus rare) et la Crève-cœur, toutes deux originaires du Calvados, la Cotentine (Manche), la Merlerault (Orne), la Pavilly (Pays de Caux) et la Gournay (Pays de Bray). Cette dernière race est celle qui dispose des effectifs les plus importants. Elle fait l'objet d'une valorisation commerciale au niveau local,

par l'intermédiaire de la vente directe des producteurs et par les bouchers locaux. L'oie normande, descendante de l'oie commune, est présente sur tout le territoire normand. Rustique, élevée en plein air, elle peut se nourrir de pommes tombées au sol. Parmi les autres races normandes de palmipèdes, on peut citer le canard de Duclair et le canard de Rouen, tous deux originaires de Seine-Maritime.

La Région Normandie a mis en place un programme de sauvegarde des 22 races patrimoniales normandes dont font partie les volailles normandes. Son but est de conserver le patrimoine génétique des races, d'accompagner les éleveurs au niveau technique et économique, de dynamiser ces micro-filières de valorisation et de sensibiliser le grand public à la connaissance de ces races qui font la richesse du patrimoine vivant normand.

DES MILLIONS D'ŒUFS...

Avec 2,4 millions de poules pondeuses en 2022, la Normandie est la 7^e région française de production d'œufs. Elle produit 659 millions d'œufs, qui représentent 4 % de la production nationale, derrière les régions Bretagne (36 %) et les Pays de la Loire (17 %). La production est principalement effectuée par quelques dizaines d'élevages de grande taille à côté de plusieurs centaines de basse-cours. Comme en volailles de chair, la moitié de la production environ est effectuée dans la Manche.

La production d'œufs de consommation se diversifie et se segmente avec le développement des modes de production alternatifs (plein air, Label Rouge, bio, fermier, poule au sol...). L'œuf reste une protéine animale peu chère.

... ET DES LAPINS

La Normandie est la 5^e région productrice de lapins, loin derrière les Pays de la Loire leader national. Les élevages comptent 21 000 lapines-mères en 2022. Leur effectif diminue ces dernières années, comme dans toute la France. 200 élevages ont été recensés en 2020. Comme en poules pondeuses, la majorité de la production est principalement effectuée par quelques élevages dont les reproducteurs sont en cage, à côté de plusieurs dizaines de production de basse-cours. Notre production recule, suivant en cela les tendances de la consommation. Le lapin reste une viande qui se consomme

très occasionnellement et par un faible nombre de foyers acheteurs. Des initiatives ont été mises en place pour tenter d'enrayer le repli structurel de la demande : meilleure mise en avant dans les rayons, segmentation du marché de la viande de lapin avec une place de plus en plus importante aux produits découpés et élaborés...

La région compte quelques races locales de lapins aux effectifs réduits : le lapin blanc de Hotot (Calvados), le lapin normand font partie des races patrimoniales aidées par la Région.

QUELQUES PRODUCTEURS DE FOIE GRAS

En Normandie, cette filière regroupe une dizaine d'ateliers regroupés dans l'association «Fermiers des becs». La production de foie gras de canard est évaluée à 23 tonnes en 2022. Ils sont écoulés essentiellement en vente directe et sur les marchés. La restauration est également un de leurs débouchés.

Les faits marquants de 2023

Encore la grippe aviaire

La France connaît depuis 2020 une épidémie de grippe aviaire, qui a nécessité des abattages massifs de volailles. Après avoir frappé le Sud-Ouest ces dernières années touchant particulièrement les canards, les dindes et les poules pondeuses, le virus de l'influenza aviaire a atteint l'Ouest de la France, première région d'élevage.

La production européenne a reculé de 4 % en 2022, perturbée dans plusieurs pays européens par des abattages massifs et l'allongement des vides sanitaires. C'est particulièrement le cas en France, où la chute de production a atteint 8 % en 2022. La production retrouve progressivement son niveau à partir de la mi-année 2023. Le démarrage de la vaccination contre la grippe aviaire en septembre 2023 laisse espérer une fin d'épidémie proche.

Le prix des volailles a explosé en 2022 : + 29 % en 1 an, suivant en cela la forte hausse des coûts de production (aliment, gaz...). En 2023, le prix baisse progressivement depuis ce haut niveau. La consommation de volailles en France, qui s'était bien maintenue en 2022, est sur le recul au début 2023, du fait de l'inflation générale des prix.

Chiffres clés

- 1 700 élevages.
- 4 % de la production nationale de volailles de chair.
- 124 millions d'euros de produit.
- 3 % des ventes de produit agricole.
- 9,8 millions de volailles dans les élevages.
- Le Poulet = 84% des volailles de chair produites.

Démarches qualité

Label Rouge :

- Volailles de Normandie (+ IGP)
- Œufs de poules élevées en plein air

Certification de conformité :

- Volailles de chair (poulet de chair, dinde)
- Lapin «le Père Guillaume»

Marques collectives :

- Fermiers des Becs (foie gras normand)
- Oie normande
- Canard de Duclair
- Canard de Rouen
- Volaille de race Gournay



La filière volailles de chair bio en Normandie, c'est 41 exploitations engagées

en bio pour une production de volailles de chair certifiées bio de 127 514 têtes (moins de 1 % du cheptel national). La quasi-totalité des éleveurs de volailles de chair de Normandie pratique la vente directe ou en circuits courts.

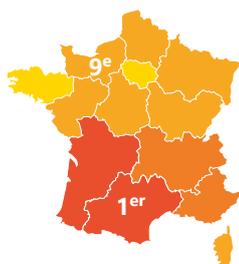
La filière des poules pondeuses bio en Normandie, c'est 151 exploitations engagées en bio pour une production de poules pondeuses certifiées bio de près de 382 261 têtes (4 % du cheptel national). Les débouchés sont la vente directe et les circuits courts ou les centres de conditionnement pour les filières longues.

10

LE MOUTON en Normandie

Cheptel ovin total :

- > 1 000 000 de têtes
- 500 000 à 1 000 000
- 100 000 à 500 000
- < 100 000



2 % DES MOUTONS FRANÇAIS

L'essentiel de la production ovine est situé dans le sud de la France. Les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine concentrent à elles deux plus de 55 % de l'effectif ovin national, estimé à environ 6,5 millions de têtes.

La Normandie se situe au 9^e rang des régions françaises pour son effectif ovin total. Elle possède un troupeau de taille modeste (132 800 têtes en 2022, soit 2 % du cheptel français). En effet, l'élevage ovine, relancé depuis le milieu des années 1980 reste dans de nombreux cas une activité complémentaire à un autre atelier de production.

TROIS RACES RÉGIONALES À PRÉSERVER

Les élevages ovins de la région sont généralement composés d'animaux de race Suffolks, de Texels et de Rouges de l'Ouest. Mais, la Normandie est aussi le berceau de trois races ovines locales, aux faibles effectifs : l'Avranchin ; le Cotentin, sur les zones intérieures des terres ; et le Roussin, sur les zones littorales. Essentiellement localisés dans la Manche, leurs effectifs se maintiennent grâce à leur rusticité. Depuis 2018, la Région Normandie a mis en place un programme de sauvegarde des 25 races régionales, dont font partie les 3 races de moutons normands. Son but est de conserver le patrimoine génétique des races, d'accompagner les éleveurs au niveau technique et économique, de dynamiser ces micro-filières de valorisation et de sensibiliser le grand public à la connaissance de ces races qui font la richesse du patrimoine vivant normand.

90 000 BREBIS

La Normandie compte 90 000 brebis mères en 2022. En 20 ans, le cheptel de brebis-mères a perdu plus de 50 % de ses effectifs, alors que la diminution du cheptel français est un peu plus modérée, avec une baisse de 33 % sur la même période. Au niveau national, les importations de viande ovine, pourtant en baisse régulière depuis plus de 20 ans, continuent malgré tout de représenter une part importante de la consommation française : 54 %. En 2022, malgré le Brexit, le Royaume-Uni comptait

pour plus de 40 % de ces importations. L'Irlande, l'Espagne et la Nouvelle-Zélande sont les autres principaux fournisseurs des importations françaises.

En 2023, les importations de viande marquent le pas après un rebond en 2022. La baisse des abattages est marquée en France, liée à une diminution de la production française et au recul des importations d'agneaux espagnols.

DES TROUPEAUX DE PETITE TAILLE

La Normandie se caractérise par une troupe ovine moyenne de petite dimension. Depuis 1997, année où l'identification des ovins est devenue obligatoire, on assiste toutefois à une restructuration du cheptel. Les petites troupes disparaissent au profit des troupeaux de plus de 200 brebis. Les ateliers ovins qui s'installent sont aussi en moyenne de taille plus importante.

Deux types d'éleveurs se distinguent : ceux pour lesquels le mouton représente l'activité principale de leur exploitation, ils détiennent généralement des troupeaux importants. À côté, on trouve de plus petits élevages (plus nombreux), souvent activité secondaire des exploitants ou exploités par des retraités ou des pluriactifs.

En 2020, le recensement agricole comptait près de 1 100 troupeaux dans des exploitations professionnelles, pour une taille moyenne de 102 moutons.



AGNEAUX DE BERGERIE ET AGNEAUX DE PLEIN AIR

Dans la région, on rencontre deux modes de production :

- Une production d'agneaux de bergerie, souvent en complément d'un système céréalier, sur une exploitation où la surface fourragère disponible est limitée. L'agneau y est nourri essentiellement avec des céréales et coproduits issus de l'exploitation. Ce système est fréquent dans l'Eure et en Seine-Maritime.
- Une production d'agneaux en semi plein air où l'animal consomme presque exclusivement de l'herbe. Cette pratique se retrouve surtout en zone herbagère, dans des systèmes ovins spécialisés (Calvados, Manche, Orne) ou en complément d'un atelier bovin (Eure et Seine-Maritime).

ABATTAGE ET TRANSFORMATION S'ÉLOIGNENT

Aujourd'hui, 3 outils d'abattage sont présents en Normandie pour les ovins : Carentan dans la Manche, Le Trait et Cany-Barville en Seine-Maritime. En 2000, il y avait encore 15 abattoirs d'ovins en Normandie ! Cette raréfaction et l'éloignement des abattoirs posent des difficultés et occasionnent des surcoûts pour les éleveurs, pour le transport des animaux, d'autant que les organisations

de producteurs ne sont pas présentes sur tout le territoire régional. Ceci explique notamment que nombre d'éleveurs normands se tournent vers des abattoirs des Pays de la Loire ou de Bretagne. Une part de la production de viande ovine de la région est commercialisée en filières organisées. Mais d'autres circuits existent, comme la vente directe ou les marchés en vif.

La carte des abattoirs est grandement rebattue depuis quelques années. Dans la Manche, l'ouverture de l'abattoir intercommunal multi-espèces de Carentan contrebalance l'arrêt des activités d'abattage sur le site de Saint-Hilaire-du-Harcouët. Les abattoirs se situent désormais tous à l'extrême est ou à l'extrême ouest de la région, ce qui laisse craindre un arrêt de la production pour les élevages situés au centre de la région Normandie.



© CA Vendée

PRÉS-SALÉS DU MONT-SAINT-MICHEL

Les agneaux de prés-salés sont élevés dans des prairies, qui comme leur nom l'indique, sont régulièrement recouvertes par la mer. Cette alimentation spécifique donne ainsi une saveur particulière à leur viande. Les éleveurs de la Baie du Mont Saint Michel et des havres du Cotentin ont obtenu, en 2009, une appellation d'origine pour leurs agneaux. Leur viande se distingue par sa couleur rosée, la longueur des fibres et la présence de gras persillé.

Les principaux engagements de la démarche sont les suivants :

- Les agneaux doivent pâturer au moins 70 jours sur les prés salés.
- Les agneaux ont minimum 115 jours à l'abattage et, dans tous les cas, moins de 12 mois.
- L'alimentation des animaux, et notamment l'apport de compléments, est strictement encadrée. Les fourrages et la plus grande partie des céréales sont produits sur l'exploitation.
- Les brebis reproductrices doivent être issues de la zone d'élevage.

En aval de cette production, un réseau de boucher et de restaurateurs locaux entretiennent la notoriété des «Prés-salés du Mont-Saint-Michel». Il résulte de ces conditions d'élevage une viande, dotée d'une forte notoriété, attestée par des prix de vente supérieurs.



© CA Normandie

LA CONSOMMATION DE VIANDE OVINE DIMINUE

La consommation française de viande ovine baisse régulièrement depuis le début des années 1990. En trente ans, elle a diminué de 44 %. Cette baisse est supérieure à celle qui affecte la consommation globale de viande sur la même période, marquant également une baisse de la part consacrée aux ovins dans la consommation de viande. Ainsi,

alors que la viande ovine représentait en moyenne 5,8 % de la consommation de viande d'un Français en 2000, elle n'en représente plus que 2,7 % en 2021. Celle-ci est pénalisée par le prix de vente plus élevé de la viande ovine, sa moindre praticité de préparation, et son goût prononcé qui peut déplaire à certains consommateurs.

FranceAgriMer

En France, en 2022, la consommation annuelle de viande ovine par habitant est de 2,4 kg équivalent carcasse. C'est 20% de moins en 10 ans.

Cheptel ovin en 2022						
	Normandie	Manche	Seine-Maritime	Eure	Orne	Calvados
Effectif total d'ovins	132 800	41 900	33 200	20 700	19 000	18 000
Effectif de brebis-mères	90 000	29 800	22 500	14 400	12 300	11 000

Agreste - SAA

Les faits marquants de 2023

En 2023, la production française de mouton continue à se réduire. La consommation, quant à elle, se stabilise ; ce qui soutient l'importation. Celle-ci reste jusqu'ici dynamique en provenance du Royaume-Uni, malgré le Brexit.

Après la hausse de prix générale des produits agricoles depuis 2021, le prix du mouton a connu un recul. Celui-ci reste cependant limité et le prix supérieur aux années passées. Contrairement à l'an passé, la baisse saisonnière du prix de l'agneau de boucherie après Pâques a fait son retour.

La filière ovine s'avère par ailleurs attractive pour les opérateurs promoteurs de l'agrivoltaïsme, avec de nombreux projets, toutefois non encore aboutis.



© CA Normandie

Démarches qualité

Certification de conformité :

- Agneau de boucherie élevé avec sa mère (2 marques collectives) :
 - Agneau du Pays Normand pour la GMS,
 - Le Couronné Normand pour les boucheries traditionnelles.
- Agneau Filière Qualité Carrefour
- Agneaux de nos régions (SVA)

Marque collective :

- Le Grévin

Appellation d'origine :

- Prés-salés du Mont-Saint-Michel

Chiffres clés

- **Chiffre d'affaires secteur ovine en Normandie : 29 millions d'euros en moyenne 2017-2021.**
- **Soit 0,7% du produit agricole régional (hors aides, services exclus, autoconsommation exclue).**
- **132 800 ovins en Normandie en 2022, dont 90 000 brebis.**
- **2 470 tonnes équivalent carcasse de viande ovine produites en 2022.**



La filière ovine viande biologique en Normandie, c'est 129 exploitations engagées pour un troupeau de brebis allaitantes de 7 367 têtes (près de 3 % du cheptel national) + 711 animaux en conversion. Les animaux peuvent être valorisés en circuits courts ou en filière longue, notamment dans les boucheries, magasins spécialisés bio ou GMS.

La filière ovine lait biologique en Normandie, c'est 18 exploitations engagées pour un troupeau de brebis laitières certifiées de 1 095 têtes (moins de 1 % du cheptel national) + 97 animaux en conversion. En Normandie, aucune collecte de lait bio de brebis n'est organisée. Les débouchés pour les produits laitiers biologiques de brebis transformés à la ferme sont : la vente directe ou la vente à des intermédiaires.

PRAIRIES ET FOURRAGES

en Normandie

11

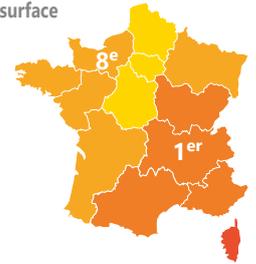
PLUS DE LA MOITIÉ DES TERRES EN PRAIRIES ET FOURRAGES

En Normandie, les prairies et les fourrages pour le bétail occupent 53 % de la surface agricole en 2022. La région est un peu plus orientée vers l'élevage de ruminants que la France dans son ensemble (51 %).

Cette surface, destinée à la nourriture du bétail, se décompose en 42 % de la surface agricole pour les prairies et 11 % pour les surfaces en fourrages annuels, essentiellement du maïs-ensilage (98 %).

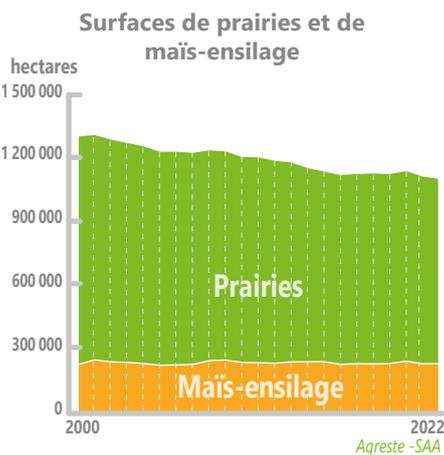
Part de prairies dans la surface agricole :

- > 75 %
- 50 % à 75 %
- 25 % à 50 %
- < 25 %



UNE SOLE DE MAÏS-ENSILAGE STABLE

En Normandie, les fourrages sont surtout représentés par le maïs-ensilage qui est cultivé sur 242 000 hectares. La surface de maïs-ensilage est stable depuis les années 2000, avec des fluctuations de faible ampleur.



Part de prairies et fourrages dans la surface agricole en 2022

	Surface en prairies	Part des prairies dans la surface agricole	Surface en fourrages annuels	Part des fourrages annuels dans la surface agricole
Manche	262 000	59 %	97 000	22 %
Calvados	194 000	48 %	38 000	10 %
Orne	208 000	49 %	52 000	12 %
Seine-Maritime	126 000	31 %	33 000	8 %
Eure	82 000	21 %	15 000	4 %
Normandie	871 000	42 %	234 000	11 %
France métropolitaine	12 627 000	45 %	1 697 000	6 %

Agreste - Statistique Agricole Annuelle

PRAIRIES ET HAIES OCCUPENT 42 % DE LA SURFACE

La Normandie est verte : en 2022, elle compte 871 000 hectares de prairies, ce qui représente 42 % de la surface agricole, soit presque le même pourcentage que pour la France entière (45 %). C'est une proportion plus élevée que dans les régions voisines de Bretagne (38 %) ou Hauts de France (16 %). Cette part élevée confère à la Normandie son identité paysagère caractéristique. La plupart de ces prairies sont permanentes, c'est-à-dire qu'elles ne sont jamais labourées et ne rentrent pas dans une rotation des cultures : les prairies permanentes occupent 37 % de la surface agricole.

En Normandie, les prairies sont souvent entourées de haies : on en compte 142 000 kilomètres, soit 46 mètres linéaires par hectare ; davantage dans la partie ouest de la région (source IGN - 2018).

Depuis les années 1970, la part des prairies dans la surface agricole normande diminue : de 55 % en 1990, cette proportion atteint 42 % aujourd'hui. Ce recul des prairies est observé dans les 5 départements normands et se poursuit aujourd'hui de manière très ralentie.

Chiffres clés

- **Prairies : 871 000 hectares - 42 % de la Surface agricole**
- **Maïs-ensilage : 230 000 hectares - 12 % de la Surface agricole**
- **142 000 kilomètres de haies**

Compte tenu de leur intérêt environnemental, la PAC encadre le maintien des surfaces de prairies permanentes. En octobre 2023, le ministère de l'agriculture a officialisé la dégradation du ratio des prairies permanentes de la Normandie par rapport à l'année de référence 2018. Cette situation a entraîné l'application du régime d'interdiction de retournement des prairies permanentes en 2024, et certains exploitants concernés doivent ressemer des prairies d'ici fin 2024.



OBSERVATOIRE DE LA CROISSANCE DE L'HERBE

Chaque année l'observatoire de la croissance de l'herbe normand se compose d'un réseau de 30 exploitations réparties sur l'ensemble de la Normandie.

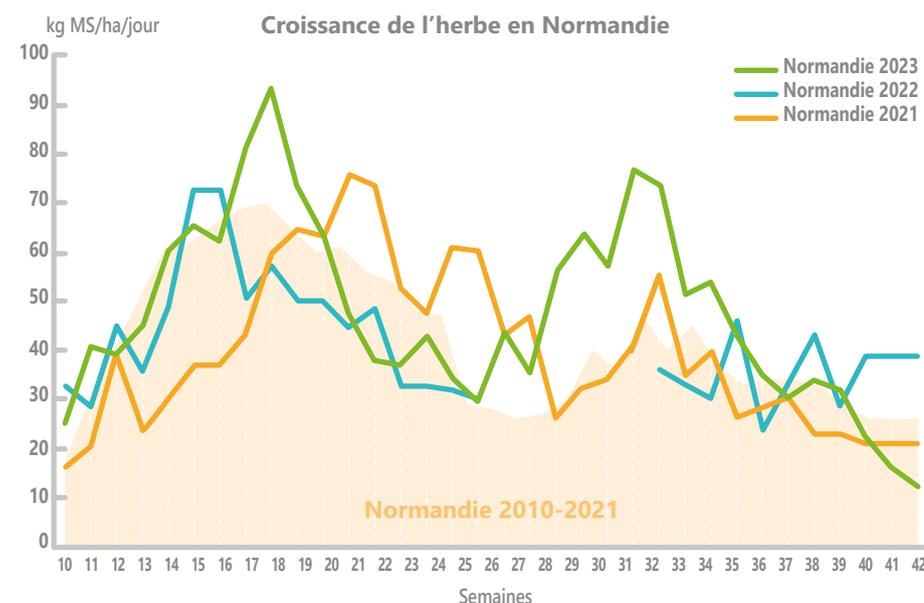
Avec les Chambres d'agriculture de Normandie, les partenaires impliqués sont : Littoral Normand, ELVUP, INRAE du Pin, les lycées

agricoles publics et la Ferme expérimentale de la Blanche Maison. De plus, des éleveurs prennent part au réseau en mesurant eux même leur parcellaire.

Chaque semaine, un conseiller fait une analyse de la situation normande tant en terme de croissance de l'herbe que de valorisation de celle-ci dans un article diffusé dans la presse et sur le web.

Les faits marquants de 2023

Cette année a été particulièrement fructueuse pour les fourrages et notamment le pâturage. Il a pu être observé un pic de la pousse de l'herbe automnal similaire au pic printanier de 2021. C'est un peu comme s'il y avait eu deux printemps. Si nous prenons du recul sur les années de pâturage écoulées, nous pouvons observer en Normandie que les repères du passé sont de plus en plus bousculés. En effet, dans le temps, on se repérait à des dates : «à la Sainte-Lucette, on sort les biquettes», «A la Saint-Lucien, on sort les bovins» ... Mais cela fait quelques années que, comme disent les anciens, « il n'y a plus de saisons » ! En effet, nous ne devons plus nous repérer à des dates mais se fier à la prairie à travers certains points de contrôle : portance des sols, stade physiologique (3 feuilles) et hauteur d'herbe... Ces facteurs permettent de : sortir les animaux ou les compléter au bon moment et calculer un temps de présence idéal pour optimiser la part d'herbe dans la ration et la productivité des prairies. En respectant ces repères, l'objectif est de maîtriser le pâturage comme la gestion de ses stocks de maïs et concentrés... Et le concentré, ça ne se gâche pas ! Cette année en Normandie, il a été mesuré une production moyenne de 11,1 tonnes de matière sèche par hectare de la semaine 10 à la semaine 42. C'est 3,6 tonnes de plus qu'en 2022 et 1 tonne de plus qu'en 2021.



PRAIRIALES NORMANDIE

Les Chambres d'agriculture de Normandie et leurs partenaires font désormais de la manifestation les Prairiales LE rendez-vous des fourrages en Normandie !

L'objectif est de maintenir des éditions majeures tous les 2 ans centrées sur l'INRAE du Pin et la ferme expérimentale de la Blanche Maison. L'édition de 2023 à l'INRAE du Pin, sur le thème de l'élevage, a rassemblé 1000 visiteurs, avec 28 exposants et 30 ateliers techniques.

Les Prairiales de Normandie reviendront en juin 2025 à la ferme expérimentale de la Blanche maison.



Retrouvez l'actualité sur notre site sur : <http://www.prairiales-normandie.fr/>



Les surfaces fourragères biologiques en Normandie sont présentes dans 1 950 exploitations, pour une production certifiée de 89 170 ha (+ 11 482 ha en conversion). Les surfaces toujours en herbe représentent 69 % des surfaces fourragères régionales certifiées bio. Les autres surfaces fourragères sont constituées de prairies temporaires et de cultures fourragères annuelles (maïs fourrage, betterave fourragère...) ou pluriannuelles (luzerne...).

LES GRANDES CULTURES

en Normandie

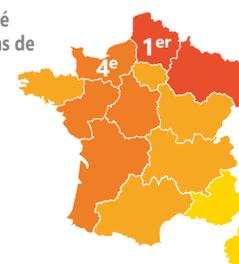
12

AUX PORTES DES GRANDS BASSINS CÉRÉALIERS FRANÇAIS

Les grandes cultures sculptent le paysage de la Normandie. 62 % de la Surface Agricole Utile (SAU) des exploitations agricoles normandes leur sont consacrées, ce qui représente 1,28 million d'hectares, dont plus de 638 000 hectares pour les céréales en 2022.

Trois zones sont plus spécialement orientées vers les grandes cultures : la Plaine de Caen-Falaise-Argentan dans le Calvados et l'Orne, le Pays de Caux en Seine-Maritime, les plateaux du Neubourg et d'Évreux dans l'Eure.

Production totale de blé tendre en 2020 (millions de quintaux) :



Production en milliers de tonnes	Production Normandie 2022	Part Normandie dans production française
Céréales	5 305	9 %
<i>dont blé tendre</i>	3 226	12 %
Oléagineux	361	8 %
Protéagineux	64	8 %
Betteraves sucrières	2 669	8 %
Lin textile	410	61 %
Pommes de terre	703	9 %
Total	12 738	-

Agreste - SAA



UNE FORTE SPÉCIALISATION SUR LE BLÉ

La Normandie se distingue des autres régions françaises par une forte proportion de blé tendre dans l'assolement : 47 % des surfaces consacrées aux cultures de vente sont en blé contre 34 % en moyenne nationale, en 2022. Une partie non négligeable des surfaces en blé se situe en zone d'élevage, où cette culture

s'est développée suite à l'instauration des quotas laitiers. Elle y représente souvent la seule culture de vente. La Normandie produit essentiellement du blé destiné à l'exportation et à la consommation animale. La collecte régionale se répartit entre les collecteurs privés et les coopératives.

Répartition des surfaces Grandes cultures en Normandie en 2022

	Normandie	Manche	Orne	Calvados	Seine-Maritime	Eure
Céréales	70 %	7 %	13 %	13 %	16 %	20 %
Oléagineux	14 %	0 %	3 %	3 %	3 %	6 %
Lin textile	8 %	0 %	0 %	1 %	4 %	3 %
Betteraves sucrières	3 %	0 %	0 %	0 %	2 %	1 %
Pommes de terre	2 %	0 %	0 %	0 %	2 %	1 %
Protéagineux	2 %	0 %	0 %	1 %	0 %	1 %
Total	99 %	7 %	16 %	18 %	27 %	32 %

SSP, Agreste, SAA 2022

DES RENDEMENTS SUPÉRIEURS À LA MOYENNE NATIONALE

Les conditions pédoclimatiques locales assurent de bons rendements, généralement supérieurs à la moyenne nationale.

Rendements en quintaux par hectares	Normandie		France	
	2022	Écart à la moyenne 2015-2021 (q/ha)	2022	Écart à la moyenne 2015-2021 (q/ha)
Blé tendre	79	+ 8	71	+ 1
Orge	71	+ 6	63	- 2
Avoine	57	- 6	45	- 5
Triticale	55	+ 6	50	- 2
Colza	35	+ 6	33	+ 4
Pois protéagineux	36	/	32	- 2
Betteraves sucrières	900	- 25	833	- 47
Lin textile	55	- 11	63	- 12
Pommes de terre de consommation	356	- 60	420	- 35

Agreste - SAA



ROUEN, 1^{er} PORT OUEST-EUROPÉEN EXPORTATEUR DE CÉRÉALES

Premier pays producteur de céréales de l'Union européenne devant l'Allemagne, la France a produit en 2022, 60 millions de tonnes de céréales, dont 33,7 millions de tonnes de blé tendre (1^{re} céréale produite en France). La France est un acteur majeur du marché international des céréales. La Normandie est la région française la mieux située pour exporter du fait de la proximité géographique des ports de Rouen et de Caen. C'est donc logiquement que les organismes collecteurs de la région adaptent leur stratégie à ce débouché.

Le port de Rouen, comme d'autres grands ports européens, présente la spécificité de recevoir les navires à l'intérieur des terres. D'importants travaux y sont réalisés : approfondissement du chenal en augmentant le tirant d'eau pour permettre d'accueillir de plus gros navires, développement d'une desserte multimodale de ses terminaux. Le port de Caen, a une activité de proximité très orientée vers le Royaume-Uni et pour un volume de 0,27 millions de tonnes.

7,7 millions de tonnes de céréales ont été exportées lors de la campagne 2021-2022 depuis le port de Rouen (contre 7,3 millions en moyenne par an lors des 10 précédentes campagnes). Cela fait de Rouen le 1^{er} port céréalier ouest-européen. Les destinations du port de Rouen sont : la Chine, le Maroc, l'Algérie et l'Afrique de l'Ouest confirmant la place de leader du port normand avec plus de 50 % des exportations maritimes françaises toutes céréales confondues.



EN AVAL DE LA FILIÈRE

L'industrie des aliments du bétail est surtout développée dans une région comme la Bretagne qui, avec ses élevages hors-sol, est grande consommatrice d'aliments composés. Une partie des pois protéagineux récoltés en Normandie y trouve d'ailleurs son débouché. Quelques entreprises normandes fabriquent les quantités nécessaires à l'élevage régional. Les céréales normandes sont exportées ou trouvent leurs débouchés dans des régions limitrophes. La meunerie n'est donc pas un secteur très important dans la région. Les meuniers ont certaines contraintes qualitatives qui les obligent à s'approvisionner à l'extérieur de la région. En Normandie, on dénombre moins d'une vingtaine de moulins en activité. En aval de la filière, la région compte une vingtaine d'établissements spécialisés dans la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche et une dizaine spécialisée dans le secteur de la biscoterie, biscuiterie et pâtisserie de conservation.

LA FILIÈRE DES POMMES DE TERRE EN NORMANDIE

Avec près de 8 % de la production nationale de pommes de terre de consommation (491 400 tonnes), la Normandie est, en 2022, la 4^e région productrice, derrière les Hauts de France (61 %), le Grand-Est (12 %) et le Centre Val de Loire (10 %). L'essentiel de la production normande est situé en Seine-Maritime (72 %) mais la pomme de terre est également produite dans l'Eure, le Calvados, la Manche et l'Orne (par ordre décroissant de production), c'est-à-dire à proximité des unités de transformation agroalimentaires normandes ou picardes. En 2022, près de 13 800 hectares sont consacrés à la pomme de terre de consommation en Normandie. Avec 23 % de la production nationale de plants de pommes de terre, la Normandie est la 3^e région française, derrière la Bretagne et les Hauts de France (avec respectivement 26 % et 43 % de la production nationale en 2022). Pour ce marché, les agriculteurs normands ont produit, en 2022, plus de 166 000 tonnes de plants certifiés.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- un hectare de blé tendre (soit 5,5 tonnes de farine) permet de fabriquer 25 000 baguettes de 250 grammes ou 900 000 biscuits petit-beurre,
- un hectare de blé dur permet de fabriquer 3 850 kg de pâtes (pour fabriquer 1 kg de pâtes, il faut 1,3 à 1,5 kg de blé dur),
- un hectare d'orge de brasserie permet de produire 35 000 litres de bière,
- un hectare de maïs permet de fabriquer 5 tonnes de pop corn,
- un hectare de céréales permet de produire 10 tonnes de plastiques biodégradables,
- un hectare de céréales permet de produire 3 000 litres d'éthanol et 2,8 tonnes de drèches.

Lors de la campagne 2020-2021, près de 27 millions de tonnes de céréales françaises ont été exportées pour une valeur de 6,7 milliards €, ce qui représente en valeur, la vente de 88 Airbus A320.

Sources : Intercéréales



- La filière des céréales bio en Normandie, c'est 886 exploitations pour une surface certifiée de 18 475 ha.
- La filière des oléagineux bio en Normandie, c'est 156 exploitations pour une surface certifiée de 1 424 ha.
- La filière des protéagineux bio en Normandie, c'est 163 exploitations pour une surface certifiée de 1 671 ha.
- La filière des légumes secs bio en Normandie, c'est 63 exploitations pour une production certifiée de 367 ha.

LA FILIÈRE SUCRIÈRE EN NORMANDIE

Près d'une quarantaine de départements de la métropole cultivent des betteraves mais la production nationale de betteraves sucrières se situe essentiellement dans la moitié nord du pays, plus particulièrement dans la région Hauts-de-France (49 %) et la région Grand Est (26 %). Afin de conserver toute leur richesse en sucre, les plantes doivent être transformées rapidement et le temps de stockage réduit, c'est pourquoi les cultures de betteraves sont généralement groupées dans la zone d'approvisionnement d'une sucrerie (32 km en moyenne) avec laquelle les planteurs sont liés par contrat.

La production de sucre représente la première utilisation de la betterave. Ce sucre est principalement destiné à l'alimentation, soit pour une utilisation directe, soit pour des utilisations

indirectes : IAA, restauration... Il est également utilisé pour des applications non alimentaires, comme dans l'industrie chimique ou pharmaceutique. L'alcool d'origine betteravière est utilisé pour des applications alimentaires (boissons, vinaigre) et non alimentaires (parfumerie, chimie, pharmacie, biocarburants). Jusqu'au 1^{er} janvier 2020 et la fermeture de la sucrerie de Cagny dans le Calvados, la production normande de betteraves sucrières se répartissait dans 4 des 5 départements normands (à l'exception de la Manche). Désormais, la production se concentre sur les départements de l'est normand : Seine-Maritime et Eure, chacun ayant une sucrerie présente sur son territoire ; appartenant respectivement au groupe Cristal Union et à la société Saint Louis Sucre, deux des trois principaux groupes sucriers français.

La Normandie est la 3^e région française productrice de betteraves sucrières avec 2,7 millions de tonnes en 2022 (soit 8 % de la production nationale). En 2022, plus de 30 500 ha sont consacrés à la production de betteraves sucrières en Normandie. La filière régionale a connu ces dernières années de fortes variations de production : d'une hausse comme partout ailleurs en Europe à la fin des quotas à une baisse engendrée par la fermeture de la sucrerie calvadosienne de Cagny, dans un contexte de marché fortement perturbé.

Chiffres clés

- **Chiffre d'affaires des grandes cultures en Normandie - céréales, oléoprotéagineux et plantes industrielles (lin, betteraves, pommes de terre) - estimé à environ 2 013 millions d'euros par an en moyenne entre 2017 et 2021, soit 46 % du produit agricole régional (hors aides, services exclus, autoconsommation exclue).**
- **912 565 ha de grandes cultures en Normandie.**
- **443 620 hectares de blé en Normandie avec 139 140ha dans l'Eure, 112 730 ha dans la Seine-Maritime, 77 360 ha dans le Calvados, 75 670 ha dans l'Orne et 38 720 ha dans la Manche.**
- **7,7 millions de céréales exportés depuis le port de Rouen pendant la campagne 2021-2022.**
- **79 quintaux de blé par hectare.**

Les faits marquants de 2023

En France, la campagne 2022-2023 a été marquée par la hausse des importations en blé de la Chine devenant le premier importateur mondial de blé, dépassant l'Égypte pour la première fois avec une augmentation des achats de 37,9 %, atteignant 13,4 Mt (millions de tonnes).

La production Française de blé tendre est en baisse (- 4,8 %), principalement due à la diminution des surfaces cultivées. Les exportations vers les pays tiers ont augmenté de 15,8 %, en particulier vers l'Afrique du Nord, et ont baissé de 20,3% vers l'Union européenne. Malgré une tendance à la baisse (-3,4 % sur un an), les prix restent élevés, atteignant en moyenne 292,80 €/t.

La production d'orges en France reste stable, affichant une légère baisse de 0,3 % à 11,4 Mt. Les exportations d'orges augmentent de 1,6 % à 6,3 Mt. Les ventes vers les pays tiers reculent de 8,1 %, en particulier vers le Maroc et la Chine. En revanche, les exportations vers l'Union européenne progressent de 13 %.

La production de maïs chute à 10,9 Mt (- 29,9 %) en raison de la baisse des surfaces et de la sécheresse estivale. Les exportations de maïs diminuent de 32,6 % à 3,8 Mt. Les importations de maïs, évaluées par FranceAgriMer, atteignent 712,1 Mt, enregistrant une augmentation significative de 44 % par rapport à l'année précédente.

La production de colza a atteint 4,5 Mt (- 37,0 %), alimentée par l'expansion des surfaces cultivées et l'amélioration des rendements. Cependant, les cours du colza à Rouen subissent une baisse de 25,2 %.

LE LIN

en Normandie

13

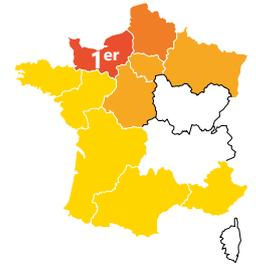
LA NORMANDIE, RÉGION DU LIN TEXTILE

Le lin est cultivé depuis plusieurs siècles à travers le monde. Réintroduit dans la région au 20^e siècle par des agriculteurs des Flandres, le lin normand est surtout cultivé en Seine-Maritime, dans l'Eure et dans le Calvados. La culture s'est également implantée dans une moindre mesure dans l'Orne, essentiellement dans le prolongement de la plaine de Caen.

Il continue de se développer d'année en année, gagnant du terrain notamment dans l'intérieur des terres.

La Normandie représente 61 % de la production française de lin textile. La région a fourni, en 2022, 410 260 tonnes sur 74 420 hectares.

Production de lin textile en tonnes :



UN LIN RÉPUTÉ POUR SA QUALITÉ

Le lin a besoin d'une terre riche, profonde et d'un climat tempéré et humide, conditions propices qu'il retrouve en Normandie. Cette plante nécessite peu d'engrais ou de produits phytosanitaires. En Normandie, les semis ont majoritairement lieu au printemps, entre mi-mars et début avril, mais le lin d'hiver, semé à l'automne, est de plus en plus cultivé. Représentant désormais autour de 10 % des surfaces en lin, son développement s'accélère. Même si sa qualité reste moindre, il est expérimenté depuis plusieurs années déjà en Normandie, là où le stress hydrique devient régulièrement trop fort pour le lin de printemps. C'est le cas dans le Calvados ou le sud de l'Eure. En effet, en raison de la brièveté de son cycle, le lin de printemps est une espèce sensible aux conditions climatiques. Il faut attendre 6 à 7 ans entre deux cultures de lin sur la même terre.

La croissance du lin est rapide (100 jours pour les lins de printemps) et sa tige peut atteindre un mètre de hauteur. La floraison peut durer jusqu'à 15 jours, mais chaque fleur a une durée de vie de quelques heures. Environ un mois après le début de la floraison, le lin est mûr. Il est alors arraché mécaniquement (et non fauché) afin de conserver la longueur des tiges et donc des fibres. Il est laissé sur le sol, débute alors l'étape du rouissage. Si les conditions climatiques sont favorables, ce phénomène naturel permet, grâce à l'action de micro-organismes, de séparer

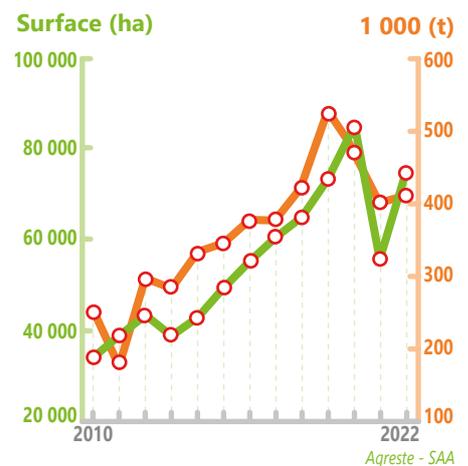
les fibres de l'écorce et du bois. Le rouissage dure de 3 à 7 semaines, il est activé par les actions conjuguées de la rosée, de la pluie, du vent et du soleil. Le lin peut être retourné une à plusieurs fois pour faciliter le processus. Après rouissage, le lin est récolté, enroulé sous forme de balles rondes pour être ensuite teillé (action qui consiste à séparer mécaniquement les fibres textiles des parties ligneuses de la plante), peigné, filé et tissé / tricoté.

Le lin est principalement produit dans l'ouest de l'Europe, en France, en Belgique et aux Pays-Bas, suivant un axe Caen-Amsterdam. La France se situe au 1^{er} rang mondial pour la qualité des fibres. Le lin normand a acquis une réputation mondiale du fait de sa grande qualité. En France, la première transformation du lin en fibres longues est assurée par des coopératives et des tailleurs privés. En Normandie, 10 tailleurs sont présents dans le Calvados, l'Eure et la Seine-Maritime sur un total de 19 sites. Pour être utilisables par l'industrie textile, les fibres longues doivent être peignées avant envoi en filatures. Une filature a d'ailleurs récemment été créée dans l'Eure. Le marché textile mondial du lin voit de nouveaux acteurs émerger. Depuis quelques années l'Inde devient un nouvel acteur incontournable de la filière mondiale, la Chine reste acteur historique. La majorité des filatures se situent ainsi en Asie.



© A. Lemercier

Le lin en Normandie
Surfaces cultivées et production



Surface en lin textile (ha) en 2022

Seine-Maritime	35 330
Eure	26 230
Calvados	11 170
Orne	1 630
Manche	60
Normandie	74 420

DES DÉBOUCHÉS DIVERSIFIÉS

Avec 100 kg de paille de lin, on obtient :

- 16 à 20 kg de **fibres longues**, elles servent avant tout pour l'habillement (60 %), le linge de maison, la décoration, les revêtements muraux ou d'ameublement (30 %) et les tissus techniques et spécialisés (10 %). Elles représentent 90 % des débouchés.
- 10 à 12 kg de **fibres courtes**, elles servent aux tissus grossiers, à la papeterie (papier à cigarette, billets de banque), au renforcement des portières et panneaux automobiles mais aussi à l'isolation (laine de lin).
- 50 kg d'**anas** (partie ligneuse, utilisés pour la fabrication de panneaux agglomérés ou de portes coupe-feu (fort pouvoir isolant), valorisés en litière pour chevaux (fort degré d'absorption)

ou comme paillage écologique. D'autres débouchés sont apparus récemment comme les matériaux composites dans le secteur automobile (légèreté et solidité) ou les utilisations à des fins énergétiques (chauffage à la biomasse et cogénération).

- 5 à 10 kg de **graines**. Celles issues de la création variétale sont utilisées en semences. Le reste est transformé en huile pour la savonnerie, les peintures ou les vernis. Les tourteaux issus du pressage des graines sont utilisés pour l'alimentation du bétail. Les capsules vides, ou paillettes (8 à 10 kg) servent également à l'alimentation du bétail.
- Le reste se compose de poussières et d'impuretés, par exemple, humectées pour faire du compost.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec 1 ha de lin, on produit au total :

- Filière habillement : 800 chemises, 1 500 chemisiers, 500 jupes.
- Filière linge de maison : 100 draps, 100 nappes, 100 rideaux.
- Filière non tissé : 1 000 panneaux de portières automobiles.
- Anas : 300 m² de paillage écologique.
- Filière graine : 200 kg de tourteaux et paillettes (aliment du bétail) et 100 litres d'huile de lin (peinture).

LIN OLÉAGINEUX, LIN TEXTILE : NE PAS CONFONDRE !

La culture du lin oléagineux est différente du lin textile et les variétés sont spécifiques. Le lin oléagineux ne nécessite pas les conditions spécifiques du rouissage et peut ainsi être cultivé partout en France métropolitaine.

Les débouchés pour l'huile du lin oléagineux sont d'abord industriels : peintures, savons, détergents, lubrifiants spéciaux, revêtements de sol... Les résidus de la trituration, les tourteaux, sont utilisés en alimentation animale. En raison de son profil lipidique particulier, le lin est reconnu pour ses effets bénéfiques. Il contient des acides gras poly-insaturés (Oméga 3) et son intégration dans l'alimentation animale présente un intérêt nutritionnel.

Ces dernières années, les surfaces françaises de lin oléagineux semblent se stabiliser, 29 580 hectares ont été cultivés en 2022. Le lin oléagineux est très peu cultivé en Normandie (440 hectares en 2022).

Les faits marquants de 2023

En lin de printemps, la récolte de 2023 est décevante. Les semis ont été tardifs et la croissance marquée par une longue période sans pluie, amenant à des lins beaucoup plus courts et moins riches en fibres, certains étant même non récoltables. Le rouissage a toutefois été correct.

Cette année, le lin d'hiver, avec un cycle de production plus précoce dans des conditions optimales, a connu de biens meilleurs rendements que le lin de printemps. Cela joue en faveur de son développement, déjà marqué ces dernières années.

Le contexte reste plutôt porteur, avec un marché demandeur en fibres naturelles. L'offre limitée devrait maintenir le marché dans ces niveaux tendus.



© A. Lemerçier

Chiffres clés

- 74 420 hectare de lin textile en Normandie en 2022
- 61 % de la production française
- 19 usines de teillage et 1 filature répartis dans 3 départements
- Une part de lin textile d'hiver en forte progression
- 440 hectares de lin oléagineux



La filière lin fibre biologique est émergente en Normandie. Les surfaces cultivées atteignent 369 hectares (bio + conversion) en 2022.

Plusieurs entreprises de teillage du lin sont certifiées Global Organic Textile Standard pour la fibre de lin bio en Normandie.

La graine de lin bio, fortement demandée, est aussi bien valorisée.

LA FILIÈRE CIDRICOLE

en Normandie

14

PRÈS DE 63 % DE LA PRODUCTION NATIONALE DU VERGER CIDRICOLE

En 2022, le verger cidricole normand a produit 214 000 tonnes de fruits à cidre (pommes et poires), la production normande atteignant 63% de la production française.

(Source : Agreste - SAA 2022)

DEUX VERGERS DE POMMIERS

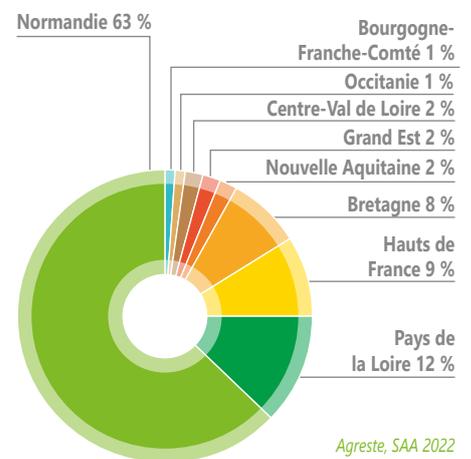
• **Le verger traditionnel ou haute-tige**, souvent un pré planté où des bovins pâturent sous les pommiers, a fortement régressé depuis la fin de la 2^e guerre mondiale. Entre 1980 et 2003, le nombre d'arbres a été divisé par trois, passant de 12 millions à un peu moins de 4 millions. Mais celui-ci semble maintenant se stabiliser. Son impact sur le paysage est notoire. Ce verger se maintient essentiellement dans deux zones géographiques : le Pays d'Auge - Lieuvin et les Bocages normands (Sud Manche et Bocages du Calvados et de l'Orne). Dans les autres zones de la Normandie, il disparaît progressivement du paysage.

La récolte prévue pour l'année 2023 dans les vergers haute-tige du Pays d'Auge - Lieuvin est estimée moins abondante que celle des deux années précédentes. En revanche, on observe une production plus élevée, dans les bocages normands et en Bretagne-Est.

• **Le verger spécialisé, ou verger basse-tige**, est apparu à la fin des années 1970, sous l'impulsion des transformateurs, remplaçant progressivement le verger haute-tige. La production issue du verger basse-tige est passée à plus de 85 % des approvisionnements des entreprises de transformation. Par ailleurs, la quasi-totalité des surfaces plantées fait l'objet d'un contrat de livraison avec un transformateur industriel, garantissant l'écoulement des fruits et précisant les conditions de prix sur des périodes de 15 à 18 ans. Le reste sert à la transformation fermière.

Une partie de la production est exportée principalement aux États-Unis, en Allemagne, au Royaume-Uni, et en Espagne, dans les provinces du Pays basque et des Asturies. D'une année sur l'autre, pour des raisons économiques, ce type de verger prend le pas sur le verger traditionnel, notamment depuis la tempête de décembre 1999 qui a sérieusement endommagé le verger haute-tige. Sa récolte est souvent mécanisée. La production nationale s'est stabilisée et oscille entre 180 000 tonnes et 260 000 tonnes par an. Les variations observées ont pour origine une alternance plus ou moins marquée dans les différents bassins de production.

Production de pommes à cidre



En 2022, la production du verger basse-tige normand était de 112 000 tonnes de pommes à cidre, soit 51 % de la production nationale issue de ce type de verger. Pour 2022, la production du verger normand basse-tige est estimée à 127 000 tonnes de pommes à cidre.

IFPC



© CA Normandie

Répartition des vergers de pommes à cidre normands en surface

	Normandie	Manche	Calvados	Orne	Seine-Maritime	Eure
Surface en hectares	8 276	1 250	2 607	1 746	789	1 884
%	100 %	15 %	32 %	21 %	10 %	23 %

Agreste, SAA 2022



DE LA POMME AU CIDRE

Les pommes utilisées pour la fabrication du cidre sont spécifiques et se distinguent des variétés de pommes de table par leur richesse en polyphénols (tanins). Il existe des centaines de variétés de pommes à cidre dans le monde. En France, une douzaine de variétés représente 70 % des plantations récoltées. Chaque pommier basse-tige peut produire chaque année entre 30 et 80 kg de pommes à cidre. Le choix de la variété des pommes dépend du producteur. On note cependant certaines dominances dans les régions françaises. Les pommes sont classées selon leur saveur :

- **douces**, comme Clos Renaux ou Douce Coët Ligné
- **douces-amères**, comme Bisquet ou Douce Moën
- **amères**, comme Marie Ménard ou Frequin Rouge
- **acidulées**, comme Locard Vert ou Petit Jaune ou Judor
- **aigres**, comme Avrolles

Réalisé à partir de pommes spécifiques, le cidre offre, comme le vin, une déclinaison de saveurs liée au terroir et aux assemblages des variétés de pommes.

Il faut au moins quatre mois pour réaliser un cidre, de la récolte à la mise en bouteille, en passant par l'extraction du moût, la clarification et la fermentation. Le cidre bouché se présente obligatoirement en bouteille champenoise, fermée par un bouchon champignon maintenu au moyen d'un muselet. Le cidre peut également être commercialisé en petits conditionnements de 33 ou 25 centilitres, en bouteille d'un litre ou être servi à la pression.

La réglementation distingue 3 catégories de cidre bouché :

- **le cidre doux** titre au maximum 3 % d'alcool et affiche une teneur en sucre résiduel d'au moins 42 g/L; il présente généralement un caractère fruité affirmé,
- **le cidre demi-sec** se situe entre le doux et le brut. Sa teneur en sucre est comprise entre 28 et 42 g/L de sucres résiduels,
- **le cidre brut** est peu sucré (moins de 28 g/L). Il titre en général entre 4 % et 5 % d'alcool.

ENRAYER LE RECU DE LA CONSOMMATION DE CIDRE

Avec une consommation de 1,6 litre par an et par habitant avant la crise du COVID-19, la consommation du cidre en France arrive loin derrière le vin et la bière. Le marché du cidre reste très saisonnalisé : en dehors du 1^{er} trimestre (Epiphanie, Chandeleur, Mardi gras) et de la saison estivale, les ventes en grandes surfaces ont du mal à se développer. Outre cette forte saisonnalité, la consommation de cidre est caractérisée par de grandes disparités régionales, les premières régions de consommation étant celles de production : Normandie et Bretagne, notamment en milieu rural. Faute de renouvellement des consommateurs, on observe une tendance au vieillissement du cœur de la clientèle.

Afin d'enrayer la baisse de consommation, l'interprofession (UNICID) et les transformateurs multiplient les campagnes de communication, d'animation en magasin afin de promouvoir le cidre auprès de nouveaux consommateurs. Les opérateurs régionaux et nationaux ont diversifié leur offre, avec des produits innovants (comme le cidre rosé ou aromatisé) avec pour objectif d'élargir la cible de consommateurs (notamment de rajeunir et féminiser la clientèle) et de susciter de nouveaux moments de consommation (comme le cidre à l'apéritif) et lieux de consommation, notamment lors de manifestations festives.

La consommation de cidre ayant principalement lieu lors d'évènements festifs ou dans la restauration traditionnelle, la crise du COVID-19 a fortement impacté sa commercialisation, avec une diminution des ventes de 20 %. En 2022, la consommation peine à regagner son niveau de 2019, elle est 12 % plus faible pour la période 2021-2022 que pour la période 2018-2019.



LES CIDRES NORMANDS

Les cidres produits en Normandie sont différents d'une zone à l'autre de la région créant ainsi une réelle diversité. Pour preuve de cette diversité, une carte des cidres et poirés de Normandie est proposée aux restaurateurs qui veulent en faire la promotion. Des cidres et poirés ont ainsi été caractérisés «Fraîcheur», «Corsé», «Douceur», «Saveur», en accord avec les plats qu'ils accompagnent. Par ailleurs, certains cidres typiques de la région disposent d'un signe d'identification de la qualité et de l'origine.



LE CALVADOS, ALCOOL DE TRADITION

Sous le nom de Calvados se trouvent en fait 3 Appellations d'Origine Contrôlée.

- **Le Calvados** (appellation réglementée en 1942, devenue AOC en 1984) est obtenu par distillation du cidre (il faut 14 litres de cidre à 5 % d'alcool pour obtenir, après distillation dans un alambic, un litre de Calvados qui titre 70 % d'alcool).
- Deux autres AOC, avec un cahier des charges spécifique, ont été accordées : **le Calvados Pays d'Auge** (alcool produit dans la zone géographique du Pays d'Auge, issu d'une double distillation dite «à repasse», AOC obtenue en 1942) et **le Calvados Domfrontais** (qui nécessite au moins 30 % de poires à Poiré dans son élaboration, AOC obtenue en 1998).

Les Calvados peuvent être classés par «compte d'âge». Les dénominations «Fine», «Trois étoiles» ou «Trois pommes» correspondent à 2 ans et plus ; «Vieux» ou «Réserve» à 3 ans et plus ; «VO» ou «Vieille réserve» à 4 ans et plus ; «VSOP» à 5 ans et plus ; «XO», «Extra», «Napoléon», «Hors d'âge» ou «Age inconnu» à 6 ans minimum. Dans le cas d'assemblages, l'âge du mélange est celui de l'eau-de-vie la plus jeune. La mention d'un millésime correspond à l'année de distillation. Dans ce cas, la totalité de l'eau-de-vie doit avoir été distillée dans l'année en question. Le Calvados est élevé en fût de chêne, ce qui lui permet d'acquérir de la rondeur, de la complexité aromatique et sa couleur. Cette couleur est due aux tanins du bois, elle varie du jaune pâle jusqu'au rouge acajou ou ambré selon l'âge du fût et la durée de l'élevage. Une fois en bouteille, le Calvados n'évolue pratiquement plus.

LE POMMEAU, APÉRITIF RÉGIONAL

Apéritif régional essentiellement consommé dans les zones de production, notamment en Normandie, le Pommeau est élaboré à partir de moût de pommes à cidre et de Calvados. Le Pommeau de Normandie (AOC obtenue en 1991) est produit dans l'aire d'appellation du Calvados. Il est élevé au moins 14 mois en fût de chêne et titre entre 16 et 18 % d'alcool. Depuis quelques années, les producteurs mènent régulièrement une campagne de communication afin de faire connaître ce produit en Normandie mais également en dehors de la région. A l'export, ce produit n'est pas proposé comme un apéritif mais plutôt comme un «vin» de dessert ou une boisson déconnectée du repas.

LE JUS DE POMME, 3^e JUS CONSOMMÉ EN FRANCE

En parallèle à la production de cidre, la Normandie est également productrice de jus de pomme qui est fabriqué à partir de pommes à jus. Les pommes sont lavées, broyées puis pressées. Le jus obtenu est filtré puis pasteurisé afin de pouvoir être conservé.

En grande distribution, le segment des jus de fruits ambiants reste largement dominant (84 % des volumes en 2021), mais enregistre un recul face aux jus réfrigérés (16 % des volumes). Le jus d'orange reste en tête des ventes, devant les mélanges de jus de fruits (hors multivitaminés). En 3^e place, le jus de pomme conserve sa position devant les jus de fruits vitaminés.

Unijus



LE VERGER DES POIRIERS POUR LE POIRÉ

Présents sur l'ensemble de la Normandie, les poiriers sont surtout implantés dans le Domfrontais (60 % des arbres) et dans le Pays d'Auge – Lieuvin (29 % des arbres).

Le poiré est une boisson fruitée et pétillante, de couleur jaune doré, élaborée exclusivement à partir de la fermentation de jus de poires. Depuis 2002, le poiré Domfront bénéficie d'une Appellation d'Origine, avec la variété Plant de Blanc qui entre à 40 % minimum dans son élaboration.



Chiffres clés

Chiffre d'affaires secteur cidricole en Normandie estimé à environ 30 millions d'euros en 2022, soit 0,7 % du produit agricole régional (hors aides, services exclus, autoconsommation exclue)

• 8 300 ha de vergers de fruits à cidre dont 1/3 dans le département du Calvados

Démarches qualité

8 Appellations d'Origine cidricoles normandes :

- Dont 4 AOP : Cidres Pays d'Auge, Poirés Domfront, Cidres Cotentin, Cidre du Perche.
- Et 4 AOC/IG : Calvados, Calvados Pays d'Auge, Calvados Domfrontais et Pommeau de Normandie.

1 autre AOP en cours d'instruction

- Cidre du Pays de Caux.

IGP

- Cidre de Normandie ou Cidre normand, Eaux-de-vie de poiré de Normandie.

Marque collective

- Normandie Terre de cidre.

Les faits marquants de 2023

La récolte des pommes à cidre en Normandie pour 2023 présente des contrastes. Selon l'Union nationale interprofessionnelle cidricole (Unicid), l'Ouest de la Normandie connaît une perspective encourageante avec des volumes stables ou en légère hausse. Cependant, l'Est de la région enregistre une baisse de production de 6 000 tonnes en raison des conditions climatiques. Les pluies estivales ont contribué à maintenir des niveaux de production satisfaisants dans l'Eure, tout en limitant les dégâts en Seine-Maritime.

Non, le cidre français à 100 % jus de pommes n'est pas menacé par la Commission européenne ! Celle-ci interroge le Parlement européen et le Conseil sur l'opportunité d'établir une norme européenne définissant des exigences minimales pour le cidre. Actuellement, le terme «cidre» est utilisé dans l'Union européenne pour désigner une multitude de boissons à base de pommes et de poires, présentant des caractéristiques très différentes. Divers types de produits sont actuellement étiquetés comme «cidre» : les cidres français à base de jus de pommes à 100 % n'ont rien à craindre d'une éventuelle législation européenne sur le sujet.



La filière des fruits biologiques en Normandie, c'est 787 exploitations (toutes productions fruitières confondues) pour une surface certifiée bio de 4 887 ha (+ 871 ha en conversion). Les fruits à noyaux et à pépins représentent 96 % du verger normand certifié bio, loin devant les autres fruits, les fruits à coques et les baies.

La Normandie est la 1^{re} région française productrice de pommes bio à cidre et à jus. En Normandie, les producteurs de pommes bio pour la transformation peuvent commercialiser leur production (cidre, poiré, jus de pommes, vinaigre de cidre) en vente directe, dans les magasins spécialisés bio ou en grandes surfaces. Les producteurs, positionnés sur les circuits longs, disposent de débouchés auprès d'acheteurs de pommes à cidre situés en région ou dans les régions limitrophes à la Normandie. Les produits sont alors commercialisés dans divers réseaux de distribution allant des épiceries fines aux grandes surfaces alimentaires, sous marques privées et sous marques de distributeurs.

Sources :

UNICID : consommation

IDAC : Calvados

INAO : productions sous AOC

Institut français des productions cidricoles : vergers, production de pommes
Service vergers et produits cidricoles de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie
Comptes de l'agriculture

LES LÉGUMES

en Normandie

15

LE JARDIN NORMAND

En 2022, la Normandie a cultivé 8 300 hectares de légumes, soit 3 % des surfaces de légumes de France et 0,4 % de la surface agricole régionale. En 2020, 39 % des surfaces légumières étaient irriguées. Les ventes de légumes s'élevaient à 209 millions d'euros en moyenne 2017-2021. Cela représente 5 % des ventes de produits agricoles de la région. 1 250 exploitations normandes produisent des légumes en 2020, selon le Recensement agricole (toutes exploitations y compris micro-exploitations).

Les exploitations spécialisées en légumes sont au nombre de 387 au Recensement de 2020. Ce nombre est en croissance, il n'était que de 267 en 2010.

60 % des légumes normands se situent dans la Manche. En 2020, la Manche se situe au 14^e rang des départements français pour sa surface en cultures légumières, avec des productions phares comme les carottes, poireaux, choux, navets et laitues. La production légumière manchoise est située sur le littoral, dans trois bassins complémentaires, qui permettent de proposer des légumes quasiment toute l'année :

- Le Val de Saire au nord-est de la presqu'île du Cotentin
- La Côte Ouest
- La Baie du Mont-Saint-Michel

Une autre zone de production légumière en Normandie est située sur les plateaux de polyculture de l'Eure, de Seine-Maritime et du Calvados. Il s'agit souvent dans ce cas de légumes de plein champ destinés au marché du frais ou à la transformation, en alternance dans l'assolement avec des grandes cultures.

Enfin, des exploitations de maraîchage de ceinture verte sont dispersées dans toute la région avec vente en circuits courts, souvent en agriculture biologique.

UN PANIER AUTOUR DES LÉGUMES HIVERNAUX

Parmi la trentaine d'espèces légumières cultivées dans la région, les carottes, poireaux, choux verts, betteraves potagères, choux fleurs, et navets constituent les piliers du maraîchage normand. Ces légumes sont plutôt commercialisés en automne et hiver, profitant de la douceur du climat. Mais une production de salades s'est aussi développée, du printemps à l'automne. Une bonne partie des surfaces légumières est irriguée : 3 350 hectares soit 39 % du total.

Côté chiffre d'affaires, les poireaux ont ravi la première place du podium en valeur aux carottes : 26 % des poireaux de France sont désormais cultivés en Normandie. Les surfaces normandes de carottes ont diminué. Cependant, la carotte demeure toujours la première production légumière de Normandie en tonnages, avec 10 % des tonnages français.

Cultures légumières :

- > 40 000 hectares
- 20 000 à 40 000 ha
- 10 000 à 20 000 ha
- < 10 000 ha



Nombre d'exploitations cultivant des légumes et surfaces en 2020						
	Total Normandie	Manche	Orne	Calvados	Seine-Maritime	Eure
surface	8 700 ha	5 400 ha	190 ha	930 ha	1 380 ha	770 ha
Dont surface irriguée	3 350 ha	1 860 ha	43 ha	552 ha	378 ha	517 ha
Nombre total d'exploitations cultivant des légumes	1250	489	77	216	313	159
Dont nombre d'exploitations spécialisées en légumes	387	153	35	74	78	47

Recensement agricole 2020

Production 2022 des principaux légumes (en tonnes)		
	Normandie	Part des productions françaises
Carottes	64 872	10 %
Poireaux	40 122	26 %
Choux	35 090	10 %
Betteraves potagères	20 390	14 %
Salades	21 797	7 %
Navets	10 969	17 %
Céleris rave	9 108	16 %
Courgettes	4 834	3 %
Champignons	4 010	4 %
Tomates	3 604	1 %
Cucurbitacées	3 138	2 %
Céleris branches	2 126	8 %
Endives chicons	2 015	2 %
Concombres	1 798	1 %
Radis	1 418	3 %
Épinards	1 151	1 %
Oignons	1 048	2 %
Aubergines	1 001	3 %

Agreste-Statistique Agricole Annuelle

L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

en Normandie

16

LES ACHATS DE VÉGÉTAUX PAR LES MÉNAGES : UN MARCHÉ DE 2,7 MILLIARDS D'EUROS

La filière française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage génère 170 000 emplois. Plus de 53 000 entreprises spécialisées dans la production, l'utilisation ou la vente de végétaux constituent le tissu économique de ce marché, qui génère un chiffre d'affaires de 14 milliards d'euros. Environ 2,7 milliards d'euros de végétaux sont vendus chaque année aux particuliers ; les autres activités du secteur du végétal sont réalisées par les entreprises de commercialisation (de gros et de détail), les entreprises du paysage et les paysagistes concepteurs (11,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires).

En 2022, en France, trois foyers sur quatre (soit 21,3 millions de foyers) ont acheté un végétal. Les végétaux d'extérieur, ornement ou potager, constituent l'essentiel des volumes (près de 80 %).

La grande distribution reste le lieu d'achat le plus fréquenté pour l'ensemble des achats de végétaux à côté des jardineries, marchés et des magasins de bricolage et décoration.

Superficie des cultures florales :

- > 1 000 hectares
- 500 à 1 000 ha
- 200 à 500 ha
- < 200 ha



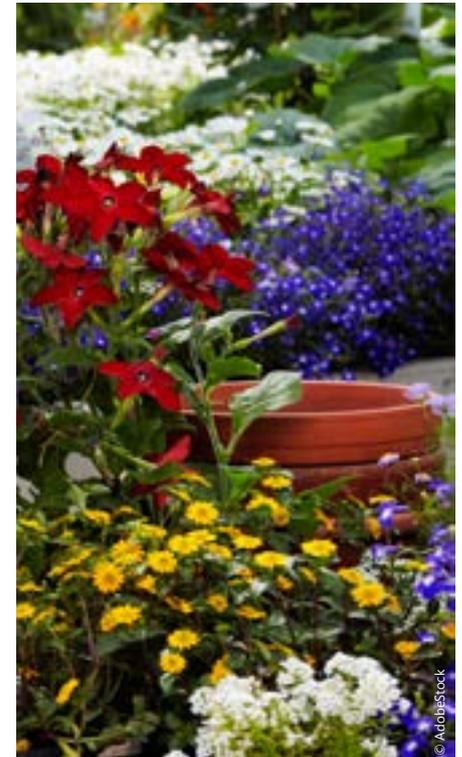
- **Plus de la moitié des Français ont acheté un végétal d'intérieur en 2022**

Pour ce segment de marché, le panier moyen annuel par ménage acheteur s'établit à 5,3 végétaux pour un budget moyen de 60 €.

72 % des dépenses en végétaux d'intérieur correspondent à des achats pour offrir. En termes de fréquentation pour les achats de végétaux d'intérieur, la grande distribution rejoint désormais les fleuristes, et renforce par la même occasion sa part de marché en volume. En revanche, en valeur, les fleuristes restent largement en tête.

- **Plus de la moitié des Français ont acheté un végétal d'extérieur en 2020**

Pour ce segment de marché, le panier moyen annuel par ménage acheteur s'établit à 28,4 végétaux (ornement et potager) pour un budget moyen de 63 €. En volume et en valeur, les jardineries spécialisées occupent toujours la première place dans la distribution des végétaux d'extérieur. Ces jardineries sont suivies des grandes surfaces et des producteurs.



- **Un foyer sur 3 en France a réalisé un achat de végétaux pour le cimetière ou les obsèques**

Pour le cimetière, le budget moyen s'élève à 43 € de végétaux et à 87 € de végétaux pour les obsèques. Les fleuristes demeurent le lieu d'achat privilégié.

La production horticole et de pépinière en Normandie

	Normandie
Nombre d'entreprises	163
Surfaces	637 ha
<i>dont couverts</i>	52 ha
Emploi	674
<i>dont salariés</i>	375
Chiffre d'affaires horticole (dont 19 % d'achat revente)	62,5 millions €
Répartition géographique des ventes	91 % en local et régional (- de 200 km) 9 % France (au-delà de 200 km)
Répartition des ventes par circuit	53 % aux particuliers 47 % autres circuits*

*Autres circuits : entreprises de paysage et collectivités, grossistes, fleuristes, jardinerie, vente par correspondance et Internet
enquêtes 2022 FranceAgriMer AND

Depuis 2022, ASTREDHOR est devenu l'«Institut des professionnels du végétal». Il conçoit et met en œuvre des programmes de recherche et d'innovation et accompagne les professionnels de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage dans le développement de leurs activités au travers d'expertises, de formations et de conseils. Ce changement reflète le nouveau positionnement d'ASTREDHOR qui élargit le périmètre de ses activités à l'ensemble de la filière du végétal.

Intégrée à cette nouvelle organisation, l'unité territoriale Seine-Manche fédère une cinquantaine d'entreprises de production de Normandie et environ 80 collectivités. ASTREDHOR répond aux problématiques des professionnels du végétal par la recherche et l'innovation. Elle développe l'accompagnement et l'expertise pour apporter des solutions aux professionnels. Objectif : gagner en efficacité dans un contexte en pleine mutation !

Les faits marquants de 2023

Des investissements qui ralentissent

Après les restrictions liées à la crise Covid, les entreprises horticoles et de pépinières ont connu une belle dynamique en 2021 : consommation des végétaux en hausse, augmentation de la rentabilité économique, nombreux investissements. En 2022, avec l'inflation, les sommes dépensées reviennent au niveau de 2020. Le 1^{er} semestre 2023 semble correct pour la majorité des entreprises. Dans ce contexte et après une période dynamique, les exploitations horticoles et de pépinières normandes ont ralenti leurs investissements.

Progression des entreprises certifiées

Horticulteurs et pépiniéristes cherchent à adapter leurs gammes de végétaux à des fins environnementales. La végétalisation apporte de vraies réponses au changement climatique : régulation du climat, gestion de l'eau, biodiversité...

En Normandie, 5 exploitations sont certifiées Haute Valeur Environnementale (HVE) au 1^{er} janvier 2023. 17 exploitations sont certifiées Plante Bleue. Plante Bleue est une certification nationale qui garantit que les végétaux ont été produits de manière éco-responsable.

<https://www.plantebleue.fr/trouver-un-producteur-certifie/trouver-un-producteur-certifie/>



LA FORÊT ET LA FILIÈRE BOIS

en Normandie

17

UN FAIBLE TAUX DE BOISEMENT...

La Normandie est l'une des régions françaises les plus faiblement boisées : 556 800 hectares de forêts, de peupleraies, haies et alignements d'arbres, soit 19 % du territoire régional (contre 33 % en moyenne métropolitaine). Ce taux de boisement fluctue d'un département normand à l'autre puisqu'il varie de 13 % dans la Manche à 23 % dans l'Eure, département le plus boisé de Normandie.

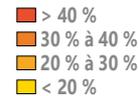
(Source : SAA, Agreste 2022)

... MAIS UNE FORÊT PRODUCTIVE ET VARIÉE

La forêt occupe une place relativement modeste dans la région mais elle produit plus d'arbres, avec une densité de bois supérieure à la moyenne nationale, la Normandie présente un volume de bois à l'hectare de 196 m³ contre 173 m³ en France.

Une part croissante de la production s'inscrit dans une démarche de développement durable, validée par un dispositif d'éco-certification forestière (PEFC ou FSC).

Taux de boisement en 2022 :



Les superficies boisées en 2022

	Superficie boisée en ha*	Taux de boisement
Eure	137 000	23 %
Orne	134 500	22 %
Seine-Maritime	125 500	20 %
Calvados	81 100	14 %
Manche	78 700	13 %
Normandie	556 800	19 %
France métropolitaine	18 371 837	33 %

* Cette superficie boisée comprend : les forêts de feuillus, de résineux et les forêts mixtes, les peupleraies en plein, haies et alignements d'arbres.
SSP, Agreste, SAA 2022

UNE FORÊT PRIVÉE MAJORITAIRE

La forêt normande est majoritairement privée (à 75 % en moyenne, avec là encore de fortes disparités : de 55 % en Seine-Maritime à 94 % dans la Manche). Elle est relativement morcelée, du fait du nombre très élevé de petits propriétaires privés, mais reste mieux structurée que dans de nombreuses régions françaises. Plus de la moitié de sa surface est dotée de Document de Gestion Durable (DGD), témoignage d'une gestion réelle d'unités économiquement fiables.

Par ailleurs, l'Office national des forêts gère des forêts domaniales, des forêts renommées auxquelles il faut ajouter quelques forêts de collectivités locales. Les plus grands de ces massifs (Lyons, Eu, Ecouves, Eawy, Brotonne et Andaines) représentent la moitié des surfaces boisées publiques. Ce sont des futaies de hêtres et chênes réputés pour la qualité de leurs produits.

DU CHÊNE SURTOUT

La forêt normande est majoritairement composée de feuillus (86 % du volume des arbres en forêt privée, 84 % pour l'ensemble de la forêt normande). Le traitement en futaie est devenu dominant. Le chêne sessile ou pédonculé constitue l'essence principale, suivi du hêtre, du pin sylvestre et du sapin de Normandie. Plus récemment, se sont rajoutés des résineux exotiques à croissance rapide : Douglas, pin Laricio.

La forêt privée est plus diversifiée que la forêt publique. Elle a privilégié les essences de valeur qui croissent plus rapidement que le chêne et le hêtre : merisier, frêne, châtaigner, sycamore ou encore des résineux comme le pin Laricio et le Douglas.

HAIES BOCAGÈRES ET PEUPLERAIES

En Normandie, les prairies sont souvent entourées de haies : on en compte 142 000 kilomètres, soit 45 mètres linéaires par hectare (source IGN-2018). Le département de la Manche se distingue par une forte présence de haies bocagères et alignements d'arbres (103 mètres par hectare) qui couvrent au total une surface presque équivalente à celle de la forêt dans ce département. L'Orne et le Calvados sont également bien pourvus en boisement de type bocager.

L'observatoire du bocage du Parc Naturel Régional Normandie Maine, qui couvre une partie de l'Orne et de la Manche, indique une densité linéaire de haies en 2020 égale à 66 mètres par hectare, soit une diminution de 500 km de haies par rapport à 2010 après une période 2000-2010 durant laquelle la densité linéaire de haies s'était stabilisée à 68 m/ha, alors qu'elle avait fortement régressé dans les décennies précédentes (135 m/ha en 1950).

La haie bocagère et les peupleraies fournissent du bois, pour différents usages. Outre ses fonctions environnementales, la haie offre des ressources en bois de chauffage et en bois d'œuvre, notamment grâce aux arbres de haut jet. Le bois issu des peupliers est notamment utilisé par les industries (boîtes de camembert, bourriches, barquettes...).

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES

On compte 160 exploitations forestières et/ou scieries en Normandie. 104 d'entre elles sont des exploitations forestières sans scierie, 25 des scieries sans exploitation forestière et 31 cumulent exploitation forestière et scierie.

(SSP, Agreste, enquête de branche EXFSRI, données 2021)

Bois récolté en 2021 en Normandie				
	Normandie	%	France	%
Grumes de feuillus	250 000	19 %	5 015 000	13 %
Grumes de conifères	255 000	20 %	15 839 000	40 %
Bois d'industrie	185 000	14 %	10 125 000	25 %
Bois énergie	605 000	47 %	8 882 000	22 %
Total récolte	1 294 000	-	39 861 000	-
<i>Dont bois certifié</i>	<i>720 000</i>	<i>56 %</i>	<i>21 225 000</i>	<i>53 %</i>
<i>Dont exporté</i>	<i>78 000</i>	<i>6 %</i>	<i>3 098 000</i>	<i>8 %</i>

En m³ ronds

Agreste - Enquête annuelle Exploitations forestières et scieries

UNE FORÊT BIEN EXPLOITÉE

Contrairement au niveau national, la forêt normande est bien exploitée car la récolte est proche de l'accroissement naturel. La forêt normande est plus exploitée qu'au niveau national, 65 % de la production biologique (quantité de bois produite par les arbres) de la forêt normande est prélevée contre 58 % en France.

Ces chiffres sont liés au développement des documents de gestion durable (qui définissent les règles et objectifs pour une exploitation forestière durable, d'un point de vue économique, environnemental et social) sur le territoire, un relief favorable à l'exploitation et à la présence d'un nombre important d'acteurs de l'exploitation et de la transformation sur le territoire.

En 2021, il a été récolté plus de 1,29 million de m³ de bois en forêt normande dont 56 % de bois certifié.

Le bois récolté en forêt est destiné à trois usages principaux : le bois d'œuvre, le bois d'industrie et le bois énergie. Le bois d'œuvre récolté sous forme de grumes est destiné au sciage, selon sa qualité, il est utilisé pour la menuiserie, l'ameublement, la construction, l'emballage ou la fabrication de palettes. Le bois d'industrie sert à la fabrication de pâte à papier et des panneaux de particules. Le bois énergie est destiné principalement à produire de la chaleur et de l'électricité, il s'agit du débouché le plus important en Normandie et représente 47 % du bois récolté (contre 22 % pour la France), la consommation de bois de chauffage annuelle est estimée à environ 2 500 000 m³ en Normandie

(Source : enquête ménage, Biomasse Normandie 2023).

UNE FILIÈRE EN MUTATION

Même s'il reste encore quelques gisements sous exploités, la forêt normande est globalement bien valorisée. Au niveau de la transformation, la région compte de nombreuses entreprises dans les secteurs de la menuiserie, de l'ameublement, de l'agencement, du bâtiment et de la construction. Ce dernier est d'ailleurs en pleine expansion.

Avec de nombreuses entreprises artisanales, la filière bois-forêt contribue au maintien d'activités dans les pôles d'emploi ruraux de la région.

Chiffres clés

- 19 % du territoire régional en forêts
- 11^e région de France métropolitaine sur ce critère
- 1,294 million de m³ de bois récolté
- 56 % sous certification



© Adobe Stock

Sources : SSP : SAA, Récolte de bois et production de sciages
DRAAF - SRISE Normandie
Professions bois
Parc Naturel Régional Normandie-Maine

LES VALORISATIONS NON ALIMENTAIRES

en Normandie

18

DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS POUR L'AGRICULTURE

Changement climatique, décarbonation de l'économie, enjeux environnementaux, relocalisation de l'économie, sécurité alimentaire, compétitivité des territoires... sont autant de sujets qui ouvrent de nouvelles perspectives de développement pour les produits issus des agro-ressources. Les utilisations traditionnelles de la biomasse en papeterie, (à base de produits d'amidonnerie et de fibres végétales), en textile (lin, chanvre), en pharmacie et cosmétique (à base de plantes aromatiques, médicinales et à parfum), en énergie, ameublement et construction sont maintenant rejointes par de nouvelles applications. On produit ainsi, par exemple, en Normandie :

- des biocarburants en substitution à l'essence et au diesel,
- du biogaz, issu de la méthanisation des co-produits agricoles,
- des biocombustibles : plaquettes de bois, anas de lin, miscanthus...
- des fibres de lin ou chanvre,
- des lubrifiants à base d'huile de colza,
- des huiles pour la production de peintures.

Les potentialités de productions agricoles qui permettent de saisir des marchés en croissance positionnent l'agriculture comme actrice de la dynamique économique des territoires : pour créer de la valeur et des emplois locaux, réduire la dépendance énergétique, innover...

1 - Voir la fiche n° 13 consacrée à la filière lin
2 - Voir la fiche n° 19 consacrée aux autres petites filières agricoles



© CA Normandie



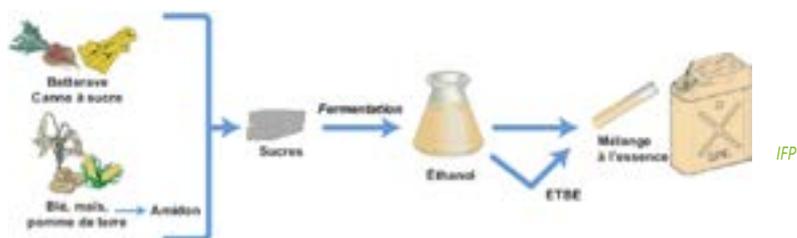
© CA Normandie

LES FILIÈRES DE BIOCARBURANTS

L'incorporation de biocarburants dans les carburants fossiles (autorisée depuis 1985 en Europe) répond à de multiples objectifs : réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), indépendance énergétique, débouchés pour l'agriculture. Depuis 2003 et la directive européenne 2003/96/CE, l'Europe a mis en place un cadre réglementaire pour développer l'usage des biocarburants : objectifs indicatifs d'incorporation et mesures de réduction ou d'exonération fiscale.

• La filière éthanol

En France, les principales usines de la filière éthanol sont situées le long du Rhône et dans la région des Hauts de France. Le bioéthanol de 1^{er} génération est produit à partir de la fermentation de sucres contenus dans les céréales (blé tendre, maïs), les betteraves, la canne à sucre, la pomme de terre. En France, il est essentiellement produit à partir de betteraves sucrières et de blé. On produit environ 3 000 l d'éthanol par hectare de blé et 8 350 l par hectare de betteraves.



En Normandie, Tereos situé à Port Jérôme a diversifié ses activités en produisant de l'éthanol. En 2020, le SP95-E10 (carburant limité à 10 % en volume d'éthanol) représente la moitié du volume des essences vendues en France. Le superéthanol (E85), composé d'au moins 65 % d'éthanol et de 15 % de supercarburant est réservé aux véhicules flex fuel.

• La filière biodiesel ou Ester Méthylique d'Huile Végétale ou animale

La plus importante unité de production de biodiesel en France est celle de Rouen Grand-Couronne en Seine-Maritime. Les matières premières utilisées sont principalement les oléagineux, ce sont les mêmes variétés que celles utilisées en débouchés alimentaires. En France, le biodiesel est obtenu par estérification des huiles végétales de colza ou tournesol.



On obtient environ 1 600 litres de biodiesel par hectare d'oléagineux mobilisé. Plus récemment, des filières de valorisation de corps gras d'origine animale se sont également développées.

• Les biocarburants de 2^e génération

Les limites physiques et économiques de production des biocarburants de première génération, notamment en matière de rendement à l'hectare et de protection des débouchés alimentaires, conduisent les pouvoirs publics à soutenir la recherche et le développement sur les biocarburants de 2^e et 3^e génération.

Les biocarburants de 2^e génération sont issus de sources ligno-cellulosiques (bois, feuilles, paille...) à partir de processus techniques avancés présentant un meilleur bilan énergétique et environnemental. Depuis 2008, les pouvoirs publics soutiennent des programmes de recherche appliquée sur la faisabilité industrielle des procédés. Une usine de production de bioéthanol à partir de déchets de bois est à l'étude à Caen (TH2) et le programme de recherche Biotfuel® voit sa concrétisation par la construction en Nouvelle Aquitaine d'une unité industrielle de fabrication de biokérosène à partir d'un procédé thermo-chimique.



LA FILIÈRE MÉTHANISATION

Dans le cadre de son Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable du Territoire (SRADDET), la Région Normandie s'est fixée des objectifs ambitieux en matière de production de biogaz à l'horizon 2030 : 1 700 GWh. La Méthanisation consiste à produire du gaz à partir de la dégradation de matière organique (fumier, cultures intermédiaires, sous-produits alimentaires, boues de station d'épuration ...) par des micro-organismes en l'absence d'oxygène. Le gaz produit peut être utilisé sur place comme source d'énergie pour le chauffage (combustion), il peut aussi alimenter un moteur qui va produire de l'électricité (cogénération) ou être réinjecté dans un réseau de gaz de ville. Fin 2021, on compte 150 unités de méthanisation en fonctionnement en Normandie dont 80 à la ferme et 4 en collectif agricole. Soit respectivement 50 % du total de la puissance installée en Normandie en cogénération et 80 % en injection.

LES CULTURES PÉRENNES À VOCATION ÉNERGÉTIQUE

Les bandes Ligno-Cellulosiques ou BLC sont des cultures de plantes pérennes, à croissance rapide et à forte production biologique disposées en bandes. Elles peuvent être exploitées pendant plus de 20 ans avec une récolte tous les 1 à 2 ans. Les espèces plantées en Normandie sont par exemple du saule (70 hectares en Seine-Maritime en 2021), du miscanthus (1 260 ha en 2021 soit 13 % de la surface nationale) ou du switchgrass (entre 10 et 20 hectares). Elles peuvent être valorisées en litière (équins, volailles, bovins), en paillage horticole, en combustible ou encore dans l'industrie.

Ces bandes lignocellulosiques ont un fort caractère durable en permettant de lutter contre l'érosion des sols, d'aménager les parcelles, d'agir en faveur de la biodiversité, en protégeant la ressource en eau potable et en favorisant l'économie circulaire. Elles ont un intérêt fort dans les zones à enjeux environnementaux (bassin d'alimentation de captage, zone d'érosion).

Les Chambres d'agriculture de Normandie ont contribué à la structuration d'une filière avec des expérimentations lancées entre 2010 et 2019 en partenariat avec l'AREAS, le CEDEN et l'AESN. En 2015, l'association TERRE EAU ENERGIE 76 a été créée en Seine-Maritime pour développer et porter les débouchés locaux. Celle-ci a été labellisée en GIEE en 2015 et est accompagnée financièrement par les fonds Casdar.



LA NORMANDIE, LEADER EN PRODUCTION DE COLZA ÉRUCIQUE

Le colza érucique est revenu en force en France dans les années 1990 pour répondre au besoin des industries en tant que bases pour l'industrie chimique : solvants, détergents, plastifiants, tensioactifs, adoucisseurs textiles, produits cosmétiques, adjuvants, lubrifiants, durcisseurs... Avec 20 000 hectares de colza érucique traités annuellement, la SAS Pollen (NatUp - Interface - Sevepi - Saipol - Sofiproteol) basée à Rouen est le 1^{er} producteur européen d'huile de colza érucique. La sélection variétale et la production de semences adaptées aux débouchés sont assurées par un partenariat Pollen-RAGT. Les ventes s'effectuent principalement en Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas et France.

LA PRODUCTION DE CHANVRE REDÉMARRE AVEC DE NOUVELLES VALORISATIONS

La France est le premier pays producteur de chanvre en Europe (60 % de la production). L'introduction du chanvre dans la rotation présente plusieurs intérêts :

- économique : diversifier les cultures permet de répartir les risques liés au rendement et aux prix. Cela permet de mieux répartir les fluctuations potentielles de cours mais aussi de volumes,
- technique : culture de printemps couvrante facilitant la gestion des adventices, amélioration de la structure du sol,
- environnemental : le chanvre se distingue par ses qualités agronomiques. C'est une culture très peu exigeante en intrants : absence de phytosanitaire (ni désherbant, ni fongicide, ni insecticide), consommant peu d'eau (pas d'irrigation) et d'énergie et améliorant la structure des sols (augmentation de la capacité de rétention d'eau).

Au siècle dernier, le chanvre était très utilisé dans la marine à voile et les cordages. Avec le développement du coton et des fibres synthétiques, la concurrence s'est renforcée et ces usages sont devenus très mineurs.

Les fibres qui représentent un tiers de la plante ne sont plus uniquement valorisées pour faire des papiers spéciaux ou des cordes. On en retrouve comme isolant, en renfort de plastique et dans la filière textile.

La chènevotte (partie ligneuse) qui pèse la moitié de la plante est utilisée en litière (bonne capacité d'absorption) ou paillage mais aussi dans la filière construction pour ses caractéristiques hygrothermiques, phoniques, et de piège à carbone.

Les graines, riches en acides gras insaturés et en protéines, sont valorisées en alimentation humaine et animale et dans les filières cosmétiques (savon, shampoing...) et techniques (verniss, encre et solvants).

Enfin, **les poussières** issues du défilage et représentant 10 % de la plante sont valorisées en biomasse.



Les nouvelles valorisations du chanvre intéressent de plus en plus d'acteurs en Normandie. Quatre entreprises transforment désormais la paille de chanvre en Normandie et donnent de belles perspectives de développement de cette culture qui répond bien aux nouvelles attentes de la société en matière de sobriété énergétique, de circuit court et de protection de l'environnement :

Dans la Manche, créée en 2008, Agrochanvre qui compte 8 salariés (à Barenton) vise à développer une filière locale de production et de transformation du chanvre. Parmi les 80 producteurs Agrochanvre qui cultivent 900 hectares (chiffres de 2018), 60 sont basés en Normandie. Les produits issus de la paille et des graines sont valorisés dans différentes filières : éco-construction, paillage, mobilier, plasturgie, cosmétique, et alimentation humaine et animale.

Dans l'Eure, le groupement de producteurs de chanvre de l'Eure, l'entreprise de production de peintures Derivery, la Coopérative de teillage du Neubourg, la communauté de communes de Beaumesnil, la Chambre d'agriculture et Nov&atech ont porté une dynamique de filière, aujourd'hui labellisée en Pôle d'Excellence Rurale. Quatre outils permettent ainsi la production et valorisation de la production de chanvre : une machine de récolte de la CUMA Chanvrière de l'Eure, une unité de production d'huile de chenevis «Huiles des terres normandes», une unité de valorisation des huiles pour la production de peintures et une unité de défibrage des pailles.

Dans le Calvados, les coopératives linières de Villon les Buissons et Cagny ont toutes les deux investi dans de nouveaux outils de teillage et ont l'une et l'autre intégré le développement du teillage de chanvre. La partie la plus sensible repose sur le processus de récolte de cette fibre trois fois plus longue que le lin. Une faucheuse prototype a été réalisée. La coopérative de Villon annonce 300 ha de chanvre textile en 2023. Ces deux entreprises s'intéressent plus particulièrement à la filière textile avec notamment Drekks, la marque du jeans en chanvre fabriqué en France.

Ces trois zones de production placent la Normandie parmi les six bassins de production de chanvre en France (la moitié de la production nationale étant réalisée dans l'Aube). Les surfaces de chanvre atteignent 630 hectares en 2022 (contre 150 en 2019).

UN NOUVEL AXE D'INNOVATION, LA VALORISATION DES COPRODUITS :

La filière paille

La paille est un coproduit de la filière céréale. Après récolte du grain, la paille est soit laissée au champ, soit pressée pour former des balles de paille qui peuvent être de forme différente. Elle peut alors servir de litière aux animaux ou plus occasionnellement d'alimentation animale, de combustible, partir en méthanisation ou servir d'isolant principalement pour les constructions neuves.

Les coproduits

Sur le territoire, l'entreprise NaturePlast incorpore des coproduits agricoles ou de l'agroalimentaire afin de développer de nouvelle matière. Leurs essais vont des fanes de carotte, en passant par les algues et les cosses de cacao jusqu'aux chutes de cuirs.



Sources :

SSP : SAA ; ADEME ; Ministère de l'agriculture ;

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ; Chambres d'agriculture de Normandie

LES AUTRES PETITES FILIÈRES AGRICOLES

en Normandie

19

LES PETITES FILIÈRES DE PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Fruits de table : pommes et poires à couteau

A côté de la filière pommes à cidre, la filière des fruits de table (pommes et poires) est également présente, mais moins développée. En Normandie, on comptabilise 847 hectares de vergers de pommes de table (essentiellement dans l'Eure, l'Orne et la Seine-Maritime), pour une production de 22 167 tonnes de pommes (1,5 % de la production nationale de pommes de table).

Le verger des poires de table (surtout des poires d'automne) est moins important, il couvre une superficie de 87 hectares, pour une production de 1 699 tonnes de poires (1 % de la production nationale de poires de table). Il est essentiellement localisé dans la Seine-Maritime, le Calvados et dans l'Eure.

SSP, Agreste, SAA 2022

Les vergers normands disposent d'une palette variée de pommes à couteau, comprenant des variétés telles que la Calville Blanc d'Hiver, la Reine des Reinettes, la Belle de Boskoop, la Petit Jaune, la Granny Smith, la Cox Orange, la Pomme d'Api, la Jonagold, la Calville Rouge... En matière de poires de table, la région se distingue par la culture de variétés comme la Conférence, la Comice, la Beurré Hardy, la Doyenné du Comice, la Louise Bonne... Leurs principaux débouchés sont les grandes et moyennes surfaces, les grossistes et les détaillants.

A côté des grandes filières traditionnelles de l'agriculture normande, d'autres petites filières agricoles, parfois qualifiées de «filières de diversification», ont vu le jour.

Petits fruits

La culture des petits fruits (framboises, groseilles, cassis et myrtilles) couvre 80 hectares en Normandie, pour une production totale de 414 tonnes en 2022 (3 % de la production nationale de petits fruits).

La culture de fraises occupe 71 hectares en Normandie, pour une production de 946 tonnes en 2022 (1,2 % de la production nationale de fraises).

SSP, Agreste, SAA 2022

En saison de production, la vente et cueillette au champ est souvent proposée aux particuliers. Les débouchés principaux sont en circuits courts : marché de détail, vente directe, pâtisserie... Certains producteurs transforment une partie de leurs fruits et proposent des coulis, confitures, jus de fruits...

D'autres petites filières végétales

D'autres productions végétales sont également cultivées en Normandie, comme les fruits à noyau (bigarreaux, cerises, prunes mirabelles, reines-claude, quetsches,) ou les fruits à coque (châtaignes, noix, noisettes), le tout sur de petites surfaces (moins de 30 hectares chacune sur toute la Normandie).



Plantes aromatiques, médicinales et à parfum

En France métropolitaine, la culture des plantes aromatiques (aneth, basilic, cerfeuil, ciboulette, coriandre, estragon, menthe, origan, persil, romarin, sarriette, sauge, thym...), des plantes médicinales (calendula, camomille, pavot œillet servant à la fabrication de la morphine et de ses dérivés...) et des plantes à parfum (jasmin, lavande, lavandin...) se développe, notamment en agriculture biologique.

On compte plus d'une centaine d'espèces différentes cultivées sur le territoire métropolitain, sur une surface de près de 58 000 hectares. La Normandie compte 262 hectares de cultures de plantes aromatiques et médicinales et à parfum (moins de 1 % des surfaces nationales). Parmi les principaux débouchés figurent l'industrie agroalimentaire pour les plantes aromatiques (commercialisées en frais ou en sec) et l'industrie pharmaceutique pour les plantes médicinales et l'herboristerie. On note actuellement un développement de ces cultures pour la fabrication d'huiles essentielles destinées à la cosmétologie ou à l'industrie chimique.

L'entreprise Normandie Arômes basée dans l'Eure valorise 300 hectares de cultures. Les plantes sont broyées mécaniquement puis distillées à la vapeur d'eau afin d'en extraire l'essence. Les huiles essentielles ainsi obtenues (15 tonnes par an, tous végétaux confondus) sont destinées à différents usages : laboratoires pharmaceutiques, cosmétiques, industries agroalimentaires, parfumerie. Parmi les principales productions, on trouve de la menthe poivrée (1er producteur français) cultivée pour son menthol utilisé pour différents usages (dentifrices, mousses à raser, confiseries), de la monarde (ou bergamote), du thym à thymol, mais également du fenouil (1er producteur français de fenouil amer pour Pernod Ricard), et dans une moindre mesure : du chanvre, du tournesol, du fenouil, de la carotte sauvage, de la matricaire, de l'échinacée... Grâce à un réseau de collecte, l'entreprise distille également des tailles de thuyas. Le bois est ensuite utilisé en bio-combustible.

LES PETITES FILIÈRES DE PRODUCTIONS ANIMALES

Filière caprine

Le troupeau de chèvres s'élève à 8441 têtes, environ 3000 têtes de plus qu'en 2010, soit moins de 1 % de l'effectif national. En 2020 la filière possédait 352 exploitations selon le recensement agricole. En Normandie, la filière laitière caprine est exclusivement une filière de transformation fermière. Le lait produit est directement transformé dans les fermes, pour la vente directe de fromages ou autres produits à base de lait de chèvre (yaourts, desserts laitiers).

Miel

Lors du recensement agricole de 2020, 280 exploitations agricoles normandes ont déclaré posséder des ruches. Le nombre total de ruches en production au sein des exploitations agricoles de la région s'élevait alors à plus de 17 800, soit une moyenne de 64 ruches par exploitation contre 31 en 2010. En 2022 le nombre total de ruches s'élève à plus de 19 300 soit une augmentation d'environ 8 % en deux ans. (Source : SSP, Agreste, SAA 2022)

Mais l'activité apicole ne se limite pas au seul public agricole, les particuliers peuvent également détenir quelques ruches pour produire et auto consommer leur miel. Le miel normand trouve ses principaux débouchés dans la vente directe, sur les marchés, dans les grandes surfaces locales et boutiques spécialisées en produits locaux.

Pisciculture

La pisciculture regroupe trois secteurs d'élevage distincts : la pisciculture en eau douce ou salmoniculture (la truite arc-en-ciel est l'espèce la plus produite en France, suivie de la truite Fario), la pisciculture marine (production de bars, de dorades royales, de turbots ou d'esturgeon) et la pisciculture d'étangs (marché du repeuplement avec la carpe, le gardon, la tanche et le brochet).

La Normandie compte quelques exploitations piscicoles. Elles élèvent principalement des truites arc-en-ciel. Une petite production de truites fario, d'ombles et de saumons de fontaine existe également. Certaines entreprises ont développé, en aval de leur production, des ateliers de transformation (éviscération, filetage, fumage...). La production pour le repeuplement et la pêche de loisir est également présente en région.

Saumon d'Isigny : Ferme marine de la baie des Veys est une ferme aquacole normande élevant du saumon de l'Atlantique (saumondisigny.fr).



D'autres petites filières animales

D'autres élevages sont également présents en Normandie, en petit nombre, comme les escargots (souvent vendus sous forme de plats cuisinés), le gibier (viande fraîche, terrine, civet, saucisson...), les grenouilles, le lait de bufflonne, le lait d'ânesse... Ces produits sont généralement transformés puis commercialisés par les producteurs, en vente directe à la ferme, sur les marchés, dans des drive fermiers, chez les restaurateurs ou auprès des commerces locaux.



Parmi les petites filières animales bio de la région, la Normandie compte 52 producteurs de lait de chèvre bio, 35 exploitations avec une activité apicole bio.

En productions végétales, quelques producteurs bio proposent des fruits de table, des fruits à coques (châtaignes, noix...), des petits fruits rouges, des fraises, des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, du raisin de table, des légumes secs, des algues (spiruline), des champignons, des cultures florales et ornementales, des semences et plants à repiquer (pour la vente)... le tout, sur des surfaces très limitées.

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

en Normandie

20

PRÈS DE 2 400 FERMES BIO EN NORMANDIE

Fin 2022, la Normandie comptait 2 361 exploitations agricoles engagées en agriculture biologique (+ 0,7 % / 2021), c'est la 9^e région française (sur 13 régions métropolitaines) par le nombre d'exploitations conduites selon le mode biologique. La taille moyenne des exploitations bio normandes est de 58 ha. Les surfaces totales engagées en bio (certifiées bio et en conversion) couvrent 137 520 ha (+ 3,5 % / 2021), dont 17 695 ha

en conversion (- 32 % / 2021). Avec 7 % de sa SAU en bio, la Normandie est la 11^e région française sur 13 régions métropolitaines (France : 10,7 % de SAU en bio).

Entre 2012 et 2022, le nombre d'exploitations bio en Normandie a été multiplié par 2,3 ; les surfaces conduites en bio par 2,5.

% de la surface agricole régionale en bio et conversion :



L'ÉLEVAGE BOVIN : L'ACTIVITÉ DOMINANTE

L'orientation des exploitations normandes en agriculture biologique reste le reflet des productions traditionnelles de la Normandie : élevage bovin (lait et viande), puis céréales, fruits (dont pommes à cidre) et maraîchage. Viennent ensuite quelques ateliers diversifiés : poules pondeuses, brebis (quasi exclusivement pour la viande), plantes à parfum, aromatiques et médicinales, chèvres, volailles de chair, apiculture, porcs...

Chiffres clés 2022							
	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie	Normandie 2022/2021
Exploitations	583	274	682	524	298	2 361	+ 0,7 %
Surfaces cultivées (ha)	36 939	13 241	38 925	36 372	12 043	137 520	+ 3,5 %
dont en conversion (ha)	3 954	2 402	5 272	4 024	2 043	17 695	- 32 %
SAU moyenne (ha)	63	48	57	69	40	58	+ 1 ha
Part SAU du département ou de la région en bio	9,8 %	3,5 %	9,2 %	9,3 %	3,0 %	7,0 %	+ 0,2 pt
Entreprises aval certifiées bio	329	172	243	129	344	1 217	- 2,4 %

Agence BIO



© AdobeStock

La conversion à l'Agriculture Biologique, qu'est-ce que c'est ?

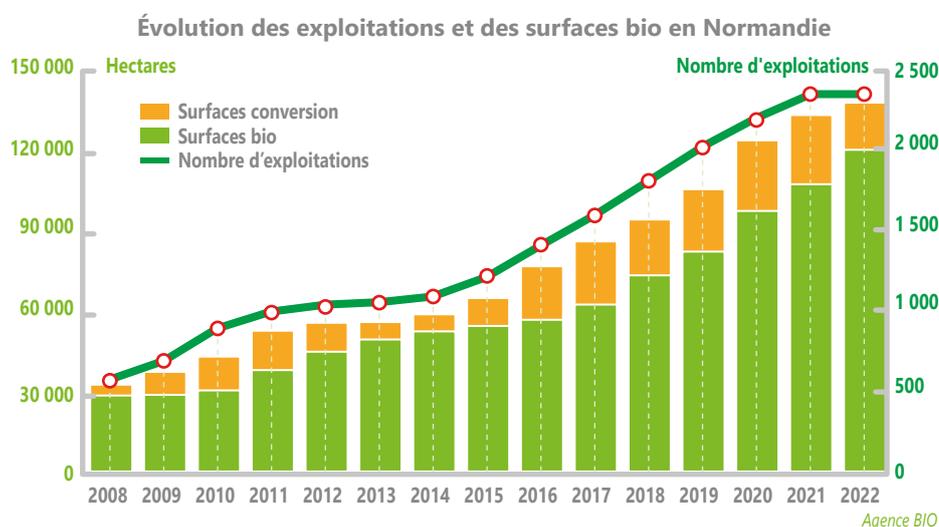
L'agriculture biologique est définie par le règlement européen n° 2018/848. Un produit issu de l'agriculture biologique résulte d'un mode de production exempt de produits chimiques de synthèse. Les agriculteurs qui pratiquent l'agriculture biologique s'appuient sur le respect des équilibres naturels, privilégient des pratiques culturales préservant l'environnement et visant à garantir le caractère durable de l'activité agricole (agronomique, social, économique).

La conversion représente la période de transition entre agriculture conventionnelle et agriculture biologique. Elle dure au minimum 2 ans quand la conversion concerne l'ensemble de l'exploitation (conversion dite simultanée des terres et des animaux). La totalité des règles doit être respectée durant cette période mais les produits ne peuvent pas encore être vendus dans le circuit biologique. Les exploitations bio doivent notifier leur activité auprès de l'Agence BIO. Elles doivent également se soumettre à des contrôles obligatoires réalisés par un Organisme Certificateur indépendant, agréé par l'État.

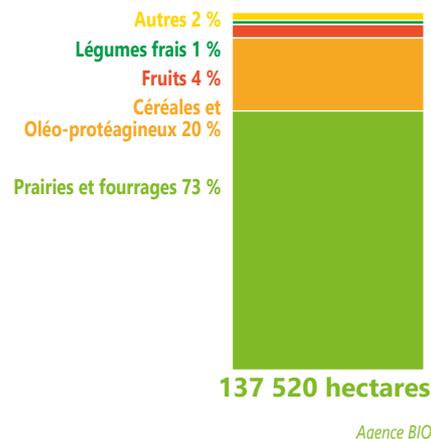
DIMINUTION DES CONVERSIONS

En Normandie, la dynamique de conversion à l'agriculture biologique ralentit depuis 2021, avec moins de surfaces en conversion. Le solde annuel entre les arrivées et les sorties du bio est tout juste positif, avec + 16 fermes bio entre 2021 et 2022. Cette baisse du rythme des conversions pourrait s'accroître en 2023, notamment en raison du contexte économique.

En Normandie, le troupeau de vaches laitières bio est bien présent dans la Manche, celui des vaches allaitantes dans l'Orne et le Calvados. Les céréales et oléo-protéagineux bio sont essentiellement cultivés dans l'Orne, la culture de légumes frais bio est principalement pratiquée dans la Manche. Le verger bio est majoritairement implanté dans le Calvados.



Répartition des surfaces cultivées en bio en Normandie en 2022



Les faits marquants de 2023

Les filières bio dans la tourmente

Alors que le marché alimentaire bio connaissait une croissance positive depuis de nombreuses années, il est en baisse depuis le 2^e semestre 2021. Au-delà d'une décroissance conjoncturelle liée à la période post COVID et à l'inflation touchant le pouvoir d'achat des Français, le marché des produits biologiques doit aussi faire face à une décroissance structurelle, notamment avec la concurrence de produits portant diverses mentions valorisantes. L'enjeu pour les filières bio est de maintenir un équilibre entre l'offre et la demande. Des mesures ont déjà été prises par les opérateurs afin de résorber ce déséquilibre, comme l'incitation à la maîtrise des volumes ainsi que le report du démarrage de nouvelles conversions. En 2023, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a mis en place divers dispositifs afin d'apporter un soutien aux exploitations bio les plus en difficulté.

Par ailleurs, la loi EGAlim qui impose 20 % de produits bio dans la restauration collective est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2022. Avec plusieurs millions de repas servis chaque jour, cette disposition peut permettre de contribuer à relancer la consommation des produits bio. Cependant, cet objectif est loin d'être atteint : pour l'année 2022, l'Agence BIO estime que les denrées bio ne représentent que 7 % des achats HT de la restauration collective.

Chiffres clés

- 2 361 exploitations en agriculture biologique
- 137 520 ha engagés en agriculture biologique
- 7 % de la surface agricole normande en agriculture biologique
- 1 217 entreprises aval certifiées bio

LES PRODUITS DE QUALITÉ

en Normandie

21

2 200 EXPLOITATIONS NORMANDES CONCERNÉES

Selon le recensement agricole 2020, la Normandie compte 2 200 exploitations agricoles (soit 8 % des effectifs contre 27 % en France métropolitaine) proposant des produits sous signe officiels de qualité

hors agriculture biologique (Appellation d'Origine, Label Rouge, Indication Géographique Protégée). La Normandie compte aussi près de 2 400 exploitations agricoles bio.

Avec plus de 12 % d'exploitations qui disposent d'un signe Officiel de qualité (hors bio), l'Orne fait la course en tête des départements normands, suivi du Calvados (10 %), de la Manche (8 %), de l'Eure (7 %) et de la Seine Maritime (2 %).

Exploitations en ayant		2010	2020	Part en 2010 (%)	part en 2020 (%)
Autres signes officiels de qualité (yc vin et hors bio)	dont	2 299	2 182	6 %	8 %
	AOP	1 914	1 506	5 %	6 %
	IGP	112	228	0,5 %	1 %
	Label rouge	343	545	1 %	2 %

Agreste – Recensement Agricole

Plus de 1 200 produits de qualité en France

En 2021, plus d'un tiers des exploitations agricoles françaises ont au moins une production sous Indication Géographique Protégée (IGP), Label Rouge ou Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) / Appellation d'Origine Protégée (AOP) ; 13,4 % des exploitations agricoles françaises sont engagées en agriculture biologique. Les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) hors agriculture biologique, concernent plus de 1 200 produits, dont : 364 AOP/AOC viticoles, 5 AOP/AOC cidres et poirés, 75 IGP viticoles, 51 AOP laitières, 434 Labels Rouges et 2 Spécialité Traditionnelle Garantie (STG).

En 2021 le chiffre d'affaires des produits sous SIQO, hors produits bio, est estimé à environ 34,7 milliards d'euros HT, en progression de 25% entre 2020 et 2021. Les filières les plus importantes en termes de chiffre d'affaires sont : les vins, les eaux-de-vie et le cidre (28,6 milliards €) et les produits laitiers (2,6 milliards d'euros). Les autres filières sous SIQO (fruits et légumes, viandes, charcuteries-salaisons, produits de la pêche et de l'aquaculture, volailles et œufs, céréales, pains et viennoiseries) génèrent chacune un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 milliard d'euros.

En Normandie, le chiffre d'affaire des produits sous SIQO, hors produits bio, est estimé à 272 millions d'euros. cela représente 4 % de la part nationale hors boisson. Les produits laitiers sous SIQO normands pèsent 7 % du total national.

En France, le marché des produits alimentaires bio (couplés ou non avec un autre SIQO) est estimé à 6,8 milliards d'euros en 2021, en progression de 4,6 % par rapport à 2020.

Les produits sous SIQO cités dans cette fiche font référence aux producteurs et/ou aux transformateurs normands qui les commercialisent.

LES PRODUITS NORMANDS SOUS APPELLATION D'ORIGINE



- Camembert de Normandie AOP, Livarot AOP, Neufchâtel AOP, Pont-l'Évêque AOP
- Beurre d'Isigny AOP et Crème d'Isigny AOP
- Calvados AOC, Calvados Pays d'Auge AOC, Calvados Domfrontais AOC

L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) est un signe français de qualité qui désigne un produit originaire d'une région ou d'un lieu déterminé et dont la qualité ou les caractéristiques découlent de ce milieu géographique. Elle résulte de la combinaison d'une production et d'un terroir délimité dans lequel interagissent des facteurs naturels, climatiques, physiques et humains, conférant au produit une typicité particulière. L'AOP (Appellation d'Origine Protégée) est l'équivalent européen de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne. En France, pour pouvoir bénéficier de l'AOP, la dénomination du produit doit préalablement être reconnu en AOC.

- Cidre Pays d'Auge AOP
- Cidre Cotentin AOP
- Cidre du Perche AOP

- Pommeau de Normandie AOC
- Poiré Domfront AOP
- Agneau de prés-salés du Mont-Saint-Michel AOP

LES PRODUITS NORMANDS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE



Un produit issu de l'agriculture biologique résulte d'un mode de production exempt de produits chimiques de synthèse selon un cahier des charges européen. Tous les opérateurs (producteurs, transformateurs, distributeurs, importateurs...) doivent notifier leur activité à l'Agence BIO et se faire contrôler par un organisme certificateur agréé par l'INAO. Seuls les produits contenant au moins 95 % d'ingrédients certifiés biologiques peuvent comporter les termes « biologique » ou « bio » dans leur dénomination de vente.

- les produits issus de l'agriculture biologique sont décrits dans une fiche spécifique de ce panorama

LES PRODUITS NORMANDS SOUS LABEL ROUGE



Le Label Rouge est un signe français de qualité qui atteste que le produit possède un ensemble de caractéristiques spécifiques, préalablement fixées dans un cahier des charges, établissant un niveau de qualité supérieur à un produit courant similaire.

- Charolais, Bœuf Limousin, Bœuf Blond d'Aquitaine, Bœuf fermier du Maine (+ IGP), Viande fraîche de gros bovin.
- Veau nourri au lait entier
- Agneau
- Salaisons sèches à base de viande de cochon,
- Viandes fraîches et surgelées, préparations dérivées et abats frais de porc

- Volailles de Normandie (+ IGP)
- Poulet blanc fermier élevé en plein air, entier et découpes, frais ou surgelé
- Poulet jaune fermier élevé en plein air, entier et découpes, frais ou surgelé
- Dinde fermière de Noël élevée en plein air, entière, fraîche
- Chapon fermier élevé en plein air, entier et découpes, frais
- Chapon blanc fermier élevé en plein air, entier et

- découpes, frais ou surgelé
- Œufs de poules élevées en plein air
- Mimolette vieille et extra-vieille
- Coquilles Saint-Jacques fraîches et entières, Noix de coquilles Saint-Jacques surgelées (Pecten Maximus), Noix de Saint-Jacques (Pecten Maximus fraîches ou surgelées).
- Carottes des sables,
- Betteraves rouges cuites sous vide

LES PRODUITS NORMANDS SOUS INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉE



L'Indication Géographique Protégée (IGP) est un signe européen de qualité qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne. Elle désigne un produit issu d'une zone géographique dont une qualité déterminée, la réputation ou d'autres caractéristiques peuvent être attribuées à cette origine géographique.

- Volaille de Normandie
- Cidre de Normandie ou Cidre normand

- Bulot de la baie de Granville

LES PRODUITS NORMANDS SOUS SPÉCIALITÉ TRADITIONNELLE GARANTIE



La Spécialité Traditionnelle Garantie (STG) est un signe européen de qualité qui correspond à un produit dont les qualités spécifiques sont liées à une composition, des méthodes de fabrication ou de transformation fondées sur une tradition. La STG ne se réfère pas à une origine géographique particulière, elle relève d'un usage, d'un savoir-faire, d'une pratique ancienne, typique, particulière nationale, régionale ou locale mais qui peuvent être réalisés en dehors du pays ou de la région de provenance ou de fabrication du produit.

- Moules de Bouchot
- Bœuf traditionnel de race normande : en attente de l'agrément européen.

LES PRODUITS NORMANDS SOUS CERTIFICATION DE CONFORMITÉ



La Certification de Conformité (CC) est une démarche française de valorisation de la qualité, distincte des signes d'identification de la qualité et de l'origine. Elle atteste qu'un produit est conforme à des caractéristiques spécifiques ou à des règles fixées dans un cahier des charges, portant sur la production, la transformation ou le conditionnement. Elle doit se distinguer par au moins deux caractéristiques spécifiques et apporter un plus par rapport à la stricte application des spécifications de base.

- Agneau de boucherie élevé avec sa mère
- Filière Qualité Race Normande (FQRN)
- Veaux de boucherie nourris au lait entier
- Veau de laitière / veau de Perrette

- Porc charcutier élevé aux céréales
- Porc charcutier élevé à la farine d'orge
- Viande fraîche de porc
- Lapin entier et découpes Père Guillaume

- Poulet entier et découpes
- Carotte et Poireau
- Pommes de terre
- Noix de coquilles Saint Jacques fraîche ou surgelée

RACES NORMANDES*

RACES DE NORMANDIE



Une histoire vivante
Des éleveurs d'avenir



- Ovins : Avranchin, Roussin, Cotentin
- Caprins : Chèvre des fossés
- Porcins : Porc de Bayeux
- Volailles : Poule de Caumont, Cotentine, Crèvecoeur, Gournay, Pavilly, Merlerault, Canard de Duclair, canard de Rouen, Oie normande, Oie de Barent

- Equins/ânes : Cob normand, Percheron, Âne normand, Âne du Cotentin
- L'abeille noire

* Liste non exhaustive

La valorisation et la défense des races agricoles menacées normandes sont un enjeu fort pour la Région Normandie et se traduisent par :

- La création d'une fédération Races de Normandie réunissant les organismes de sélection des 25 races animales normandes. L'objectif est d'agir collectivement pour la préservation de ces races, leur valorisation et leur structuration, afin d'inciter leur développement par le monde agricole.
- La mise en place de trois aides pour normandiser les cheptels et accompagner leurs sauvegardes dotées de 500 000 € par an sur 2023-2027
- La création d'un plan végétal avec un volet «horticole et vergers» et un volet «potagères et céréales»

SAVEUR DE NORMANDIE

Portée par 135 entreprises et signe 600 produits Normands sélectionnés pour leur qualité et leur saveur, la marque SAVEUR DE NORMANDIE, est un véritable outil de développement durable du territoire, qui a célébré ses 20 ans en 2023 !

La marque est devenue un repère d'achat pour les consommateurs en quête d'une consommation de proximité, plus responsable.

Les 4 garanties de SAVEURS DE NORMANDIE :

- l'origine normande : le produit est fabriqué en Normandie et privilégie les matières premières régionales,
- la qualité : l'entreprise respecte de bonnes pratiques de fabrication (hygiène, traçabilité...),
- la saveur : le produit est dégusté et approuvé par un panel de consommateurs,
- l'engagement sociétal : l'entreprise s'engage sur les 3 piliers du développement durable en structurant sa démarche RSE.

Ancrée sur son territoire, la marque contribue au maintien de l'emploi régional (la marque représente 17 000 emplois agricoles et agroalimentaires).



Retrouvez la liste complète de ces produits sur le site : www.saveurs-de-normandie.fr

BIENVENUE À LA FERME : MARQUE LEADER DE L'ACCUEIL À LA FERME ET DES CIRCUITS-COURTS EN FRANCE

En 2023, ce sont 380 adhérents en Normandie qui proposent des prestations de qualité encadrées par une charte éthique, des cahiers des charges et une procédure de suivi.



Mangez fermier

Que ce soit à la ferme, au marché, dans un magasin de producteurs, un drive fermier ou un point de vente partenaire, tout est mis en œuvre pour faciliter au quotidien votre consommation de produits fermiers locaux, frais et de saison.

Bienvenue à la ferme dispose d'un réseau de distribution unique, diversifié, accessible et connecté, pour faire se rencontrer producteurs et consommateurs où qu'ils soient.



Vivez fermier

Que ce soit pour une heure ou pour une nuit, vivez pleinement l'expérience de la ferme ! Bienvenue à la ferme propose des séjours et des loisirs pour découvrir les coulisses de la vie à la ferme. Des vacances pas comme les autres !



Venez nous voir

Derrière chaque produit, il y a un producteur qui produit la matière première sur sa ferme et qui est prêt à vous ouvrir ses portes. Fiers de leur métier et de leurs produits, ces agriculteurs et agricultrices se reconnaissent dans des valeurs essentielles, centrées sur la qualité et l'authenticité de la relation, les unissant dans leur volonté de faire découvrir et partager leur passion dans une ambiance toujours chaleureuse et conviviale.

Retrouvez toutes les adresses sur www.bienvenue-a-la-ferme.com/normandie



Les faits marquants de 2023

Création de la fédération Races de Normandie qui réunit 25 races animales normandes dans le but d'améliorer leur développement et leur sauvegarde.

La marque Saveur de Normandie qui fédère 135 producteurs et entreprises avec 600 produits normands labélisés a fêté ses 20 ans en 2023 !

L'inflation a particulièrement touché les produits alimentaires (hausse de prix de 21 % en deux ans des produits de grandes consommations frais et libre-service à fin novembre 2023). De nombreux produits de qualité ont ainsi vu leurs volumes de vente diminuer.

Débuté en 2018, la démarche de reconnaissance de la certification STG pour le bœuf traditionnel de race normande est en passe d'aboutir avec son agrément européen attendu fin 2023. L'idée est de pouvoir distinguer des autres viandes vendues sous le terme générique bœuf, celles issues d'un itinéraire technique à base d'herbe simple et économique.

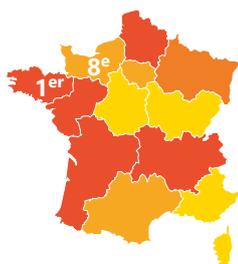
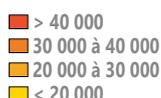
Chiffres clés

- 2 200 exploitations agricoles normandes proposent des produits sous AOC/AOP, Label Rouge, Indication Géographique Protégée).
- 2 400 exploitations en Agriculture biologique en Normandie en 2022.
- 380 exploitations normandes adhérent au réseau Bienvenue à la ferme.

22

LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES en Normandie

Effectifs salariés des établissements agroalimentaires en 2019 :



LAIT ET VIANDE : LES SECTEURS PHARES DE L'AGROALIMENTAIRE NORMAND

Dans les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, la filière agroalimentaire est principalement axée sur la transformation des matières premières agricoles produites localement, à savoir le lait et la viande, deux secteurs industriels générant beaucoup d'emplois (rapportés au chiffre d'affaires). Une partie de ces produits transformés bénéficie d'ailleurs d'une appellation d'origine qui ancre la production au territoire. Des filières innovantes complètent cette offre : salades en sachet, plats cuisinés, produits traiteur de la mer, produits sucrés.

Dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime, du fait de l'activité portuaire. L'agroalimentaire est essentiellement orientée vers les produits d'épicerie et la transformation de matières premières importées (chocolat, thé, café...). La filière céréalière normande est également tournée vers l'export, le port de Rouen est le 1^{er} port ouest-européen exportateur de céréales.

L'AGROALIMENTAIRE : PRÈS DE 26 000 EMPLOIS EN NORMANDIE

La Normandie est une importante région agroalimentaire. La filière s'appuie sur un dense tissu de PME dynamiques souvent d'origine familiale, sur de grandes entreprises nationales ou internationales, ainsi que sur des sociétés coopératives positionnées en aval des principales productions agricoles de la région.

En Normandie, en 2018, les 517 établissements agroalimentaires occupent 15 % de l'emploi industriel régional. Situées au plus près des zones de production agricole, ces IAA permettent de maintenir de l'emploi en zone rurale et jouent un rôle capital dans l'équilibre du territoire. Elles réalisent un chiffre d'affaires de plus de 5,2 milliards d'euros (dont 1,2 milliard à l'export).



INSEE, CRAN, novembre 2023

DE MOINS EN MOINS D'ENTREPRISES INDÉPENDANTES ET RÉGIONALES

De grandes entreprises privées ont des établissements implantés en Normandie :

- pour le secteur laitier : Lactalis, Nestlé, Danone, Bel, Savencia,
- pour la viande bovine : le groupe Bigard et ELIVIA,
- pour les volailles : LDC,
- pour le chocolat : Ferrero et Barry-Callebaut,
- pour le café : Callebaut ; Legal et Segafredo Zanetti,
- mais aussi : Avril ; Le Duff ; LIS France ;

Andros...

La région compte également diverses coopératives positionnées en aval des principales productions agricoles de la région. Elles peuvent être multi-filières comme NATUP ou AGRIAL, qui compte parmi les plus grandes coopératives françaises, avec ses branches boissons, légumes, lait, ou spécialisées sur une filière comme la coopérative Isigny-Sainte-Mère, les Maîtres Laitiers du Cotentin pour le secteur laitier.

LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES POURVOYEUSES D'EMPLOIS DANS LA RÉGION

Effectifs salariés par secteur agroalimentaire en 2018 (au 31/12)	
Viande	5 432
Lait	6 427
Pain et pâtisserie fraîche	1 723
Cacao, chocolat et prod. de confiserie	1 814
Thé, café	901
Plats préparés	1 422
Aliments pour animaux	1 192
Autres produits alimentaires	7 049
Travail des grains	300

Insee Flores

Nombre d'emploi des IAA par département dans la région	
	Effectifs salariés au 31/12/2018
Calvados	6 835
Eure	5 804
Manche	4 148
Orne	2 355
Seine-Maritime	6 818

Insee Flores

UN SOLDE EXPORTATEUR POSITIF AU NIVEAU NATIONAL

En France, les exportations représentent un débouché important pour les secteurs agricoles et agroalimentaires. En 2022, l'excédent français des échanges agricoles et agroalimentaires est estimé à 10,3 milliards d'euros, en hausse de 2,1 milliards d'euros fortement tiré par les produits agricoles. Le solde des produits transformés hors tabac affiche son plus bas niveau des 10 dernières années avec 2018. Cette situation invite à questionner la compétitivité du secteur vis-à-vis notamment de la concurrence intra-européenne. C'est le troisième secteur contributeur au solde commercial français après l'industrie aéronautique et l'industrie chimique, parfumerie et cosmétique. La France est très excédentaire en produits agricoles en 2022 (+ 3,9 milliards d'euros) par un effet prix marqué en céréales notamment. L'Union européenne demeure la principale destination des produits agricoles et agroalimentaires français exportés.

En ce qui concerne la Normandie, les principales destinations des produits agricoles et agroalimentaires normands en 2022 sont la Chine (1,1 milliard d'euros), le Maroc (850 millions d'euros), les États-Unis (810 millions d'euros) et l'Algérie (750 millions d'euros).



AdobeStock

Les faits marquants de 2023

Les IAA normandes investissent et innovent pour l'avenir

Dieppe accueille sur le site de l'usine Saipol (groupe Avril) une toute nouvelle production de protéines végétales à destination humaine obtenues à partir de graines de colza. Issue d'un partenariat entre le groupe Avril et Royal DSM, ce nouveau procédé se concrétise par la nouvelle usine Olatein&Prolein qui emploie désormais 55 personnes.

Le groupe Le Duff a annoncé un investissement de 50 millions d'euros avec la création de 60 emplois et des perspectives à 200 sur une extension du site de l'usine FRIAL à Falaise sur 3,9 hectares. Ce nouvel atelier sera dédié à une clientèle européenne et au grand export. Avec ses 450 salariés sur Bayeux et Falaise, FRIAL, racheté par Le Duff en 2022 consolide ainsi ses activités de produits premiums surgelés.

La région Normandie a participé au financement de ces 2 créations.

Dans le secteur laitier, la mise en service de la troisième tour de fabrication de lait en poudre infantile de la coopérative d'Isigny est reportée après des difficultés dans sa construction. Lactalis a également rénové son usine de camembert président de Domfront et la fromagerie Gillot a inauguré l'extension de son usine en octobre 2023. Ces investissements sont aussi l'occasion de diversifier les gammes et de réduire l'impact environnemental des unités de production.

L'innovation agroalimentaire se porte bien en Normandie : 70 % des innovations lauréates des Trophées de l'agroalimentaire organisés depuis 15 ans par l'Association Régionale des Entreprises Agroalimentaires (AREA) sont toujours référencées aujourd'hui... alors qu'en moyenne nationale 70 % des innovations disparaissent dans les deux ans qui suivent leur lancement.

L'activité agroalimentaire normande a été dense sur 2023 : 20 ans de la marque Saveur de Normandie, conventions d'affaires et développement commercial, Trophées de l'Agroalimentaire, Semaine de l'emploi, SIAL, Resthotel, événements Saveurs de Normandie, ateliers et webinaires...ont mobilisé un grand nombre d'acteurs !

Chiffres clés

- 5,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires
- 25 960 emplois
- 517 établissements
- 22 % du chiffre d'affaires manufacturier régional
- 15 % de l'emploi manufacturier régional



Fin 2022, la Normandie compte 1 217 entreprises (transformateurs, distributeurs, restaurateurs, import/export) qui ont notifié une activité en agriculture biologique auprès de l'Agence BIO (- 2,4 % par rapport à fin 2021).

Sources :
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt :
panorama des industries agroalimentaires - Edition 2023
INSEE : fichier SIRENE
Douanes

L'ACCUEIL À LA FERME ET LES CIRCUITS ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ en Normandie

23

LE TOURISME RURAL EN DÉVELOPPEMENT

La Normandie est l'une des plus anciennes régions touristiques françaises. Cette vocation s'est affirmée dès les années 1950. Le tourisme normand a d'abord été balnéaire, la proximité de Paris ayant favorisé l'essor des «bains de mer» sur la côte. La fréquentation touristique de la Normandie est en hausse permanente depuis la crise covid (+10 % de fréquentation en 2022 par rapport à 2021). Cette dernière semble avoir agi comme un accélérateur de tendance (recherche de nature, de proximité, d'authenticité...). Plus de la moitié des vacanciers français sont demandeurs d'expériences plus rurales pour renouer avec la nature, ce qui donne une belle dynamique au tourisme rural normand.

Des paysages riches et variés :

- Une fenêtre maritime de près de 600 km de côtes, allant du Tréport au Mont Saint Michel. S'y succèdent les hautes falaises d'Étretat, des plages de sable fin (Côte Fleurie, Côte de Nacre), des côtes rocheuses (Cotentin, Nez de Jobourg) et la Baie du Mont Saint Michel.
- Dans les terres, on découvre des paysages variés : les plaines de Caen-Falaise-Argentan, du Vexin ou du Pays de Caux, les régions plus ou moins vallonnées du Pays d'auge, du bocage virois ou ornaï, le relief accidenté de la Suisse normande...
- Plusieurs milliers d'hectares de forêts privées ou domaniales peuplées de chênes, de hêtres ou de pins sylvestres. Les massifs les plus connus sont : Lyons, Eu, Brotonne, Eawy, Écouves et Andaines.
- Quatre Parcs Naturels Régionaux (Boucles de la Seine Normande, Normandie-Maine, Marais du Cotentin et du Bessin, Perche) offrent un large éventail de paysages naturels préservés.



UN PATRIMOINE DENSE ET DIVERSIFIÉ

En plus de cette diversité de paysages, le riche patrimoine historique, médiéval ou religieux, les sites classés ou inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, les stations thermales, les villages classés «plus beaux villages de France» attirent chaque année de nombreux touristes. Parmi tous ces lieux, on peut citer : le Mont Saint Michel et sa baie, les plages du Débarquement, la Basilique de Lisieux, la maison et les Jardins de Claude Monet à Giverny, la Tapisserie de Bayeux, le Mémorial de Caen, la cité de la Mer à Cherbourg, Honfleur, la vallée de la Seine et ses abbayes, la cathédrale de Rouen, les falaises d'Étretat...

UNE DESTINATION FACILE D'ACCÈS

Bien desservie par un réseau routier et autoroutier, la Normandie est située à proximité de foyers très importants de population : région parisienne, Nord de la France, Angleterre, Benelux, soit 80 millions de touristes potentiels. La région reçoit essentiellement une clientèle de proximité en provenance de l'Île de France et d'un grand Nord-Ouest de la France. En 2022, les Britanniques représentent la 1^{re} clientèle étrangère en Normandie, devant les Allemands, les Néerlandais et les Belges. Le marché américain constitue la 5^e clientèle étrangère (attire pour les plages du débarquement, les sites historiques mais également la peinture impressionniste), devant la clientèle italienne et espagnole.

L'ACCUEIL À LA FERME

En 2020, on compte 583 exploitations normandes qui proposent un hébergement, 55 exploitations de la restauration et 214 activités de loisirs.

Beaucoup de propriétaires d'hébergements ruraux ont fait labelliser leur hébergement touristique «Gîtes de France». Certains ont opté pour le réseau «Accueil Paysan», d'autres adhèrent à Clévacances.

Le réseau Bienvenue à la ferme, géré par les Chambres d'agriculture, regroupe uniquement des agriculteurs. C'est la marque leader de l'accueil à la ferme et des circuits-courts en France, avec 8 000 adhérents et 10 000 agriculteurs accompagnés. Leur engagement : permettre à tous de manger quotidiennement de bons produits locaux et passer un moment inoubliable à la ferme.



En 2023, en Normandie, on compte près de 393 fermes adhérentes au réseau Bienvenue à la ferme : 213 vendent des produits fermiers, 61 accueillent à la ferme et 113 accueillent à la ferme et vendent des produits fermiers.

LES ACTIVITÉS DE TRANSFORMATION À LA FERME EN NORMANDIE

En 2020, 1 862 exploitations normandes transforment un ou plusieurs produits agricoles. 46 % d'entre elles développent cette activité via une autre entité juridique ou en sous-traitance. Plus

de 730 exploitations pratiquent la découpe de viande, 430 la transformation de fruits (produits cidricoles et confitures), 360 sont dans les produits laitiers, 200 dans la transformation de céréales.

15 % DES EXPLOITATIONS NORMANDES PRATIQUENT LA VENTE EN CIRCUITS COURTS

Avec 15 % d'exploitation (y compris les micro-exploitations) pratiquant les circuits courts, la Normandie est située en dernière place des régions françaises juste après la Bretagne et les Hauts de France. La moyenne nationale est de 23 %. La forte proportion d'exploitations laitières, bovines et céréalières où la vente directe est peu pratiquée expliquent ce résultat. Sur les 10 dernières années, la commercialisation en circuit court a progressé passant par exemple de 63 % des exploitations maraîchères en 2010 à 80 % en 2020.

Les circuits courts sont plus répandus sur les côtes mais aussi en vallée de Seine, dans le pays d'Auge et dans le Perche et autour des grandes villes.

Les exploitations qui commercialisent de la viande en circuit court sont les plus nombreuses en Normandie (1 700) suivies par les légumes et les pommes de terre (800) et les fruits (500). On compte 400 exploitations qui vendent des produits laitiers. Ce chiffre est proche des moyennes nationales où seulement 10 % des exploitations laitières pratiquent les circuits courts.

Les trois canaux les plus utilisés sont la vente à ferme, à un commerçant détaillant ou sur les marchés. Dans le bas du tableau on trouve la vente par correspondance, en ligne ou via le site Internet de l'exploitation.

Les exploitations professionnelles normandes qui pratiquent les circuits courts sont plus petites (86 hectares contre 106 en moyenne), pourvoyeuses d'emploi (3,25 Équivalent Temps Plein / km² contre 1,87) avec des dirigeants plus jeunes et mieux formés.



Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur (à la ferme, sur les marchés, en tournée ou à domicile, par correspondance, sur les foires et salons), soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitation et le consommateur (restauration commerciale, restauration collective, commerce de détail, grandes et moyennes surfaces). Le producteur peut commercialiser ses produits en son nom propre ou par le biais d'une autre entité juridique que celle de l'exploitation. Cette autre entité peut concerner plusieurs producteurs agricoles (exemple d'un point de vente collectif), voire d'autres acteurs économiques (comme un boucher dans le cas de la vente de viande et sa mise en caissettes/colis).

Les faits marquants de 2023

La Fédération Nationale de l'Hôtellerie de plein air et les Chambres d'agriculture se sont associées pour redynamiser l'offre de camping en milieu rural à la ferme ou ailleurs.

En 2023, bienvenue à la ferme propose une nouvelle activité d'anniversaire à la ferme (13 exploitations) et le nombre de fermes de découverte/pédagogues passe de 110 à 120.

Chiffres clés

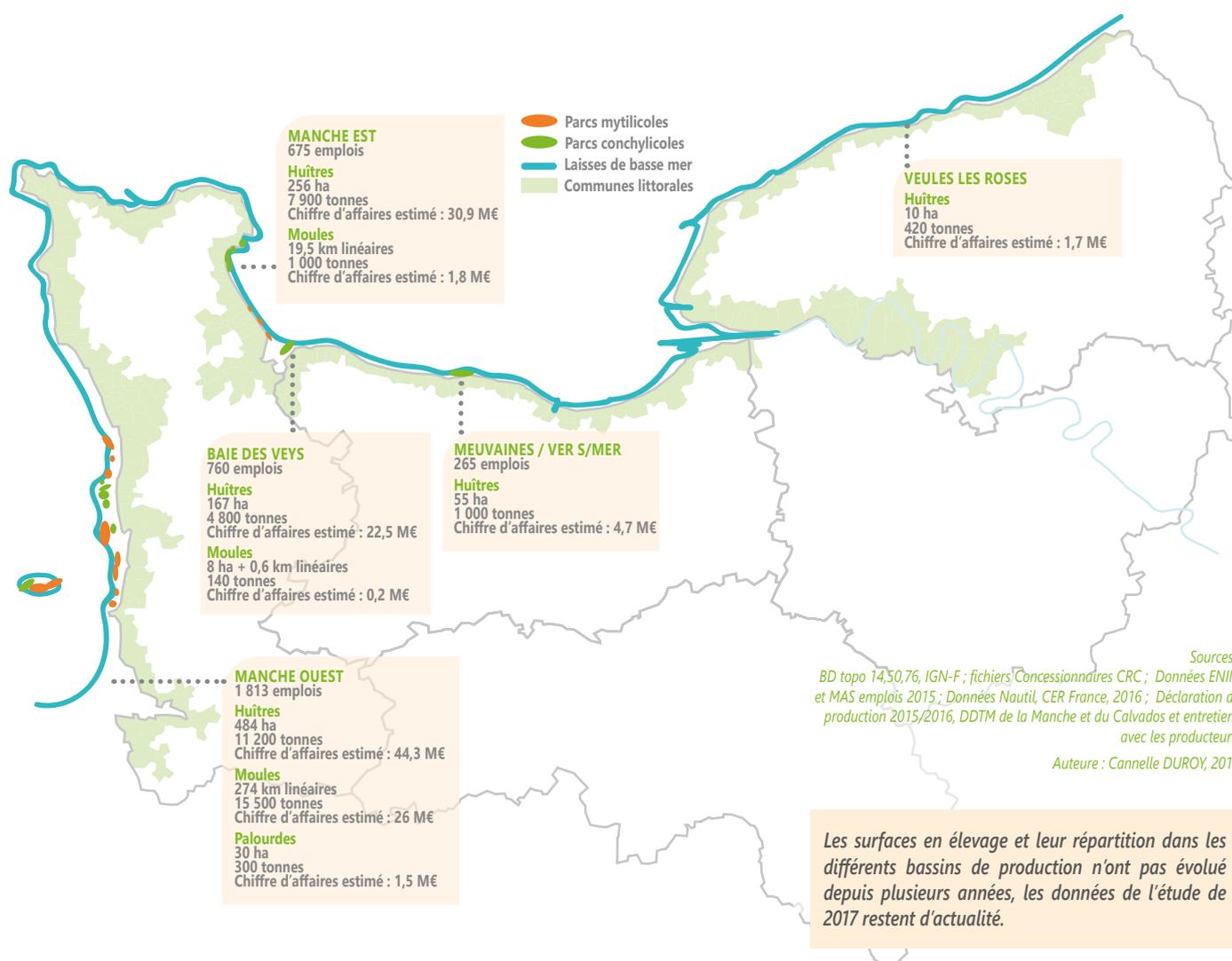
- 15% des exploitations normandes pratiquent la vente en circuits courts
- 393 exploitations normandes adhérent au réseau Bienvenue à la ferme

Sources :
CRAN : Agriculture et Tourisme
Agreste : recensement agricole 2020
Comité Régional de Tourisme de Normandie

24

LES HUÎTRES ET LES MOULES en Normandie

Avec près de 600 km de côtes, les activités de conchyliculture (élevage des coquillages) constituent une activité économique majeure dans les zones littorales normandes. La qualité et le brassage des eaux permettent le développement d'une multitude d'espèces. Sur l'estran, cette bande littorale, alternativement découverte et recouverte par la mer, l'ostréiculture et la mytiliculture se sont développées dès les années 60.



UNE ACTIVITÉ DÉBUTÉE DEPUIS UN DEMI-SIÈCLE

La conchyliculture normande s'est développée à la fin des années 1960 avec l'attribution des premières concessions mytilicoles, puis ostréicoles, sur le domaine public maritime de la Manche, puis

du Calvados. Elle a ensuite connu un développement progressif. L'apparition de la technique d'élevage en surélevé (les jeunes huîtres sont mises dans des poches déposées sur les tables qui sont recouvertes

par la marée) a assuré l'expansion de la filière ostréicole. La première concession d'huîtres en Seine-Maritime a vu le jour en 2004, à Veules-les-Roses (10 hectares, cinq concessionnaires).

L'HUÎTRE NORMANDE : UNE HUÎTRE ÉLEVÉE SUR L'ESTRAN NORMAND...

L'huître est ici élevée sur l'estran, c'est-à-dire la partie du littoral découverte à marée basse, principalement de la Côte du Calvados à la Baie du Mont-Saint-Michel. La région se prête à la culture de l'huître car elle bénéficie des plus fortes marées d'Europe (jusqu'à 14 mètres d'amplitude). L'estran, découvert parfois jusqu'à 6 kilomètres, permet un élevage sur une

surface largement étendue et un accès aux parcs en tracteur. Positionnées dans des poches en grillage souple, arrimées sur des tables à claires voies, les huîtres de Normandie se nourrissent du plancton abondant et varié qui prospère dans ces eaux fortement brassées. Trois à quatre années sont nécessaires pour obtenir une huître de qualité.

LA NORMANDIE, UN BASSIN CONCHYLICOLE DYNAMIQUE

La superficie des parcs d'élevage ostréicoles normands est aujourd'hui d'environ 1 000 hectares. Ils sont principalement situés dans la Manche (750 ha) et le Calvados (230 ha). Avec 25 000 tonnes produites par an, la Normandie est la première région productrice d'huîtres en France.

L'HUÎTRE : UN MARCHÉ TRÈS SAISONNIER

Pour les consommateurs d'huîtres, les principaux critères de sélection demeurent le calibre (numéros), le taux de chair (spéciales, fines) et la provenance. La mise en avant d'un signe officiel de qualité et la communication autour d'une identité normande constituent d'autres moyens de valorisation de la production.

Avec une consommation moyenne de près de 1,1 kg par an et par habitant, les Français sont les premiers consommateurs au monde d'huîtres à l'état frais. Plus de la moitié des huîtres reste commercialisée à l'occasion des fêtes de fin d'année.

UNE HUÎTRE NORMANDE RECONNUE, ÉLEVÉE DANS PLUSIEURS ZONES GÉOGRAPHIQUES

La production régionale ostréicole, commercialisée sous la marque collective «Huîtres de Normandie», vient d'obtenir l'Indication Géographique Protégée, qui reconnaît le lien entre le territoire, le savoir-faire et la qualité des produits ostréicoles qui y sont élevés.

Sur le littoral normand, la production s'effectue sur plusieurs bassins :

- Sur la côte Ouest de la Manche, de Granville à Portbail, en passant par Blainville-sur-Mer et Gouville, l'huître profite d'une mer pure qui lui donne son parfum iodé, son goût corsé et sa finesse.
- L'huître de Saint Vaast la Hougue, sur la côte Est du Cotentin, est issue du plus ancien bassin ostréicole de la région. Elle est à la fois iodée et charnue et se caractérise par son goût de noisette.
- L'huître de la Baie des Veys présente un caractère charnu qui lui vaut l'appellation d'«huître spéciale d'Isigny» et «huître d'Utah Beach». Elle est reconnaissable à sa chair douce et croquante. C'est l'huître qui s'accommode le mieux aux préparations culinaires chaudes ou froides.

- Créé au début des années 1990, le dernier bassin ostréicole du Calvados se situe sur la Côte de Nacre, à Asnelles-Meuvinnes, à l'abri des pontons du port artificiel d'Arromanches. Cet espace conchylicole produit une huître charnue et ferme.

... ET PARTIELLEMENT COMMERCIALISÉE AILLEURS

Les huîtres élevées en Normandie sont commercialisées soit directement par les producteurs, soit vendues à d'autres exploitations ostréicoles pour être affinées en Normandie ou dans d'autres bassins de production (Poitou-Charentes, principalement). Les chiffres des ventes à la consommation ne reflètent donc que partiellement la production conchylicole de la région.

La France est leader européen de la production d'huîtres avec 88 % de la production totale. Le marché européen ne représente toutefois que 2% de la production mondiale, dans un marché totalement dominé par la Chine. La production mondiale, quasi exclusivement issue de l'aquaculture est en croissance régulière. La France assure la quasi-totalité de la production européenne d'huîtres creuses. De la Manche à la Méditerranée, la production ostréicole française (huîtres creuses et plates) est évaluée à 80 000 tonnes en moyenne. La production normande est estimée à 25 000 tonnes d'huîtres creuses pour la campagne 2021-2022 (soit 31 % de la production nationale).



LES MOULES NORMANDES ÉLEVÉES EN BOUCHOT



Les moules de bouchot, élevées sur des pieux alignés sur l'estran, sont naturellement exemptes de sable et de petits crabes. Les moules de bouchot de Normandie sont élevées sur un estran sablonneux ouvert sur la Manche. Les plus grandes marées d'Europe, alliées à la force des courants, au brassage permanent des eaux et au renouvellement du plancton, confèrent une qualité optimale aux coquillages.

La France se situe au premier rang européen en chiffre d'affaires en moules grâce à un prix unitaire élevé (2,25 €/kg) mais au deuxième rang en volume, loin derrière l'Espagne (204 000 tonnes à 0,50 €/kg) (données de 2020).

La zone conchylicole Normandie – Mer du Nord a produit, pour la campagne 2021-2022, 16 500 tonnes de moules de bouchot, soit 31 % de la production française totale de moules de bouchot.

Les ventes de moules de bouchot s'effectuent dans la seconde partie de l'année de juillet à janvier, avec un pic sur les mois d'été.

Démarches qualité

Spécialité Traditionnelle Garantie

- Moules de Bouchot

Appellation d'Origine Protégée

- Moules de bouchot de la Baie du Mont Saint Michel

Label Rouge :

- Moules de Bouchot

Indication Géographique Protégée

- Huîtres de Normandie

Marques collectives :

- Huîtres de Normandi.
- Normandie Fraîcheur Mer (homard du Cotentin, bar de ligne, diverses espèces de poissons sauvages de Normandie...)

Production conchylicole Normandie / Mer du Nord (2021-2022)

Huîtres creuses	25 000 tonnes (soit 31 % de la production nationale)
Moules de bouchot	16 500 tonnes (soit 30 % de la production totale de moules)
302 entreprises et 3 200 salariés en 2022	

Comité National de la Conchyliculture

Les faits marquants de 2023

- Une très forte prédation des moules par les araignées de mer.
- Des conditions météorologiques très favorables à la croissance, mais avec pour conséquence des huîtres de grosses tailles, moins bien valorisables pour la période de fin d'année.
- En fin d'année 2023, la reconnaissance officielle de l'Indication Géographique Protégée «Huître de Normandie». Les premiers emballages avec le symbole IGP devraient apparaître en février 2024.



Il existe un cadre précis décrivant les conditions de production biologique pour les coquillages bio, notamment les moules (règlement CE n°710/2009 relatif à la production biologique d'animaux d'aquaculture et d'algues marines). Fin 2022, la Normandie compte 4 entreprises ayant déclaré une activité de produits de la mer en bio. Elles sont toutes localisées dans la Manche.

L'ÉCONOMIE AGRICOLE

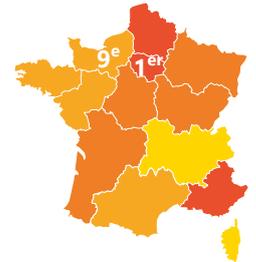
en Normandie

25

La production agricole normande représente un montant de 4,6 milliards d'euros, dont 4,2 milliards d'euros de biens commercialisés et 467 millions d'euros de services (prestations de travaux agricoles, essentiellement) (données moyennes 2017-2021).

Résultat net par actif
(moyenne 2017-2021) :

- > 40 000
- 30 000 à 40 000
- 20 000 à 30 000
- < 20 000



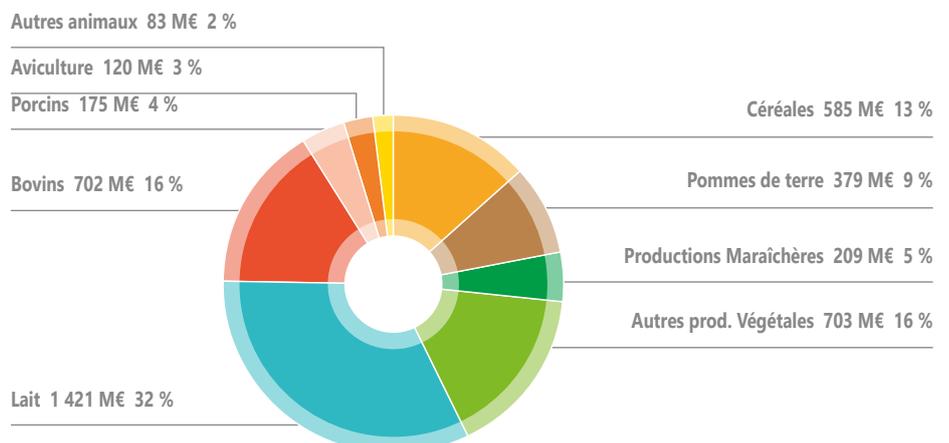
57,1 % DE PRODUCTIONS ANIMALES

La production normande est largement basée sur les productions bovines, avec en particulier le lait qui pèse pour 32 % des produits commercialisés, et la viande bovine 16 %. S'y ajoutent d'autres productions animales, principalement de porcs, volailles et chevaux, qui pèsent pour 8,6 % du total régional.

Le secteur végétal dans son ensemble représente donc 42,9 % des produits commercialisés. Ce secteur est relativement diversifié, avec des céréales mais aussi des oléoprotéagineux, du lin, des pommes de terre, des betteraves sucrières et une production de légumes principalement centrée sur la Manche.

Ventes de produits agricoles, moyenne 2017-2021

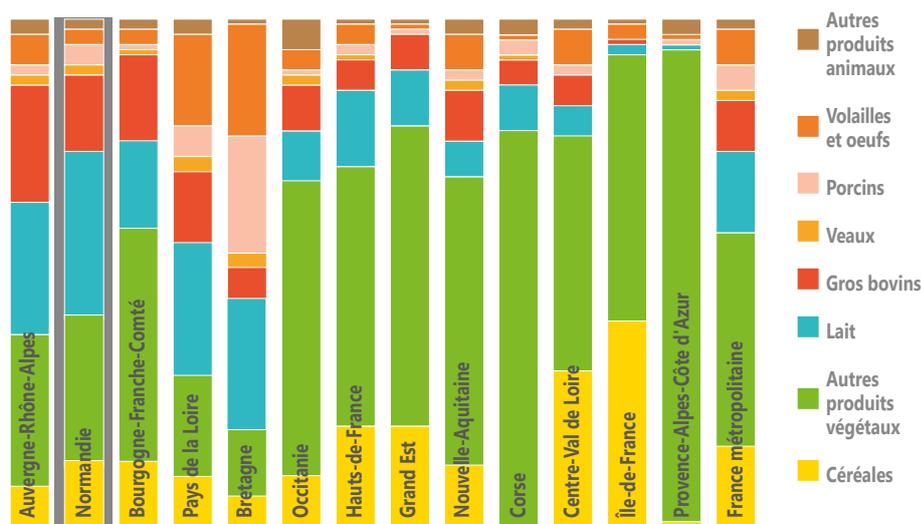
Total : 4 378 M€



PREMIÈRE RÉGION POUR LE POIDS DU LAIT DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES

La région Normandie est la région où le lait pèse le plus en proportion du produit total (32 %) devant trois autres régions ex-aequo à 26 % (Bretagne, Pays de la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes). L'ensemble des productions bovines normandes pèse pour 48 % du produit total, seconde région après Auvergne-Rhône-Alpes (51 %). La Normandie apparaît comme une région «moyenne» quant au poids des céréales dans le produit (13 % proche de la moyenne nationale). Par contre, le volet végétal global (43 %) est nettement inférieur à la moyenne nationale (59 %), en particulier du fait de l'absence de vignobles et autres cultures permanentes.

Répartition de la production par région 2017-2021



Données Agreste, comptes de l'agriculture, traitement CRAN

Méthode : Les comptes de l'agriculture

Les comptes de l'agriculture publiés par la statistique publique (Agreste) ont pour objet le chiffrage du produit à l'échelle des départements, des charges et du revenu agricole à l'échelle régionale et nationale, et son évolution chaque année.

Les comptes Agreste sont présentés ici avec quelques simplifications destinées à en rendre la lecture plus aisée.

- le compte Agreste inclut dans le produit une valeur théorique des fourrages, qu'elle compte également en charges au poste «aliments», ce qui se neutralise. La présentation proposée ici ne valorise pas les fourrages, ni en produits ni en charges.
- de même les céréales utilisées à la ferme en alimentation animale sont comptées de part et d'autre dans le compte Agreste, et sont neutralisées de part et d'autre dans notre présentation.
- les produits agricoles incluent des services dans le compte d'Agreste. Notre présentation de la structure du produit se fonde uniquement sur les biens commercialisés, à l'exclusion des services

Sauf indication contraire, toutes les données présentées sont des moyennes sur 5 ans 2017-2021

DE FORTS CONTRASTES ENTRE LES DÉPARTEMENTS NORMANDS

Le contraste est-ouest de la région est très marqué en matière de productions. La Manche est l'une des zones laitières les plus denses de France, et cultive des productions légumières moins présentes ailleurs en Normandie. Ses ventes de produits agricoles, estimées à 1,19 milliard d'euros, sont presque le double de celles du Calvados, de l'Orne ou de l'Eure. Les productions végétales ne pèsent que pour 13 % du total manchois, contre 72 % pour les productions issues

Hors autoconsommation et hors aides	Production de biens commercialisée, moyenne 2017-2021									
	Manche		Calvados		Orne		Seine-Maritime		Eure	
Céréales	55 M€	5 %	106 M€	16 %	103 M€	15 %	155 M€	13 %	166 M€	25 %
Pommes de terre	12 M€	1 %	25 M€	4 %	3 M€	0 %	259 M€	22 %	81 M€	12 %
Productions Maraîchères	74 M€	6 %	43 M€	6 %	9 M€	1 %	39 M€	3 %	45 M€	7 %
Autres productions Végétales	11 M€	1 %	101 M€	15 %	51 M€	8 %	335 M€	28 %	205 M€	31 %
Lait	624 M€	52 %	237 M€	35 %	263 M€	39 %	221 M€	19 %	77 M€	12 %
Bovins	238 M€	20 %	118 M€	17 %	166 M€	25 %	132 M€	11 %	47 M€	7 %
Porcins	100 M€	8 %	18 M€	3 %	27 M€	4 %	19 M€	2 %	10 M€	1 %
Aviculture	52 M€	4 %	15 M€	2 %	27 M€	4 %	8 M€	1 %	19 M€	3 %
Autres animaux	24 M€	2 %	21 M€	3 %	21 M€	3 %	8 M€	1 %	9 M€	1 %
TOTAL	1 189 M€	100 %	685 M€	100 %	670 M€	100 %	1 176 M€	100 %	657 M€	100 %

des bovins (52 % de lait et 20 % de viande bovine).

A l'inverse l'agriculture de la Seine-Maritime et de l'Eure est à nette dominante végétale (plus des deux tiers du produit). L'agriculture seinomarine fait jeu égal avec celle de la Manche en termes de chiffre

d'affaires (1,18 milliard d'euros). Calvados et Orne présentent un profil intermédiaire avec un quart à un tiers de végétaux ; le Calvados possède des grandes cultures plus diversifiées (lin, semences, etc...).

LES CHARGES : IMPORTANCE DE L'ALIMENT, DES INTRANTS AUX CULTURES ET DES SERVICES

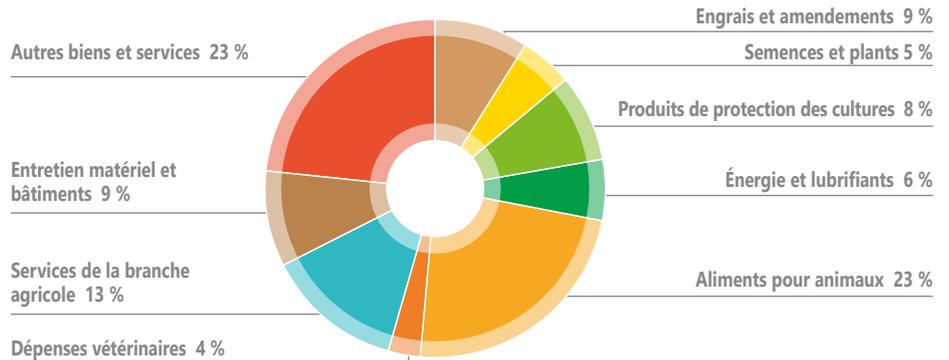
Les consommations intermédiaires sont les biens et services extérieurs à l'exploitation, utilisés par les agriculteurs dans le processus annuel de production. La structure des consommations intermédiaires normandes montre l'importance des aliments du bétail (23 %), ce qui renvoie à la place des productions animales déjà évoquée.

Les charges liées aux cultures (de vente mais aussi fourragères) totalisent un montant proche (22 %) si l'on cumule engrais, semences et phytosanitaires. L'agriculture est aussi utilisatrice de services : vétérinaires (3 % des consommations intermédiaires totales), prestations de travaux agricoles (13 %), et autres services en particulier d'identification, gestion, contrôle de performance (13 %)...

Les consommations intermédiaires pèsent pour 2,89 milliards d'euros, soit l'équivalent de 59 % du produit total. La Normandie se situe dans le premier tiers du tableau des régions sur ce ratio, derrière la Bretagne ou les Pays de la Loire qui utilisent beaucoup d'intrants (d'aliment notamment) pour leurs élevages granivores, mais devant les régions céréalières ou viticoles.

Les autres charges correspondent au coût du matériel et des bâtiments (fractionné par année sous forme d'amortissements), aux salaires et charges sociales des salariés agricoles, aux fermages et aux intérêts bancaires.

Consommation intermédiaires Normandie - moyenne 2017-2021



Données Agreste, comptes de l'agriculture, traitement CRAN

DES AIDES INDISPENSABLES AU REVENU

L'agriculture reçoit des aides directes versées aux exploitants, principalement au titre de la Politique Agricole Commune (PAC). Celles-ci représentent 580 millions d'euros (moyenne 2017 à 2021) mais se sont réduites de 2010 à 2020 du fait des évolutions de la PAC (de 685 à 560 millions d'euros). L'essentiel de ces aides est touché sous forme « découplée » (526 millions d'euros en moyenne 2017 à 2021) c'est-à-dire sans obligation de pratiquer une production déterminée, ou dans le cadre de contrats environnementaux ou encore pour compenser des handicaps ; les 55 millions restants sont touchés dans le cadre d'aides « couplées », associées à diverses productions (élevage allaitant, laitier, ovin et grandes cultures).

Les aides représentent en moyenne sur la période 63 % du revenu global (et 12 % des recettes totales). Leur montant peut même être supérieur au revenu certaines années quand le revenu est médiocre, comme en 2013 (144 % du revenu) ou 2016 (196 %).

Cette dépendance du revenu à l'égard des aides est partagée par beaucoup de régions françaises, hormis des régions viticoles comme PACA (18 % seulement - moyenne 2017 à 2021) ou à forte production granivore comme la Bretagne (43 %) ; certaines régions affichent une dépendance aux aides nettement supérieure à la Normandie (Auvergne Rhône-Alpes, 221 %, ou la Corse 186 %).

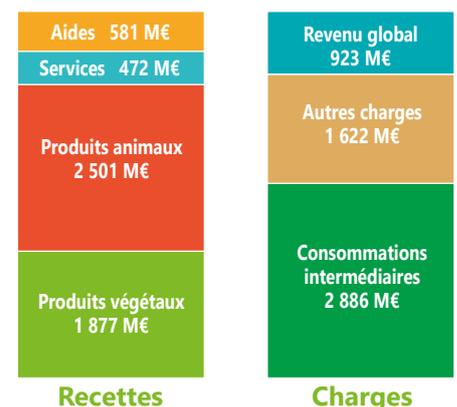
UN REVENU FLUCTUANT, UN PEU INFÉRIEUR À LA MOYENNE NATIONALE

Le revenu agricole (résultat net de la branche agricole) représente le solde entre recettes et charges, avant déduction des cotisations sociales des exploitants (pour eux-mêmes). Il peut être ramené à l'actif familial (car les salaires des salariés entrent dans les charges et sont donc déjà déduites à ce stade du calcul). On l'exprime souvent en euros constants, de façon à intégrer les effets de l'inflation.

Le revenu agricole normand par actif familial est le plus souvent un peu inférieur à la moyenne française ces dernières années.

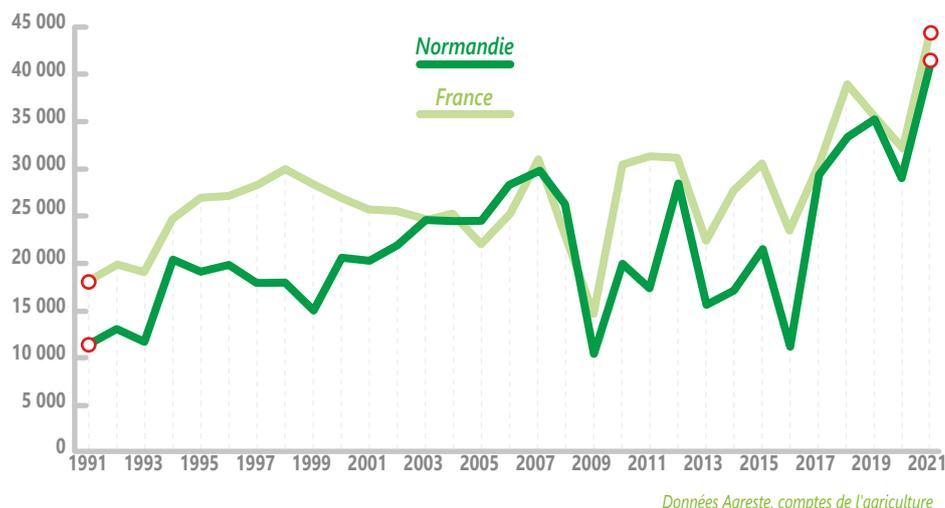
Depuis 2005, le revenu agricole est devenu extrêmement irrégulier par rapport à la période antérieure. Les crises des marchés (crise financière de 2009, fin des quotas laitiers en 2015-16) qui ont surtout affecté les prix sont à l'origine de ce changement de contexte. S'y ajoutent des années de mauvaises récoltes comme 2016.

Chiffres Clés Normandie - (M€)
moyenne 2017 - 2021



Données Agreste, comptes de l'agriculture, traitement CRAN

Revenu par actif RNE en € de 2020 /UTANS



La comparaison inter-régionale situe toujours la Normandie au 9^e rang des régions françaises ces dernières années, que l'on se base sur le revenu par actif familial ou sur le revenu par hectare. La surface moyenne par actif familial est elle aussi en position relativement médiane (6^e rang, 68,8 hectares contre 63,4 hectares en moyenne nationale). D'autres régions ont des caractéristiques beaucoup plus tranchées, soit avec peu de revenu par hectare mais avec de très grandes surfaces par actif familial (régions de grande culture : Île de France, etc...) ; soit avec de faibles surfaces par actif mais à fort niveau de revenu par unité de surface (PACA, Bretagne). La position normande apparaît assez «médiane» entre ces deux extrêmes.

DIX EFFETS PRIX ET VOLUME QUI ONT MARQUÉ L'ANNÉE 2021

L'année 2021 a été marquée par une forte augmentation du revenu agricole en Normandie qui dépasse pour la première fois le seuil du milliard d'euros pour atteindre 1,127 milliard avec une hausse de plus de 330 millions (+ 41 % par rapport à 2020 et + 65 % par rapport à la moyenne des 10 dernières années). La hausse des prix, qui a atteint des niveaux souvent méconnus sur l'ensemble des produits agricoles mais aussi des intrants modifient sensiblement les repères en sortie de crise Covid. Chacun de ces «effets» peut être exprimé en valeur, positive ou négative, qui vient faire évoluer le revenu.

Les dix effets majeurs de 2021 ont été les suivants :

- Le prix des céréales progresse en 2021 de plus de 39 % par rapport à 2020 tirées par la reprise post-covid et la volonté de reconstituer des stocks.
- La hausse des prix des produits végétaux vient accroître le coûts des aliments

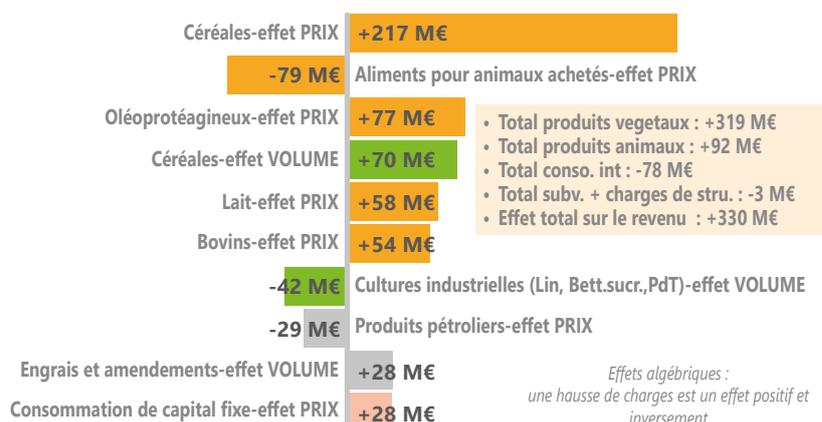
achetés de 12 % en 2021 et impacter négativement les marges des élevages granivores et bovins.

- Les prix des oléoprotéagineux progressent de 44 % en 2021 tirés par les oléagineux (+ 80 % par rapport à 2020).
- Une récolte céréalière proche de la moyenne des 10 dernières années (+ 3 % en surface mais - 2 % en rendement) et meilleurs que 2020 : + 5 % en surface et + 6 % en rendement. L'accroissement régulier de l'autoconsommation (+ 6 % en 2021) vient limiter le volume vendu.
- La forte demande en beurre et poudre à l'échelle mondiale tire les prix du lait vers le haut : + 4 % pour les éleveurs normands.
- La décapitalisation bovine en Europe et plus particulièrement en Allemagne suite à la crise covid dans les abattoirs accroît sensiblement les prix des bovins en Normandie : + 8 % en 2021 par rapport à 2020.

Au-delà de ces 7 effets de plus de 40 millions d'euros, suivent plusieurs effets chiffrés entre 20 et 30 millions d'euros :

- Les surfaces de lin fibre en forte baisse (- 35 % en 2021) pour limiter l'offre et écouler les stocks accumulés durant la crise covid viennent limiter les volumes de cultures industrielles malgré des volumes en hausse en pommes de terre (+ 8 %) et en betteraves sucrières (+ 26 %)
- La limitation de l'utilisation des engrais en 2021 est estimée à - 10 % par rapport à 2020.
- La hausse des prix du pétrole, un peu atténuée par la revalorisation de l'euro face au dollar, vient gonfler le poste produit pétrolier de 18 %
- Le ralentissement de l'investissement lié à la crise covid est illustré par la baisse des amortissements : - 4 % en 2021 par rapport à 2020.

Principaux effets sur le revenu agricole normand 2020/2021



Au final, et en ajoutant d'autres effets de moindre importance, l'agriculture normande affiche une hausse de revenu de 330 millions d'euros, soit + 41 % par rapport à 2020.

En estimant que les actifs agricoles familiaux ont perdu 3 % de leur effectif, la hausse du revenu par actif avoisine 45 % en 2021 (après une baisse de 15 % en 2020). Avec 1,3 % d'inflation, son évolution «réelle» est de l'ordre de + 43 % par rapport à 2020.

Cette estimation, publiée par Agreste en novembre 2022, reste provisoire. Elle sera mise à jour fin 2023 (compte «semi-définitif») et fin 2024 (compte «définitif»).



DES RÉSULTATS CONTRASTÉS SELON LES ORIENTATIONS DE PRODUCTION

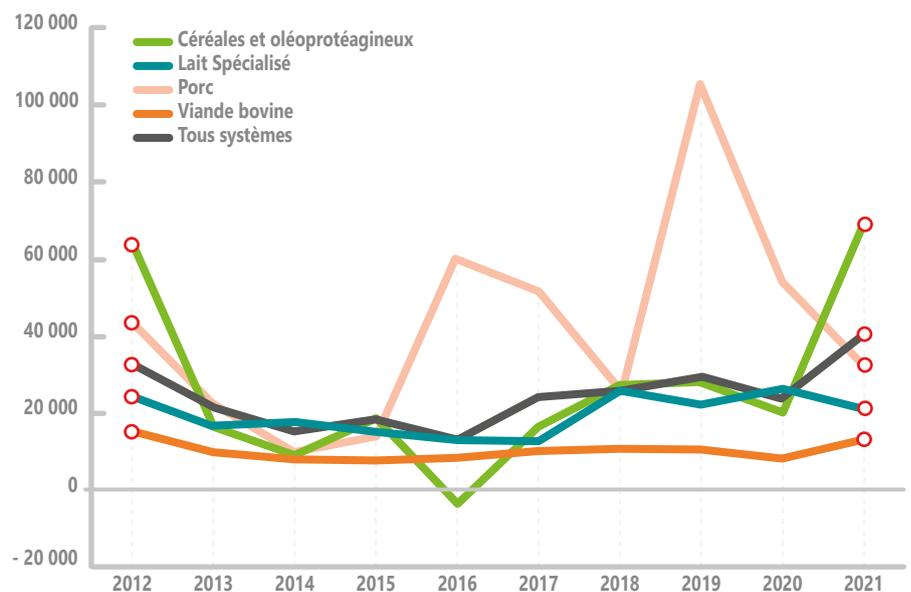
Une autre approche de l'évolution du revenu peut se faire par les comptabilités des exploitations, recueillies, traitées et synthétisées par le Cerfrance. Dans cette approche, outre la moyenne générale, on dispose des moyennes de différents groupes par dominante de production, avec une année de décalage.

L'analyse comparative porte sur plusieurs années jusqu'à décembre 2021 (clôtures étagées de juillet 2021 à juin 2022). La courbe sur 10 ans montre une évolution d'ensemble similaire aux comptes d'Agreste pour l'ensemble « Tous systèmes », mais surtout des variations d'ampleur différente selon les orientations de production : Les exploitations productrices de porcs et de grandes cultures (cop : céréales et oléoprotéagineux), sont celles dont le revenu fluctue le plus.

Par ailleurs le calendrier des oscillations diffère, il est lié à la conjoncture de chaque production :

- Les années 2015-2016 correspondent à la sortie des quotas qui ont été préjudiciables aux **éleveurs laitiers**. La situation s'est restaurée depuis en prix et en volume. On note en 2021 une baisse du résultat liée à la hausse des coûts de production pas suffisamment compensés par la hausse du prix du lait.
- **En porc**, 2016 et 2017 ont été marquées par des achats chinois massifs, qui ont fait bondir les prix, et la conjoncture est retombée en 2018 pour rebondir très vivement avec la survenue de la Fièvre Porcine Africaine (FPA) en Chine en 2019, qui a boosté l'export. La baisse de la demande à l'export et la hausse des aliments achetés expliquent la baisse du revenu de 2020 et 2021.

Résultat courant avant impôt par actif familial
Clôtures de juillet 2021 à juin 2022



- **Les systèmes «cop»** ont bénéficié de bons prix jusqu'en 2012, puis la conjoncture s'est dégradée. En 2016 les très mauvais rendements ont encore fait chuter le revenu. La situation s'est restaurée depuis, en prix et en volume. En 2021 la reconstitution des stocks et des rendements corrects permettent de dépasser la bonne année 2012 par une hausse marquée des prix.
- **En viande bovine** la conjoncture s'améliore quelque peu. Ce groupe (très hétérogène par ailleurs) ne décolle pas d'un niveau de revenu faible.

100 ans
1924-2024
ensemble

OUI, L'AGRICULTURE A DE L'AVENIR !

Depuis 100 ans, les Chambres
d'agriculture contribuent
à l'avenir de l'agriculture
française.

Les Chambres
d'agriculture fêtent
leurs 100 ans
à vos côtés



● ● ● **et ça continue.**

Consultez nos éditions à venir sur les thématiques suivantes :



L'agriculture biologique en Normandie



**Les résultats économiques des exploitations
normandes**



Situation du cheptel bovin en Normandie



Installation transmission



La formation en Normandie

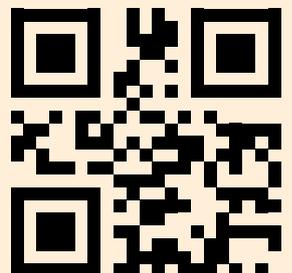


Retrouvez la collection Agri'scopie sur le site des Chambres d'agriculture :
normandie.chambres-agriculture.fr

Rubrique : territoire/lagriculture-en-normandie/



normandie.chambres-agriculture.fr



SERVICE ÉCONOMIE, VEILLE ET PROSPECTIVE

coordination : Philippe LEGRAIN
Chambre d'agriculture de région Normandie
6 rue des Roquemonts - CS 45 346
14 053 CAEN Cedex 4
Tél. : 02 31 47 22 47
www.normandie.chambres-agriculture.fr

Nous remercions les organisations professionnelles qui ont bien voulu apporter leur concours à la réalisation de ce document.
Leur contribution est signalée sur chacune des pages les concernant.

Avec le soutien financier de



et en partenariat avec



OBSERVATOIRES DONNÉES 2022
JANVIER 2024

normandie.chambres-agriculture.fr

